
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 13 novembre 2006

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 6)
<i>Communication</i> de monsieur le président relative à la démission de monsieur Gerin de ses fonctions de vice-président	(p. 6)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 6)
<i>Appel nominal</i>	(p. 6)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 11 septembre 2006	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation accordée par délibération du 27 mars 2006	(p. 6)
<i>Débat</i> d'orientations budgétaires ayant donné lieu à l'établissement de la délibération n° 2006-3777	(p. 6)

Les textes des délibérations n° 2006-3692 à 2006-3776 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 360.

N° 2006-3692	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 2 octobre 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -</i>	(p. 6)
---------------------	--	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2006-3693	<i>Tronçon ouest du périphérique - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission mixte -</i>	retiré
N° 2006-3694	<i>Tramway ligne T4 - Convention de participation aux surcoûts qualitatifs et acquisitions foncières avec le Sytral - Convention de participation pour les fourreaux urbains - Convention pour le déplacement des mobiliers urbains - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération n° 786 -</i>	(p. 20)
N° 2006-3695	<i>Marché de mise à disposition et exploitation d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos passé avec la société J.C. Decaux - Remise de pénalités -</i>	(p. 23)
N° 2006-3696	<i>Mions - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur diverses parcelles de la Commune -</i>	(p. 40)
N° 2006-3697	<i>Subvention à l'association Esthétique et cités -</i>	(p. 40)
N° 2006-3698	<i>Parc de stationnement Perrache sud - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du 30 janvier 2004 -</i>	(p. 25)
N° 2006-3699	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence - Travaux d'aménagement de voirie et de jalonnement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)

N° 2006-3700	<i>Règles de financement du logement social et du logement d'insertion -</i>	(p. 26)
N° 2006-3701	<i>Bron, Lyon 8° - Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc A 43 - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération n° 0806 -</i>	(p. 28)
N° 2006-3702	<i>Ecully - Square Luizet-place de l'abbé Balley - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 41)
N° 2006-3703	<i>Pierre Bénite - Allée d'Aversa - Requalification - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2006-3704	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Restructuration du centre bourg - Places Boursier et Michel - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la commune - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 41)
N° 2006-3705	<i>Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des espaces extérieurs Axiade Rhône-Alpes - Troisième tranche des travaux - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2006-3706	<i>La Tour de Salvagny - Place du marché - Aménagement - Conventions avec la Commune et le Sigerly - Participations financières -</i>	(p. 41)
N° 2006-3707	<i>Vénissieux - Monmousseau-Démocratie-Oschatz - Aménagement des espaces extérieurs - Nouvelle répartition des coûts - Convention d'autorisation de travaux - Fonds de concours Alliade -</i>	(p. 41)
N° 2006-3708	<i>Vénissieux - Quartier Max Barel tranche 2 - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour les travaux -</i>	(p. 41)
N° 2006-3709	<i>Chassieu - Place Franklin Roosevelt - Rue de la République - Aménagement des espaces publics du centre - Approbation du projet - Autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 41)
N° 2006-3710	<i>Décines Charpieu, Meyzieu, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Jonage - Anneau Bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 28)
N° 2006-3711	<i>La Mulatière - Place Leclerc - Aménagement - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 41)
N° 2006-3712	<i>Vaulx en Velin - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Opération d'aménagement - Objectifs, modalités et ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 40)
N° 2006-3713	<i>Lyon 8° - Quartier Mermoz nord - Aménagement - Bilan de la concertation - Etudes opérationnelles - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2006-3714	<i>Cailloux sur Fontaines - Projet de construction de l'autoroute A 432, section Les Echets-La Boisse, entre l'autoroute A 46 nord et les autoroutes A 42 et A 432 - Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon -</i>	(p. 28)
N° 2006-3715	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - ZAC du Triangle - Etude de maîtrise d'oeuvre avant-projet - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2006-3716	<i>Lyon 3° - ZAC Gare de la Part-Dieu - Avenant n° 1 au protocole de liquidation -</i>	(p. 40)
N° 2006-3717	<i>Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Projet d'aménagement du Bottet - Ouverture de la concertation -</i>	(p. 41)
N° 2006-3718	<i>Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Quartier des Semailles - Aménagement des espaces publics - Ouverture de la concertation -</i>	(p. 41)
N° 2006-3719	<i>Bron, Chassieu, Corbas, Ecully, Lyon 9°, Meyzieu, Neuville sur Saône, Saint Genis Laval - Aires d'accueil des gens du voyage - Individualisation d'autorisation de programme pour les études -</i>	(p. 40)
N° 2006-3720	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Aires d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2006-3721	<i>Pierre Bénite - Haute Roche 2 - Restructuration urbaine - Etudes de maîtrise d'oeuvre et rémunération du mandataire - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 41)
N° 2006-3722	<i>Tramway T4 - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Opérations connexes -</i>	(p. 20)
N° 2006-3723	<i>Dardilly - Place du complexe sportif Moulin Carron et chemin de Parsonge - Opération n° 1264 - Marchés de travaux - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2006-3724	<i>Dardilly - Avenue de Verdun, route d'Ecully, chemin de Pierre Blanche, place Bayère - Aménagement - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 41)

N° 2006-3725	<i>Fontaines Saint Martin - Espaces publics du centre - Travaux d'aménagement - Avenant n° 1 à la convention entre la Commune, le département du Rhône et la Communauté urbaine -</i>	(p. 42)
N° 2006-3726	<i>Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône - Voie d'évitement sud-est de Neuville sur Saône - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 42)
N° 2006-3727	<i>Villeurbanne - Carré de Soie - Enfouissement des lignes haute tension - Signature d'une convention avec le Réseau de transport électrique (RTE) - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 41)
N° 2006-3728	<i>Feyzin - Rue Docteur Jean Long - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
N° 2006-3729	<i>Meyzieu - Rue du 8 mai 1945 - Elargissement - Projet connexe à LEA - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 40)
N° 2006-3730	<i>Lyon 2° - Carrefour Pasteur - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat -</i>	(p. 29)
N° 2006-3731	<i>Lyon 3° - Tunnel Brotteaux-Servient - Adaptation de l'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme - Opération à créer -</i>	(p. 40)
N° 2006-3732	<i>Lyon 4° - Aménagement du carrefour Hénon Canuts - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 40)
N° 2006-3733	<i>Givors, Grigny - Travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs et promenades autres qu'asphaltés dans les communes de Givors et Grigny pour l'année 2007 avec possibilité de reconduction expresse en 2008 - Autorisation de signer un marché pour des travaux de réfection de tranchées -</i>	(p. 40)
N° 2006-3734	<i>Ecully - Aménagement d'une zone 30 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
N° 2006-3735	<i>Lyon 1er, Lyon 4° - Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 30)
N° 2006-3736	<i>Approbation d'un avenant au marché de mise à disposition et exploitation d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos, passé avec la société J.C. Decaux -</i>	(p. 22)
N° 2006-3737	<i>Marché de mobilier urbain et mise à disposition de vélos par la société J.C. Decaux - Approbation des conditions générales d'accès et d'utilisation du service Vélo'V -</i>	(p. 23)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2006-3738	<i>Démarche Lyon Ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'union régionale des sociétés coopératives de production (SCOP) pour son programme d'actions 2006-2007 - Convention de partenariat -</i>	(p. 31)
N° 2006-3739	<i>Association Economie et humanisme - Subvention -</i>	(p. 42)
N° 2006-3740	<i>Développement des industries de dermocosmétologie - Subvention au centre européen de dermocosmétologie -</i>	(p. 42)
N° 2006-3741	<i>Institut commercial de Nancy (ICN) - Développement des industries créatives - Subvention -</i>	(p. 42)
N° 2006-3742	<i>Convention de partenariat avec le pôle universitaire de Lyon (PUL) -</i>	(p. 42)
N° 2006-3743	<i>Marché des soies 2006 - Autorisation de signer la convention -</i>	(p. 42)
N° 2006-3744	<i>Subvention à l'association Solisidac -</i>	(p. 42)
N° 2006-3745	<i>Attribution d'une subvention exceptionnelle à Cités unies France pour la reconstruction du Liban -</i>	(p. 42)
N° 2006-3746	<i>Centre de congrès de la Cité internationale - Choix du délégataire - Approbation du contrat de délégation -</i>	(p. 32)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2006-3747	<i>Lyon 7° - Acquisition de la caserne sergent Blandan - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 18)
N° 2006-3748	<i>Individualisation d'autorisation de programme - Travaux sur le patrimoine privé de la Communauté urbaine -</i>	(p. 42)
N° 2006-3749	<i>Décision modificative -</i>	(p. 20)

N° 2006-3750	<i>Convention d'ouverture de crédit de trésorerie pour l'année 2007, avec Natexis banques populaires -</i>	(p. 43)
N° 2006-3751	<i>Emprunt de financement, à court ou à moyen terme, des équipements pour 2006 - Budget principal -</i>	(p. 43)
N° 2006-3752	<i>Emprunt à court terme pour l'exercice 2007 - Utilisation en trésorerie -</i>	(p. 43)
N° 2006-3753	<i>Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2007 - Cadre général -</i>	(p. 43)
N° 2006-3754	<i>Révision de divers tarifs de prix ou de redevances -</i>	(p. 42)
N° 2006-3755	<i>Révision de divers tarifs de prix et redevances - Budgets des eaux et assainissement -</i>	(p. 42)
N° 2006-3756	<i>Bron, Rillieux la Pape - Parcs-cimetières de la Communauté urbaine - Nouveaux tarifs applicables pour l'année 2007 dans le cadre de la délégation de service public à la société Saur SA -</i>	(p. 42)
N° 2006-3757	<i>Réalisation d'une orthophotographie numérique couleur sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 43)

COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2006-3758	<i>Versement d'une participation financière à l'élaboration du plan de déplacements interentreprises - Zone industrielle de Périca -</i>	(p. 37)
N° 2006-3759	<i>Saint Priest - Participation financière à l'élaboration du plan de déplacements interentreprises du parc technologique de Saint Priest et de la zone commerciale de Champ du Pont -</i>	(p. 37)
N° 2006-3760	<i>Soutien à la réhabilitation de systèmes d'eau et assainissement d'hôpitaux dans le cadre du collectif de solidarité Asie Grand Lyon -</i>	(p. 43)
N° 2006-3761	<i>Partenariat avec le Cemagref, dans le cadre de la recherche et du développement, dans le domaine de l'assainissement - Autorisation de signer une convention -</i>	(p. 43)
N° 2006-3762	<i>Villeurbanne - Prolongement et exécutoire de l'émissaire de la Plaine de l'Est - Demande d'individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 43)
N° 2006-3763	<i>Politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs -</i>	(p. 37)
N° 2006-3764	<i>Projet européen Bioprom - Soutien à l'association Rhônealpénergie-environnement - Convention de participation financière -</i>	(p. 43)
N° 2006-3765	<i>Renouvellement de la convention passée avec la fédération d'équipes de recherche de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu) -</i>	(p. 43)
N° 2006-3766	<i>Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (Graie) - Participation financière de la Communauté urbaine - Convention-cadre pluriannuelle 2007-2011 -</i>	(p. 43)
N° 2006-3767	<i>Contrat d'agglomération 2003-2006 avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, pour les aides à intervenir au titre des actions menées par la Communauté urbaine en matière de lutte contre les toxiques, d'assainissement, de préservation de ressources et d'alimentation en eau potable - Avenant 2007 -</i>	(p. 44)
N° 2006-3768	<i>Bassin versant de l'Yzeron et affluents - Versement d'un fonds de concours au Sagyrc au titre des études 2005 et 2006 pour la lutte contre les inondations -</i>	(p. 43)
N° 2006-3769	<i>Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence portant sur l'incinération des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes des vallons du Lyonnais (CCVL) dans le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud, avec la CCVL -</i>	(p. 40)
N° 2006-3770	<i>Organisation d'un cycle de conférences - Convention avec l'Ecole normale supérieure de lettres et sciences humaines (ENS) et l'association Economie et humanisme - Participation financière -</i>	(p. 43)
N° 2006-3771	<i>Convention de subvention au projet présenté par l'association Regards de femmes et intitulé 10 mots qui font la France -</i>	(p. 43)
N° 2006-3772	<i>Société Valorly - Traité de concession de l'UIOM Lyon nord - Avenant n° 10 -</i>	(p. 44)
N° 2006-3773	<i>Créations d'emplois dans le cadre de l'adhésion des communes de Givors et de Grigny à la Communauté urbaine -</i>	retiré

N° 2006-3774	<i>Créations et transformations d'emplois dans le cadre du projet PaRHtage -</i>	(p. 44)
N° 2006-3775	<i>Classement d'un logement de la Communauté urbaine en logement de fonction par utilité de service -</i>	(p. 44)
N° 2006-3776	<i>Lyon 9° - Vaise - Quais du Commerce et Paul Sédaillan - Projet d'aménagement du bas-port de Saône - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 43)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 13 novembre 2006 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 3 novembre 2006 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

**Communication de monsieur le président
relative à la démission de monsieur Gerin
de ses fonctions de vice-président**

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'examiner l'ordre du jour de notre conseil, je vous informe officiellement que monsieur André Gerin a donné sa démission de ses fonctions de vice-président. Cette démission a été acceptée par monsieur le préfet.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pédrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barthélémy, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bouju, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Collet, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, Decieux, Deciaud, MM. Delorme, Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Galliano, Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Gonon, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, M. Meyer, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Mme Palleja, M. Perret, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, MM. Rémond, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sauzay, Serres, Sturla, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlrich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Barret (pouvoir à M. Chapas), Bideau (pouvoir à M. Jeannot), Chevailler (pouvoir à M. Roche), Clamaron (pouvoir à M. Collet), Communal-Haour (pouvoir à M. Imbert), Mme De Coster (pouvoir à M. Darne J.C.), M. Denis (pouvoir à M. Delorme), Mme Desbazeille (pouvoir à M. Petit), MM. Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Genin (pouvoir à M. Buronfosse), Gerin (pouvoir à M. Plazzi), Mme Guillaume (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Morales (pouvoir à M. Sauzay), Mmes Mosnier-Laï (pouvoir à M. Brochier), Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), Petitjean (pouvoir à M. Serres), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Philip (pouvoir à Mme Nachury), Sardat (pouvoir à M. Rémond), Mme Spiteri (pouvoir à M. Bouju), MM. Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Terracher (pouvoir à M. Béghain), Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Turcas (pouvoir à M. Gigot).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Beauverie, Bonnard, Braillard, Guétaz, Guillemot, Julien-Laferrière, Nardone, Mme Orcel-Busseneau, M. Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mme Pédrini (pouvoir à M. David), M. Touraine (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Duport (pouvoir à M. Abadie), Malaval (pouvoir à Mme Bertrix), Joly (pouvoir à M. Dumont), Pillonel (pouvoir à M. Bertrand), Barge (pouvoir à M. Meyer), Mmes David (pouvoir à M. Pacalon), Dubost (pouvoir à M. Assi), MM. Forissier (pouvoir à M. Gonon), Giordano (pouvoir à Mme Besnard), Linossier (pouvoir à M. Longueval), Sturla (pouvoir à M. Crédoz).

**Adoption du procès-verbal de la séance publique
du 11 septembre 2006**

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 11 septembre 2006. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2006-3692 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 2 octobre 2006 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2006-3692. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Débat d'orientations budgétaires

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au débat d'orientations budgétaires et c'est monsieur Darne qui, avec son talent habituel, va nous en faire la présentation.

M. le vice-président DARNE : Mes chers collègues, compte tenu du temps déjà passé et du souhait que j'ai de présenter le budget assez complètement, je ferai une présentation assez résumée aujourd'hui du débat d'orientations budgétaires.

Je rappelle que le comité budgétaire a disposé de beaucoup d'informations, que chacun d'entre vous dispose du document qui a été adressé, aussi voudrais-je seulement, aujourd'hui, présenter la démarche qui conduit à l'élaboration d'un budget dans notre Communauté urbaine : quelle est la méthodologie, quelles sont les contraintes, quel est le processus ?

Pour cela, j'aimerais, en quatre parties de cinq points chacune, expliquer ce qui permet d'élaborer un budget.

D'abord, j'aimerais énumérer les cinq données macroéconomiques principales, environnementales qui conditionnent le budget, ensuite indiquer cinq contraintes locales qui sont à prendre en compte, puis cinq règles que nous nous sommes données dans notre Communauté urbaine et, enfin, les cinq arbitrages principaux qui ont été pris au cours de cette année. Vous voyez qu'il s'agit d'une forme d'entonnoir dans la production d'un document que vous aurez à voter prochainement.

Quelles sont les cinq données macroéconomiques ?

Non pas spécialement par ordre d'importance mais par originalité cette année, je crois qu'une des premières c'est l'augmentation des taux d'intérêts. Chacun voit dans le monde comment, tant au niveau américain qu'europpéen et mondial, les taux d'intérêts sont en augmentation, ce qui a évidemment des conséquences, tant sur la croissance économique que sur les politiques d'endettement des collectivités. Pour la Communauté urbaine, la prévision d'augmentation du coût due aux augmentations des taux d'intérêts est de l'ordre de 11 % l'année prochaine. En réalité, ces 11 % correspondent aussi bien à l'augmentation en volume de notre emprunt qu'à l'augmentation en taux. Cette augmentation ne met cependant pas en péril nos équilibres car, évidemment, les nouveaux taux ne s'appliquent que pour les nouveaux emprunts et donc, sur le stock, au total, l'effet demeure modéré.

Le deuxième élément que je souhaite évoquer est celui de l'augmentation des prix puisque, évidemment, dans un budget, la façon dont on évalue le prix est revenue à des conséquences tant sur les prix que nous payons pour nos achats que sur le montant des salaires qui sont versés. La hausse des prix qui a été constatée au cours de ces dernières années a varié de 1 à 2 %. Les prévisions pour l'année prochaine sont inférieures. Cependant, je pense qu'elles risquent d'être encore trop importantes si l'on se fie à l'indice des prix qui vient d'être publié ces jours-ci, c'est-à-dire que la tendance de l'évolution des prix est en net ralentissement. Vous savez sans doute que les prix du mois dernier ont diminué, ce qui signifie que, par rapport au comité budgétaire, les augmentations que nous avons prévues, de 1,5 %, seront sans doute supérieures à la réalité. Cependant, les conjoncturistes permettent de penser que notre prévision demeure raisonnable.

Le troisième facteur est celui de la croissance et évidemment, par conséquent, celui de l'emploi. Là encore, la prévision pour l'année prochaine est assez homogène entre l'Etat, la Banque mondiale, l'Union européenne et les observateurs français. Le taux de croissance de l'année prochaine devrait être entre 2 et 2,5 % avec cependant un risque puisque, là encore, les indications du trimestre dernier ont surpris la plupart des observateurs puisqu'il y a eu grosso modo stagnation de la croissance au cours du troisième trimestre. Cependant, là encore, si les prévisions ne se réalisent pas tout à fait, la conséquence pour l'agglomération n'est pas immédiate car les recettes de taxe professionnelle sont avec décalage et les conséquences en matière d'emploi ou de situation économique ne se font évidemment sentir, dans nos recettes comme dans nos dépenses, qu'avec un temps de décalage.

Je précise cependant qu'un des points importants de la croissance c'est l'immobilier et qu'aujourd'hui, en France comme dans le monde -c'est venu en particulier des Etats-Unis-, l'interrogation sur l'évolution de l'immobilier est une question forte même si les observateurs de l'agglomération ne font pas preuve d'une inquiétude particulière dans ce domaine.

Le quatrième facteur macroéconomique est la façon dont l'Etat voit l'évolution des relations avec les collectivités locales. Dans ce domaine, c'est bien sûr l'application des pactes de solidarité et les dotations de l'Etat qui sont déterminants. Le pacte est reconduit pour l'année prochaine, donc il n'y a pas de modification profonde des relations avec les collectivités, ce qui conduit à prévoir une augmentation pour l'année prochaine de la dotation globale de fonctionnement de 1,23 %, qui est évidemment modérée et plutôt inférieure à l'augmentation des prix mais cela est connu depuis plusieurs années et montre que, évidemment, l'équilibre d'un budget est toujours compliqué par cela.

Le dernier facteur plus conjoncturel à prendre en compte est celui d'un paysage politique. L'année prochaine est une année électorale. Les candidats aux présidentielles comme aux législatives font des prévisions et ce n'est pas sans conséquence sur la façon dont on peut envisager l'avenir puisque chacun est porteur d'une évolution tant en matière de décentralisation que de finances des collectivités et, depuis des années nous le disons ici, il serait souhaitable qu'il puisse y avoir dans ce domaine des évolutions.

Voilà les cinq facteurs pris en compte cette année, le dernier ne jouant évidemment pas puisqu'il n'y a pas de conséquence pour l'année prochaine dans ce domaine.

Quelles sont les cinq contraintes locales que je vous propose d'observer pour l'élaboration d'un budget communautaire ?

Il y a d'abord les recettes qui viennent principalement de la taxe professionnelle et qui sont déterminées et encadrées par les dispositions légales. Vous savez que nous ne pouvons pas augmenter la taxe professionnelle si les communes n'augmentent pas leurs propres impôts ménages. Nous sommes donc dans une situation où nos recettes communautaires sont contraintes ; elles sont contraintes par les communes, elles sont contraintes par l'évolution des entreprises, elles sont contraintes par les dotations de l'Etat. Et donc, même si nous le voulions, nous n'avons pas une marge de manœuvre pour augmenter la TP et, dans l'état actuel des choses, nous subissons davantage nos recettes que nous les décidons, à l'exception cependant de certaines d'entre elles, comme la taxe d'assainissement ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce qui explique que, l'année dernière, nous ayons augmenté la taxe d'enlèvement des ordures ménagères parce que le traitement des déchets avait entraîné une augmentation significative des coûts.

Il y a donc là une contrainte que nous prenons évidemment en compte et qui fait que, pour l'année prochaine, nous prévoyons une augmentation de nos produits qui sont liés à la conjoncture économique et donc des produits de la fiscalité, à périmètre constant, qui devrait être de l'ordre de 3,03 %. C'est nos prévisions de recettes de TP compte tenu de l'évolution.

Deuxième donnée, c'est l'ensemble du paysage économique, du paysage productif de notre tissu économique local avec ce qu'il convient de faire pour, à terme, assurer son développement : ce sont les pôles de compétitivité, ce sont les politiques de développement économique mais en même temps -c'est une donnée de départ- avec notre histoire industrielle dans la chimie, dans la mécanique, dans les biotechnologies, dans la santé, qui déterminent évidemment nos possibilités d'action.

Le troisième facteur qui paraît important pour notre Communauté urbaine c'est l'évolution de certains prix, en particulier des prix du foncier et de l'immobilier, qui crée pour notre Communauté urbaine une tension extrêmement forte et que l'on trouvera évidemment dans les arbitrages que nous avons évoqués tout à l'heure, où les politiques de logement deviennent de plus en plus onéreuses compte tenu de cette évolution du marché qui, si elle n'est pas propre à notre agglomération, a évidemment un poids tout à fait important en ce qui nous concerne.

Le quatrième facteur c'est celui de la dimension de notre Communauté urbaine : nous savons tous que nous dépensons de l'argent hors de notre territoire, par exemple Saint-Exupéry, que l'élargissement heureusement, à Givors-Grigny, nous donne des perspectives mais qu'aujourd'hui, nous faisons une politique qui ne correspond pas au territoire pertinent qu'il faudrait pour nos politiques.

La dernière donnée qu'il me paraît devoir chaque année retenir pour élaborer un budget c'est le constat des fractures sociales qui existent dans notre agglomération. Quand on observe l'évolution des revenus ou l'évolution des richesses, il faut bien constater que, malgré nos politiques, un certain nombre de communes voient leur population plus pauvre et d'autres leur population plus riche. J'ai regardé par exemple pour Rillieux la Pape -je prends cet exemple puisque je suis particulièrement intéressé-, l'évolution du revenu moyen par habitant, l'évolution fiscale et je peux vous dire que, l'année dernière, l'écart s'est encore creusé par rapport au reste de l'agglomération. Nous avons là, malgré les engagements que nous prenons, une fragilité de notre agglomération dont je souhaite que chacun puisse comprendre l'importance ; si nous ne la corrigeons pas, c'est la fragilisation de l'ensemble qui est une réalité.

J'aimerais maintenant, dans cette troisième partie, après les contraintes macroéconomiques, les données locales, rappeler cinq règles internes que nous nous sommes données ici entre nous et qui valent contrat entre nous.

La première règle est évidemment un plan de mandat et une programmation pluriannuelle des investissements, une PPI. Cela a un sens non seulement en termes de montants financiers -Gérard Collomb, à l'occasion du PADD tout à l'heure, évoquait la signification d'un document, pourquoi l'action politique-, un plan de mandat est un arbitrage financier mais c'est aussi une vision d'agglomération. Que voulons-nous faire ? Comment voulons-nous la construire ? Quel équilibre entre les communes et le centre, quel équilibre entre les populations ? Quelle solidarité nous développons et quel sort nous donnons à l'attraction politique et nous le retrouvons dans notre plan de mandat. Ce mandat doit se retrouver chaque année dans le budget que nous faisons ; c'est en tout cas ce qu'à ma place j'essaie de faire.

La deuxième donnée est évidemment que nous nous sommes donné des contraintes et des objectifs en matière d'endettement et de financement. Ces contraintes sont simples, elles sont de ne pas avoir un endettement supérieur à huit années d'autofinancement, elles sont de ne pas consacrer plus de 20 % de notre dépense de fonctionnement à l'annuité de l'emprunt. Ces deux contraintes sont respectées, nous sommes en dessous, certains nous le reprochent parfois, mais nous les respectons et nous avons donc une situation financière compatible avec la richesse de notre agglomération.

La troisième règle que nous nous sommes donnée est de maîtriser nos dépenses et de maintenir notre autofinancement en faisant que, chaque année, nos recettes croissent plus vite que nos dépenses de fonctionnement de façon à ce que, grâce à notre autofinancement, nous puissions préparer l'avenir pour nos investissements. Nous tenons à cela et, cette année encore, nous aurons des dépenses de fonctionnement qui croîtront moins vite que nos recettes de fonctionnement. L'autofinancement est de 228 M€ ; je signale qu'il était à 180 M€ en 2001 et qu'il y a là encore une capacité d'équilibre et d'accroissement de notre agglomération qui nous permet de voir l'avenir avec tranquillité, ce qui ne veut pas dire sans inquiétude bien évidemment compte tenu des autres facteurs que j'ai évoqués.

Le quatrième objectif que nous nous sommes donné est un certain équilibre entre le centre et la périphérie tant en montant d'investissement que de fonctionnement et nous tentons de réaliser cela, même si parfois il y a le sentiment que des investissements à certains endroits sont réalisés moins vite qu'à d'autres mais l'objectif est bien d'avoir un développement coordonné de cet ensemble.

La dernière règle que nous nous sommes donnée est une stabilité des produits fiscaux, de la pression fiscale, et nous nous y tenons.

Bien évidemment -et je passe à la dernière partie-, l'intégration de Givors-Grigny a un impact là-dessus ; c'est pourquoi je voudrais évoquer, dans cette dernière partie, les cinq arbitrages principaux du budget 2007.

Le premier c'est l'arrivée de Givors-Grigny : donc, donnée conjoncturelle. Nous l'avons voté précédemment. Les conséquences de Givors-Grigny sur notre compte sont : conséquences financières, recettes et dépenses, équilibre. Cependant, les comptes ne pourront pas être comparés facilement d'une année sur l'autre ; vous aurez donc, dans l'élaboration et dans la présentation du budget 2007, d'une part, des données sans Givors-Grigny et, d'autre part, des données avec Givors-Grigny de façon à ce que vous puissiez constater que les conséquences de l'entrée de Givors-Grigny dans la Communauté urbaine sont neutres en termes de produits et de charges. Or, cette neutralité n'est obtenue qu'à la condition de voter, au mois de mars, le nouveau taux de convergence de taxe professionnelle à 20,09 % à la place des 20,01 % qui était le taux de convergence actuel.

Le deuxième arbitrage pour cette année c'est tirer les conséquences de ce que j'ai dit tout à l'heure en matière de logement social. Dans les décisions modificatives de 2006, nous avons augmenté de façon très sensible l'effort du logement social. Cet effort est reproduit, compte tenu des autorisations de paiement, des autorisations de programme et des crédits de paiement sur l'année 2007.

Je crois qu'il faut que vous ayez conscience qu'entre 2001 et aujourd'hui, entre le début de ce mandat et aujourd'hui, l'effort pour le logement social a été multiplié par quatre puisque nous sommes passés de 8 M€ à 33 M€, à 35 en apparence en 2006, 32 en apparence en 2007. En réalité, compte tenu à la fois des produits et des recettes et de l'étalement des dépenses, nous avons multiplié par quatre l'effort dans ce domaine. Il faut que cela soit su.

Symétriquement, l'effort est très important pour les ZAC qui comportent -d'ailleurs il y a une partie double emploi- des efforts pour le logement mais également pour le développement économique et vous savez tous que nous avons augmenté de façon très sensible cet effort pour le porter l'année prochaine à 24,5 M€.

Le troisième arbitrage que nous faisons pour l'année prochaine c'est un effort significatif dans le secteur de la propreté. L'année dernière, nous avons fait un effort en augmentant la TEOM pour prendre en compte le traitement des déchets par l'amélioration des usines d'incinération et la création des déchèteries. Cette année, c'est plutôt la collecte et la propreté, directement le nettoyage, qui bénéficient d'un effort supplémentaire car notre agglomération n'est pas suffisamment propre, nous le constatons tous. Il y aura donc un effort dans ce domaine mais sans augmentation de la TEOM puisque l'effort a été fait l'année dernière. Cet engagement-là ne se traduira pas par une dépense supplémentaire.

Quatrièmement, les engagements seront tenus en matière d'endettement, à savoir que l'année prochaine, il y aura une augmentation d'endettement d'environ 100 M€ par rapport à cette année mais c'est un rattrapage par rapport au début de mandat et, si l'endettement croît, nous resterons dans les cadres prévus par nos règles et dans les définitions qui ont été données tout au début.

Enfin, dans ce budget comme dans les précédents, nous prendrons en compte ce que j'indiquais en termes de recherche d'équilibre de notre agglomération, à travers la politique de la ville, le développement économique et bien sûr la dotation de solidarité communautaire qui est si précieuse pour beaucoup de budgets communaux et qui sera portée à 16 M€ mais ceux-ci ne se traduiront pas par une augmentation parallèle de chacun car elle devra prendre en compte l'arrivée de Givors et de Grigny qui, évidemment, bénéficient de cette dotation de solidarité communautaire.

Voilà, mes chers collègues, le cadrage de ce budget.

Je voudrais, en conclusion, dire deux choses.

La première c'est comparer la Communauté urbaine avec les autres communautés urbaines. Ce travail de comparaison est toujours approximatif car les compétences exercées ne sont jamais les mêmes, les SEM utilisées ne sont jamais les mêmes, les syndicats créés ne sont jamais les mêmes et il faut donc prendre avec précaution les comparaisons. Néanmoins, un certain nombre de données, par exemple le total des dépenses de fonctionnement par habitant, par exemple le total des recettes, le total des dépenses de personnel, un certain nombre de facteurs donnent un certain nombre d'indications.

Je voudrais donc, sans développer, donner quelques chiffres :

- à Lyon, les dépenses de fonctionnement par habitant -ce sont les chiffres du compte administratif 2005 car, bien sûr, le compte administratif 2006 n'est pas fait- sont de 770 € par an ; la plus basse des données est pour Lille avec 764 €, la plus forte pour Strasbourg avec 1 407 € mais la plupart des communautés urbaines sont entre 900 et 800 € ; nous nous situons plutôt au troisième rang, pas dans les plus bas mais dans une moyenne raisonnable ;

- les recettes réelles de fonctionnement par habitant sont un peu liées à cela et sont à 968 € par an, ce qui vous permet aussi des comparaisons par rapport au budget et montre que, dans bien des cas, les habitants reçoivent plus de services de la Communauté urbaine qu'ils n'en reçoivent de leur propre commune ;

- l'encours de la dette -puisque'il est un chiffre intéressant- : il paraît, pour certains, que nous sommes sous-endettés et, pour d'autres, trop. L'encours de la dette, dans notre Communauté urbaine, est de 753 € par habitant ; celle qui a le plus de dettes c'est Nantes avec 1 046 €, celle qui en a le moins c'est Bordeaux avec 508 €, Lille est à 608 € et Marseille à 718 € ; donc vous voyez que, là encore, nous ne sommes pas au bas de l'échelle mais pas non plus dans un niveau déraisonnable ;

- je terminerai en disant que, pour la plupart des communautés urbaines, à l'exception de celle de Strasbourg mais qui n'est pas comparable car le choix de leur mode de gestion fait que le personnel des communes et de la Communauté urbaine est réuni dans une même entité, les dépenses de personnel représentent autour de 20 % ; nous sommes à 19,9 %, Marseille à 18,3 % et Nantes à 17,4 %.

Voilà, mes chers collègues, cela pour dire que, quand nous comparons, nous n'avons à avoir ni gloriole particulière ni modestie particulière. Il se trouve que nous sommes une administration plus riche et qu'au total, nous avons plus de moyens d'action, que les prévisions budgétaires pour 2007 doivent nous permettre, quelle que soit la conjoncture économique, de respecter nos engagements, de construire une agglomération qui, je l'espère, fera face aux défis qui sont les siens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande d'intervention de deux minutes pour le groupe Grand Lyon d'Abord et je vous demanderai, si possible, de respecter les temps les uns et les autres.

M. le vice-président JOLY : Ce sera fait, monsieur le président.

Mes chers collègues, nous arrivons aujourd'hui, au Grand Lyon comme dans nos communes, en fin de mandature, en pleine phase de réalisation de nos projets. L'heure n'est donc plus vraiment à la polémique ou à la remise en cause.

Nous observons que, globalement, ce budget 2007 reflétera les engagements pris au titre du plan de mandat et, par conséquent, le groupe Grand Lyon d'Abord y souscrita.

Nous notons un autofinancement brut élevé pour 2007 qui se maintiendra à un niveau proche de celui de 2006 et, en corollaire, une augmentation prévisible de l'endettement et du service de la dette liée à la mise en œuvre des investissements, toujours conforme au plan de mandat et, malheureusement, à la hausse des taux d'intérêts.

Nous approuvons aussi la hausse modérée des dépenses de fonctionnement d'un peu plus de 3 % et prenons acte des bons ratios de santé financière de la Communauté. A cet égard, il apparaît que, pour maintenir le niveau des investissements dans la continuité des actions engagées, notamment en matière de ZAC, de logement social, il nous faudra rester vertueux et surtout inventifs face à l'inflation sur le foncier.

Nous devons contenir les dépenses de fonctionnement, principalement la masse salariale et les dépenses d'énergie, tout en recherchant une compensation à certaines recettes exceptionnelles.

Enfin, concernant la propreté, nous constatons les dépenses croissantes ; aussi sommes-nous persuadés que travailler en amont, tel l'exemple de la gestion des déchets, pour élaborer ensemble une stratégie globale et cohérente restera la bonne méthode pour réduire les émissions dès leur source et ainsi tenir nos lignes budgétaires à l'avenir. Ce mode de fonctionnement nous paraît, à l'évidence, adaptable à d'autres sujets qui nous préoccupent.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Aglo, deux minutes.

M. BERTRAND : Les paroles de sagesse de Jacky Darne nous ayant satisfaits, nous retirons notre intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Radical.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, mes chers collègues, ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte international et national bien particulier. Les questions énergétiques, les effets de certaines délocalisations, en dehors d'une mondialisation responsable et plus près de nous, le déficit abyssal de l'Etat, le poids de l'endettement public sont autant de points conjoncturels qui s'imposent à la gestion du Grand Lyon. Et, en période préélectorale, que dire des effets pervers de la décentralisation décidée par l'UMP et qui fait peser encore plus de charges sur les collectivités territoriales ou encore du plafonnement de la taxe professionnelle décidé en haut lieu et qui tend, nécessairement, à affaiblir les finances de l'agglomération ?

Dans le même temps, notre agglomération rayonne, connaît un fort développement économique et notre ambitieux plan de mandat s'exécute. Au-delà, nous accueillons deux nouvelles communes au Grand Lyon, Givors et Grigny, et nous avons la responsabilité politique d'affirmer encore plus le rôle du Grand Lyon à travers de nouvelles compétences dont la loi nous permet de nous doter.

C'est dans ce contexte difficile, avec de nombreuses contraintes, que le budget 2007 se travaille, se façonne et s'équilibre. Cet équilibre est maintenu sans augmentation de la pression fiscale et grâce au maintien d'un autofinancement qui reste élevé mais il est évident que cette position extrêmement tendue ne peut perdurer s'il n'y a pas respect de certains principes et choix de décisions budgétaires : la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré les augmentations prévues qui sont obligatoires est un engagement essentiel à tenir, le maintien de l'épargne brute à son niveau actuel, ne pas hésiter à recourir à l'emprunt pour réaliser les projets d'investissement actés dans le plan de mandat. D'ailleurs, le Grand Lyon est une institution dont la santé financière est bonne et les ratios économiques sont satisfaisants. Les dépenses d'investissement ne doivent pas souffrir des éléments conjoncturels extérieurs. Enfin, maintenir la masse salariale, avec une politique sociale respectueuse des acquis mais rigoureuse quant à l'évolution des effectifs puisque le Grand Lyon devrait avoir plus de 4 700 agents.

Enfin, quelques mots sur les politiques à mettre en exergue car demandées par nos concitoyens : la propreté de nos communes et la collecte des déchets, le logement social avec l'application du plan local de l'habitat que nous avons discuté récemment, l'action économique avec le souci de poursuivre la requalification des zones industrielles et l'accompagnement des cinq pôles de compétitivité des pôles de recherche, la politique de la ville si prégnante pour notre agglomération, la voirie car compétence régalienne du Grand Lyon, les nouvelles compétences, tant il nous semble qu'en matière d'infrastructures, qu'en soutien à des organisations culturelles ou sportives, le Grand Lyon doit être plus ambitieux et enfin, les transports en commun et les déplacements en modes doux. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC pour deux minutes.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, je soulignerai d'abord une nouvelle fois la qualité de la préparation du comité budgétaire et je voudrais en remercier le vice-président Darne et ses services pour cet effort.

A propos du contexte économique et social et de leur impact sur nos recettes, j'insisterai sur les dangers représentés par la réforme en cours de la taxe professionnelle qui conduirait à enlever toute autonomie budgétaire aux communautés urbaines ; et ceci s'ajoute aux mesures déjà en vigueur sur la non-compensation des exonérations décidées par l'Etat et l'absence des garanties sur l'évolution de ses ressources. Il est trop facile d'encaisser les bénéfices politiques d'une baisse d'impôts et d'en laisser les conséquences aux collectivités. Pour ne pas allonger le propos, je ne reprendrai pas le rapport très complet sur le contexte économique et social.

Nous partageons l'estimation des recettes et donc du budget disponible pour le fonctionnement et l'investissement. Je veux remarquer que, pour une année de fin de mandat qui traditionnellement marque un pic dans les investissements, l'autofinancement brut est assez élevé et reste stable globalement et que nos ratios restent à peu près à la moitié de nos plafonds prudentiels, ce qui signifie que nous adoptons une gestion très rigoureuse mais aussi que nous avons des

marges de manœuvre qui peuvent être mobilisées. Il en résulte une limitation des budgets de fonctionnement qui n'est possible qu'en améliorant la productivité des services, en jouant sur les pyramides des âges des agents ou le rythme de recrutement qui a rebaisé après un net progrès. On peut toujours bien sûr améliorer et on doit toujours bien sûr améliorer l'efficacité des services mais l'exercice a ses limites.

Nous serons donc très vigilants, dans la version finale du budget, sur les crédits du logement social, de l'éducation au développement durable, de la politique de la ville ou des politiques temporelles et je veux à nouveau protester contre la compensation de la taxe SRU liée à l'insuffisance de logement social dans certaines communes qui, certes, nous est imposée par la loi mais qui représente malgré tout 50 % des prélèvements de ces communes, ce qui est absolument une injustice complète vis-à-vis de nos concitoyens.

Concernant l'investissement, nous progressons dans la mise en œuvre du plan de mandat et de la PPI. Les engagements sont tenus et c'est l'essentiel mais il faudra bien l'année 2008 pour boucler nos investissements.

Si nous sommes favorables à la mise en place des autorisations de programme permettant de mener les investissements des deux premières années du prochain mandat, nous n'approuverons pas le bouclage des arbitrages des investissements pour la totalité du mandat. Nous reviendrons lors du débat sur le budget primitif et sur le détail de ce budget -ce n'est pas le moment sur le débat d'orientations budgétaires- et nous vous ferons, monsieur le président, quelques propositions pour faire écho aux inquiétudes exprimées par le vice-président Jacky Darne concernant l'accroissement des inégalités dans certaines parties de notre agglomération et les problèmes d'équilibre social. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je donne la parole au groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, deux minutes pour parler d'un important budget de la Communauté urbaine de Lyon, évidemment un exercice particulièrement difficile, comme nous, Les Verts, on est plutôt dans la prise du temps voire au budget participatif de Porto Allegre, l'exercice est encore plus difficile mais j'ai découvert que vous étiez maintenant pour la démocratie du tirage au sort alors peut-être qu'en tirant le budget au sort, on ira beaucoup plus vite.

Sur cet entrefait d'introduction, je voudrais souligner trois éléments de la présentation faite par monsieur Jacky Darne qui sont intéressants.

Premier élément, le contexte général : l'endettement de la France, je crois que maintenant c'est un lieu commun de le souligner. Cela veut dire deux choses : la première c'est que, dans les années futures, il faudra bien se poser plus les questions des programmes que l'on ne fera pas que des promesses que l'on va faire et qui ne seront pas tenues pour les électeurs. Surtout, la courbe présentée, qui est fort connue, n'est pas inintéressante car, si l'on regarde sur les vingt-cinq ans présentés, quinze années ont été de gestion de gauche, dix ont été de gestion de droite ; sur les quinze années de gestion de gauche, la gauche plurielle est responsable de 20 points d'augmentation et, sur les dix années, la droite est responsable de 30 points sur les 50 points de l'annuité de la dette. Cela signifie que l'image traditionnelle d'une mauvaise gestion de gauche est plutôt remise en cause par les chiffres. Vous avez la courbe page 5, monsieur Jeannot... je souhaiterais, monsieur le maire, pouvoir continuer.

La deuxième observation c'est que vous présentez page 3... Oui, je vous ai réveillé, c'est déjà pas mal ! C'est mon collègue qui me dit cela. (*Exclamations sur les bancs de l'UMP*).

Monsieur le président, le deuxième tableau concerne la productivité du travail qu'il est intéressant de présenter. Ce n'est pas une nouveauté non plus mais on peut voir une importante amélioration de la productivité du travail depuis 1998 ; d'ailleurs, cela a été confirmé par un article du responsable de l'OCDE paru en avril dans le journal *Le Monde* qui est une référence, ce qui montre que tout le mal que l'on a pu penser des 35 heures est loin d'être évident encore dans les chiffres.

Troisième observation, dans les tableaux préliminaires, c'est l'évolution de la taxe professionnelle et l'inquiétude qu'il y a pour le plafonnement de cette taxe professionnelle, qui est partagée par beaucoup et que je partage aussi. On entend dire que certaines collectivités qui sont à la TPU souhaiteraient revenir en arrière pour faire payer les citoyens. Je crois que cela serait une mauvaise démarche et nous tenons à l'indiquer avant que de mauvaises idées ne germent dans certains esprits.

Deux observations sur les chiffres très concrets.

Première observation, monsieur Jacky Darne nous indique que notre capacité d'investissement pour les six années futures est de 1 600 M€. C'est une somme importante. Il nous précisera peut-être mieux sa méthode de calcul car, si c'est tous investissements confondus et pas simplement hors des investissements contraints, même cette somme importante représente une somme plus faible que ce que nous avons pu faire car, si l'on regarde les deux années précédentes, nous étions à une moyenne au-dessus de 300 M€ et là nous serions à une moyenne en dessous. Donc la méthode de calcul n'est peut-être pas aussi claire mais, en tout cas, c'est un chiffre à approfondir pour pouvoir véritablement mesurer notre capacité d'investissements nouveaux sur les mandats qui viennent.

La deuxième observation sur les chiffres, c'est un chiffre qui intéresse particulièrement les Verts dans la démarche d'orientation du développement durable : c'est le ratio des dépenses de notre collectivité -bien sûr pas toutes collectivités confondues puisque chacun doit faire l'effort là où il se trouve- au profit des transports collectifs par rapport aux dépenses de voirie. Si je regarde les chiffres qui sont données, 117 M€ pour les transports collectifs, c'est l'aide que nous apportons au Sytral, 130 M€ à peu près pour la voirie ; donc nous dépensons encore plus pour la voirie que pour le Sytral.

Je crois qu'il faudra que, dans les années futures, notre collectivité s'inscrive à la limite, comme la région Rhône-Alpes, dans un ratio 80/20, c'est-à-dire 80 pour les transports collectifs et 20 pour la route, ce qui serait une importante innovation, une dynamique nouvelle qui permettrait de rattraper le retard qui a été pris. Car, à l'échelle de toutes les collectivités confondues, à l'échelle de l'Etat, sur les trente dernières années, le ratio est de 80/20 mais au profit de la voiture par rapport à tout ce qui est forme de transport collectif, que ce soit le rail ou les transports collectifs urbains. Donc il s'agit, pour être dans une dynamique nouvelle, d'inverser ce ratio.

Je vous remercie, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je voudrais simplement dire à monsieur Tête au passage qu'il arrive quelquefois que le Sytral nous demande de refaire les couches de roulement pour les bus et de faire quelques travaux de voirie pour qu'ils puissent mieux circuler. Les ratios ne sont pas tout à fait exacts et devraient être

corrigés mais, la prochaine fois, vous regarderez plus à fond les dossiers entre la voirie et les transports en commun.

Je passe maintenant au groupe UDF.

M. VINCENT : Merci, monsieur le président. Le débat d'orientations budgétaires nous permet de tracer des perspectives pour l'avenir de notre collectivité dans le cadre de l'élaboration du budget primitif de 2007 du Grand Lyon. A dix-huit mois du renouvellement des conseils municipaux, il est indispensable de rappeler les engagements de notre groupe quant à la gestion du Grand Lyon.

Si aujourd'hui le contexte économique tend à ce que notre PIB connaisse une variation modérée, il y a lieu de s'interroger sur nos capacités financières qui doivent assurer la réalisation de nos objectifs et de prendre en compte l'environnement économique et international -on l'a déjà dit-, le coût des matières premières, même si, au niveau régional, notre économie progresse.

Je voudrais faire part de nos inquiétudes, en particulier sur les ressources. La taxe professionnelle, première ressource de notre collectivité, n'augmentera que faiblement en raison de la réforme puisque, dès le 1^{er} janvier prochain, celle-ci sera plafonnée à 3,5 % de la valeur ajoutée ; et j'indique que de nombreux rapports nous précisent qu'il y a un risque d'évasion fiscale. Par conséquent, prévoir une augmentation de la recette de la taxe professionnelle me paraît pour le moment assez aléatoire et c'est aussi encore un moyen de réduire l'autonomie fiscale des EPCI. Concernant les attributions de compensations, là encore on assiste à une légère régression. Il en est de même pour la dotation globale de fonctionnement qui augmente très peu et qui compense à peine le coût de l'inflation.

Alors, notre marge de manœuvre, monsieur le président, vous en conviendrez, est étroite. Je ne partage pas totalement l'optimisme de monsieur Darne.

Même si nous avons pu maintenir un autofinancement brut intéressant, pourrions-nous assurer dans l'avenir un autofinancement aussi élevé dans la mesure où nos besoins de financements sont importants puisque la PPI est en train d'être appliquée et demande beaucoup de financements ? De plus, les taux d'intérêts augmentent et nous avons recours, en plus, à l'emprunt. Par conséquent, nous serons obligés bien évidemment d'aborder les dépenses de personnel avec encore plus de rigueur ; c'est vrai que nous avons quelques difficultés à maîtriser ces dépenses de personnel parce que là aussi le GVT nous impose certaines augmentations je dirai quasi-obligatoires et que nous devons bien évidemment trouver de nouvelles sources d'économies.

Alors, la question est de savoir comment on peut trouver ces sources d'économies. Je voudrais rappeler que nous avons une gestion encore plus rigoureuse à mener au niveau de la gestion de nos déchets en les valorisant. Peut-être faudra-t-il qu'en matière de propreté et du service de collecte, on externalise davantage certaines de nos prestations et je crois que là aussi nous aurons encore beaucoup d'efforts à faire pour rechercher au plus près des économies.

En revanche, il nous paraît important de poursuivre notre effort d'investissement pour la voirie de proximité -et là, attention aux ratios, en effet !-, de développer nos zones d'activités, d'avoir une politique active en matière d'acquisitions foncières. Je comprends bien sûr les inquiétudes de monsieur Jacky Darne pour les acquisitions foncières mais je crois que nous avons un devoir en matière de logement social et le groupe UDF est très

attaché à ce qu'il y ait une mixité sociale sur notre territoire de l'agglomération ; il y a des efforts à faire dans certains secteurs de l'agglomération pour acquérir les terrains en vue de construire du logement social et je crois aussi que l'on a un gros effort à faire au niveau des espaces naturels.

Par conséquent, nous ne devons pas relâcher nos efforts d'investissements qui concourent à la formation de capital brut de notre pays, donc sa richesse, mais je me permets d'insister pour que l'Etat donne à notre collectivité des ressources pérennes et qui ne soient pas remises en cause à chaque vote de loi de finances. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous passons maintenant au groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci, monsieur le président. J'ai écouté les précédents orateurs : finalement, nous n'étions pas, dans les précédentes mandatures, dans cette charmante maison ; depuis que nous y sommes, ça s'améliore ! (*Rires dans la salle*).

Passons aux choses sérieuses ! Chers collègues, monsieur le président, notre débat sur nos orientations budgétaires pour 2007 s'inscrit dans un environnement économique et politique de plus en plus mondialisé. Nous sommes en quelque sorte tributaires d'une croissance dictée par un environnement général, donc une variation du PIB annoncée entre 2,5 et 1,90 % suivant les différents observateurs, ce qui déterminera la croissance, la richesse, l'évolution des prix à la consommation, le déficit public, les fameux critères de convergence, le prix du pétrole, le prix des différentes matières premières, etc.

Cet environnement national et mondial peut donc avoir un impact sur l'évolution de nos dépenses et, par là même, sur notre capacité à maintenir le cap sur notre plan de mandat, d'autant plus quand nos recettes essentielles venant de la taxe professionnelle sont à la merci des investissements. Elle est particulièrement fragilisée d'ailleurs : son produit national représentait 55 % du produit total fiscal en 1982, il est tombé à 44,4 % en 2006. Pendant ce temps, la taxe d'habitation a progressé de deux points et le foncier bâti a doublé. Les collectivités sont donc littéralement étranglées par une fiscalité injuste qui ne répond en rien aux besoins de leur population, et notamment les plus fragiles. Avec la mesure de verrouillage de la taxe professionnelle à 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises, c'est un nouveau cadeau supplémentaire que l'Etat leur accorde.

Nous trouverions, par contre, tout à fait juste et non pénalisante l'instauration d'une taxation des actifs financiers à hauteur de 0,3 à 0,5 % qui rapporterait au niveau national 25 milliards d'euros et qui seraient répartis par une péréquation à débattre, à discuter et à négocier.

Le Grand Lyon, dans un aspect de solidarité allant dans les deux sens, a intégré les deux villes de Givors et Grigny. Demain, il faut souhaiter que d'autres territoires nous rejoignent où des options de partenariat seront prises et seront mises en œuvre. Pour cela, il nous faut des moyens budgétaires qui progressent et, même si l'environnement rhônalpin est favorable, les différentes compensations d'Etat ne progressant pas, elles sont, nettement en dessous des prix, c'est-à-dire qu'elles nous fragilisent encore un peu plus.

Avec le débat sur le vote du budget, c'est peut-être l'occasion dans le débat de nos orientations budgétaires d'élever les problèmes. Bien sûr il y a le bilan, il y a ses insuffisances mais, surtout en fin de mandat, c'est l'avenir qui nous intéresse. Ne peut-on pas dire, comme sur le plan mondial -différents forums

et personnalités l'ont dit-, qu'il y a un écart qui s'affirme entre l'économie et le social et qu'il faudrait nettement rapprocher ? Ici même, dans le cadre des forums et rencontres internationales, des déplacements à l'étranger, des implantations d'entreprises étrangères en Rhône-Alpes, du développement bancaire, de la réussite du BTP, ladite métropole lyonnaise est vantée par sa richesse en croissance. Mais que peut-on dire du social ? Nos services aujourd'hui sont-ils en mesure de procéder à une véritable évaluation ? Pour un nouveau raisonnement sur notre gestion, ne faut-il pas s'inscrire dans le débat des différents forums sociaux et économiques ? Par exemple, le grand rendez-vous de la ville de Vénissieux du 14 au 18 novembre qui parie sur l'économie pour l'emploi, ce qui ne veut pas dire application mécanique de nouvelles mesures.

Cependant, il y a tout de même des tentatives de nouvelles approches pour l'utilisation de l'argent qui ne manque pas et une utilisation avec le plus grand nombre. Nous pourrions nous rapprocher des différentes idées, effectivement de Porto Allegre, par exemple :

- le prix Nobel Mohammad Yunius sur l'expérience de la banque des pauvres, le micro-crédit,
- un livre intéressant de Rachid Schlavdine,
- un débat sur une banque centrale mondiale plus équitable, les expériences de l'économie équitable, la tentative pour une économie plus juste,
- la gestion publique de l'eau -ce qui n'est pas encore le cas dans notre agglomération-,
- une plus grande maîtrise du foncier pour développer du logement social et organiser une véritable mixité à l'échelle du Grand Lyon.

Il ne s'agit pas de slogans démagogiques ou réalistes mais de la recherche d'une nouvelle forme de gestion à l'échelle de la mondialisation d'aujourd'hui qui doit avoir ses incidences sur nos raisonnements et moyens de gestion locale. C'est certainement un changement de culture avec une intervention forte de la démocratie participative, véritable poumon pour une grande métropole ayant l'ambition d'être encore plus solidaire dans le respect de l'environnement et du développement durable.

Voilà quelques pistes de réflexion.

Nous tenons aussi à remercier et à féliciter toute l'équipe du vice-président Jacky Darne pour l'efficacité dont elle fait preuve, pour la pédagogie dont elle fait preuve dans toutes les réunions de travail et dans les différentes commissions auxquelles nous participons. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, le rapport qui sert de base à la discussion d'orientation budgétaire pour 2007 s'inscrit dans la continuité de la politique qui a été engagée par notre établissement public depuis 2001. Au-delà de l'aspect purement politique, c'est-à-dire du choix des investissements fait dans le cadre de l'élaboration du plan de mandat pour lequel nous avons émis de très fortes réserves, je voudrais m'en tenir à l'aspect financier des choses qui consiste à trouver le meilleur équilibre entre l'appel à l'impôt, le recours à l'emprunt, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le maintien de l'investissement à un niveau compatible avec l'exigence du développement de l'agglomération.

Depuis cinq ans, à l'occasion de tous nos débats de nature budgétaire, nous n'avons pas manqué de rappeler inlassablement un certain nombre de principes qui devaient, à nos yeux, guider l'action de l'exécutif en matière de gestion des finances communautaires. Ces principes découlent directement de la situation des finances publiques de notre pays, que l'on peut qualifier de "préoccupante" si l'on est diplomate ou de "calamiteuse" si l'on est réaliste. Car nous pensons que les collectivités territoriales sont des acteurs de l'économie nationale, même si, il faut bien le reconnaître, notre système institutionnel et la politique de l'Etat ne contribuent pas à renforcer leur autonomie et à accroître leurs responsabilités ; la malencontreuse réforme du plafonnement de la taxe professionnelle en constitue la plus récente des illustrations.

S'agissant de la problématique de la dépense publique, je ne saurais trop recommander à chacun la lecture du rapport de la commission Pébereau, qui non seulement dresse un bilan sans concession de la situation des finances publiques de la France mais surtout énonce un certain nombre de préconisations dont quelques-unes concernent directement les collectivités territoriales.

Le point de départ de ce rapport est la description du mécanisme de la dette financière qui a atteint 1 140 milliards d'euros fin 2005, soit plus des deux tiers du PIB. A cette dette financière déjà particulièrement conséquente, il convient d'ajouter d'autres engagements de l'Etat parmi lesquels figure celui du versement des retraites des fonctionnaires : on estime à 500 milliards d'euros le montant de cette dette supplémentaire.

Au-delà d'une situation déjà fortement pénalisante, le plus inquiétant c'est que cette "culture de la dépense publique" est une notion qui est largement commune à la droite et à la gauche, contrairement à ce que l'on entend parfois. D'ailleurs, force est de constater aujourd'hui que la situation des finances publiques ne constitue pas l'un des thèmes favoris des discours des candidats déclarés à la Présidence de la République.

Pourtant, si aucune action volontariste n'est entreprise rapidement et compte tenu d'un certain nombre de paramètres comme celui, par exemple, du vieillissement de la population, la dette publique pourrait théoriquement atteindre 300 % du PIB à l'horizon 2050.

Les collectivités territoriales ne sont évidemment pas en première ligne dans le domaine de l'endettement, même si certaines d'entre elles -l'exemple récent de la ville de Marseille est significatif à cet égard- ont dépassé les limites du raisonnable. En effet, la dette locale ne représente que 10,5 % de celle de l'ensemble des administrations publiques. Il y a à cela une explication simple : c'est que, contrairement à l'Etat, les collectivités sont liées par une règle budgétaire vertueuse selon laquelle elles ne peuvent emprunter que pour investir.

En revanche, ce qui est le plus alarmant et qui doit nous interpeller, c'est que les dépenses des collectivités ont connu une croissance très forte depuis vingt-cinq ans. Entre 1980 et 2004, la part des dépenses des collectivités dans le PIB est passée de 8 à 11 %. Sur les dix dernières années, l'augmentation des dépenses d'investissement des administrations publiques provient pour les deux tiers des collectivités territoriales ; pour les dépenses de fonctionnement, cette proportion est de 50 %. Des études de la direction du Trésor estiment que seule la moitié de cette augmentation des dépenses locales peut être imputée aux transferts de compétences de l'Etat en direction des collectivités ; l'autre moitié est le résultat de décisions prises par les collectivités. Deux chiffres simplement pour illustrer cette

évolution : les dépenses de fonctionnement expliquent 60 % de l'augmentation des dépenses des collectivités sur les dix dernières années ; en vingt ans, le nombre de fonctionnaires territoriaux pour cent habitants a augmenté de 30 %.

Au total, le recours à l'endettement et l'appel à la fiscalité constituent pour l'Etat, pour les collectivités, pour les régimes sociaux, une solution de facilité qui permet de s'affranchir d'une gestion plus rigoureuse et plus contraignante des dépenses publiques.

Face à cette situation, la commission Pébereau indique un certain nombre de pistes sur lesquelles il conviendrait de s'engager avec, au préalable, le respect de deux principes : d'une part, que l'effort de réduction des dépenses publiques soit partagé par tous les acteurs publics (Etat, collectivités territoriales, régimes sociaux), d'autre part, que l'efficacité des dépenses fasse l'objet d'un réexamen intégral.

Et, dans le cadre de ses préconisations, la commission suggère de mieux associer les collectivités territoriales à l'objectif de maîtrise des finances publiques. Cela passe par une simplification de l'organisation administrative de notre pays et par la diminution du nombre de collectivités territoriales. Cela passe par la stabilisation des dépenses en euros courants. Cela passe par la suppression des sureffectifs en utilisant l'opportunité des départs à la retraite et en levant les obstacles à la mobilité des agents. Cela passe par l'évaluation régulière et systématique des politiques publiques et notamment des subventions versées.

Monsieur le président, mes chers collègues, notre Communauté urbaine a encore des efforts à faire si elle veut s'inscrire résolument dans cette logique collective de baisse de la dépense publique.

Nous devons nous engager fermement à long terme sur le refus de toute augmentation du taux de la taxe professionnelle et sur le refus d'un recours à une fiscalité additionnelle sur les ménages.

Nous devons nous engager sur le retour à un niveau d'endettement équivalent à ce qu'il était au début du mandat, alors que l'évolution depuis deux ans marque un réel renversement de tendance.

Nous devons nous engager sur une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement en posant comme postulat une variation annuelle à la fois inférieure à la variation des recettes de fonctionnement et inférieure au taux d'inflation.

C'est l'affirmation de ces principes que nous aurions aimé voir inscrite dans votre rapport d'orientation budgétaire pour 2007. C'est à l'aune de ces mêmes principes que nous jugerons, dans quelques semaines, votre projet de budget primitif.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, nous allons plutôt être brefs cette année dans l'exercice obligé du DOB pour trois raisons : premièrement, les analyses nous conduisent à estimer que le cadrage général budgétaire est respecté, en tout cas dans des grandes masses de fonctionnement. Deuxièmement, on retrouve également les grandes orientations politiques que nous avons collectivement adoptées ; pas de mauvaise surprise dans leur traduction budgétaire. Troisièmement, s'agissant de la partie investissement et particulièrement de l'exécution de la PPI et de

la répartition géographique des efforts d'investissement, nous nous réserverons pour la séance du vote du budget proprement dit, préférant prendre encore un peu de temps pour nous livrer à une analyse performante.

Premier point, le cadrage budgétaire général : l'écart entre dépenses réelles et recettes réelles se situe à nouveau en dessous des 1 % que nous avons décidé ensemble de maintenir. Les raisons sont diverses et peuvent être considérées comme légitimes car il est vrai qu'en fin de mandat, l'ensemble des orientations politiques sont mises en place et nécessitent une traduction budgétaire complète, sans parler des nouvelles orientations décidées en cours de mandat qui, elles aussi, doivent être financièrement honorées. Cet écart se situe à 0,57 %. Il reste donc positif, ce qui est le plus important. Il est, dans les faits, amputé des provisions constituées dans l'attente de trois grands litiges. A ce propos, laissez-moi ajouter, à titre personnel, qu'il faudrait tout de même arriver à un accord avec le Conseil général à propos des personnels du SDIS car les mandatements continuent à être inscrits, accentuant année après année nos divergences financières.

L'autofinancement se trouve également à un niveau honorable nous permettant de penser que l'ensemble des investissements peut être réalisé au moins au niveau budgétaire. C'est donc bien notre organisation interne et la capacité de faire qui reste l'enjeu le plus important.

Même si cet autofinancement est stabilisé, l'épargne nette, en revanche, est en baisse en raison d'une hausse du remboursement du capital, ce qui n'est pas une mauvaise nouvelle puisque notre collectivité se désendette, grâce notamment à une gestion très performante de sa dette. Mais attention ! comme tous les ans, nous sollicitons le vice-président Darne pour ne pas céder aux sirènes du réendettement afin de payer nos engagements. Le Grand Lyon est encore en mesure de s'autofinancer ; continuons dans cette voie pour l'instant, surtout au vu des incertitudes pesant sur l'avenir du régime de la taxe professionnelle.

D'un point de vue de la fiscalité, nous nous réjouissons de la progression des bases de TP qui peuvent même être considérées comme timorées en fonction des lectures. Mais ce budget est construit sur des bases réalistes, donc prudentes. La TP est donc en hausse, ce qui conduit à préserver notre croissance et donc à pouvoir continuer à aider les communes par le biais de la dotation de solidarité communautaire. A ce sujet, devait nous être fournie une simulation de la DSC par commune ; nous la sollicitons formellement avant l'examen final du budget.

A propos de la TEOM, le taux reste heureusement inchangé mais le résultat est en hausse grâce là aussi à une progression des bases. Nous aurons l'occasion d'évoquer le financement de la stratégie des déchets lors de notre prochaine séance mais constatons dès à présent que nous conservons les moyens de notre politique.

Deuxième point, l'inscription budgétaire de nos orientations politiques : notre volontarisme en matière de logement social est ainsi mis en exergue dans ces orientations budgétaires. Par délibération parallèle, nous votons le cadrage général des règles de financement communautaire de ce domaine. De plus, la mise en place d'une véritable stratégie immobilière et foncière, par le biais des baux emphytéotiques, nous apparaît comme un élément tangible d'efficacité car elle donne l'occasion d'un effet de levier important tout en maintenant les intérêts communautaires sur le long terme. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'émergence d'un dispositif financier dont le retour sur investissement n'est pas exclu plutôt que de se cantonner, ce qui fut utile en son temps, à assister les organismes via des subventions irrécupérables.

Deuxième évolution manifeste cette année avec l'arrivée de Givors et Grigny : les cinquante-quatre conseils municipaux qui ont accepté cette extension seront ravis de constater que les prospectives financières de mai dernier sont aujourd'hui confirmées dans notre budget, dégageant même un léger bonus qui nous permettra d'accueillir ces deux nouvelles communes en les plaçant immédiatement au niveau d'investissement des cinquante-cinq premières.

Dernier aspect, à propos des recettes de fonctionnement que nous avons pointées à plusieurs reprises dans les exercices précédents : autant leur réalisation budgétaire en début de mandat laissait à désirer, autant nous savons désormais que ce sera inscrit au BP 2007 et qu'elles auront toutes les chances d'être effectivement perçues. Je vous disais précédemment que ces orientations budgétaires avaient l'air prudentes, la confiance en la perception effective des recettes le souligne encore davantage.

Dernier point de cette intervention sur le DOB, à propos des investissements : nous développerons ultérieurement leur répartition et la vitesse d'exécution dans cette même répartition mais, d'un point de vue de l'enveloppe globale, la masse des restes à réaliser et des investissements déjà votés nous laisse toujours dubitatifs. Un total de 601 M€ reste à payer alors que dix-huit mois nous séparent officiellement de la fin du mandat. La partie est encore jouable mais elle commence à devenir un vrai challenge. Nous en resterons là pour aujourd'hui mais nous ferons probablement quelques suggestions à ce sujet lors de la discussion budgétaire de janvier prochain.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP, vous avez la parole.

M. le vice-président CHAPAS : Les rapports d'orientations budgétaires se suivent et se ressemblent, révélant toujours un strabisme un peu inquiétant de notre vision de nos finances communautaires entre le présent et le futur.

Aujourd'hui, pour l'année qui vient, 2007, pas d'inquiétude même si les dépenses de fonctionnement augmentent très fortement. Evidemment, je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres que ceux que l'on nous a énoncés : 2,75 % pour la masse salariale, 4,5 % pour les subventions, 3,5 % pour les charges courantes de fonctionnement, 11 % pour les frais financiers, c'est-à-dire près de 4 % pour l'ensemble de ces dépenses, hors Givors-Grigny et après neutralisation des provisions pour risques. Pour les années suivantes, chaque rendez-vous budgétaire annuel est l'occasion pour vous d'un appel à un effort marqué pour faire face à la dégradation des soldes de gestion et d'épargne, donc pour contenir les dépenses en trouvant des gains de productivité. Bref, pour l'année qui vient, continuons comme avant mais, pour les années futures, sachons resserrer les cordons !

Heureux optimisme qui permet toujours de reculer les temps rugueux du futur ! Que voulez-vous ! Nous persistons à penser que cette vision des choses n'est pas sage car si la fourmi a tort d'être paralysée par la peur du lendemain, la cigale n'a évidemment pas raison de ne penser qu'au présent.

Les raisons qui vous amènent à faire d'une meilleure maîtrise des dépenses une ardente obligation pour l'avenir étaient et sont déjà inscrites dans la réalité de nos comptes depuis des années. Nous avons déjà souligné en 2005 et 2006 que l'équilibre n'avait pu être atteint que grâce à des recettes tout à fait exceptionnelles, que votre rapport de ce soir rappelle d'ailleurs fort à propos. Pour 2007, vous ne parvenez à l'équilibre de la

section de fonctionnement, en fait, que grâce à l'ajustement de la charge constituée par l'attribution de compensations versées aux communes, qui représente près de 25 % du budget, qui, elle, diminue de 4 % à périmètre constant, essentiellement par l'effet des derniers ajustements de taxe professionnelle au titre de l'année 2002 précédant l'institution de la TPU. Événement heureux mais qui cache la forêt car il y a tout lieu de penser que ces ajustements devront toucher à leur fin et donc dissimulent le vrai rythme que votre politique a imprimé aux vraies dépenses de fonctionnement de notre Communauté depuis 2001.

La vérité de vos prévisions pour 2007 c'est que les vraies recettes récurrentes, fiscalité et DGF, augmenteront de 2,1 % et que nos vraies dépenses, les dépenses actives (masse salariale, subventions, frais financiers, charges courantes de fonctionnement), hors effet Givors-Grigny et hors prévisions pour risques, augmentent de près de 4 %.

Vous m'aviez déjà répondu l'année dernière, monsieur le président, monsieur le vice-président, qu'il y avait toujours, dans la gestion de toute collectivité, une part de gestion à court terme -je vous cite- "amenant à acter des événements exceptionnels favorables". Evidemment ! Naturellement ! Mais que dirait-on d'un pilote d'avion qui poursuivrait sa même ligne de vol en sachant qu'un de ses moteurs auxiliaires va prochainement s'arrêter ? Car les clignotants sont là et votre rapport de ce soir rappelle justement la baisse de 6 % en 2005 de l'excédent brut courant et votre rapport souligne que l'on doit s'attendre, à l'avenir, à une baisse sensible de nos soldes de gestion et d'épargne, sous l'effet conjugué de l'augmentation des frais financiers, des nouvelles dépenses de fonctionnement liées aux investissements -comme les berges du Rhône-, de l'envolée des participations aux déficits des ZAC, de l'élargissement de la Communauté urbaine et des nouvelles compétences.

Vous nous dites votre volonté de mettre en œuvre une politique de maîtrise des dépenses mais c'est toujours pour demain. Pour 2007, exit votre lettre de cadrage que vous avez adressée au bureau délibératif le 3 juillet 2006, qui fixait comme objectif l'écart d'un point entre l'évolution des dépenses et des recettes à périmètre constant, conformément à l'objectif énoncé dès le premier jour du mandat, non tenu, il est vrai, toutes ces dernières années. Quand on connaît la difficulté à brider le rythme des dépenses de fonctionnement, on reste dubitatif devant votre capacité à faire demain ce que vous n'avez toujours pas commencé à engager en 2007. C'est un exercice difficile -d'autres l'ont dit ici- qui demande de faire des choix et de recentrer des priorités. Ce qui a été fait jusqu'à présent, en termes de projets de service de voirie et de propreté nous a paru timide et n'a pas apporté d'amélioration notable du service rendu. Nous serons à cet égard très attentifs au plan stratégique de collecte et de tri des déchets qui devra nous être présenté au Conseil du 10 janvier prochain.

Pour terminer, je voudrais rappeler quel est l'enjeu d'une plus grande maîtrise de nos dépenses de fonctionnement : c'est tout simplement la capacité d'action de notre Communauté au service de son territoire et de ses habitants. L'amélioration de notre environnement économique est une chance, il faut le dire, elle est manifeste : retour à une croissance plus soutenue dans un contexte international porteur, diminution significative et vraie du taux de chômage, maîtrise de l'inflation, réduction modeste mais réelle des déficits publics, mises en chantier de logements neufs à leur plus haut niveau historique ; je ne cite là que quelques grandeurs importantes. Cet environnement est une chance, il faut la saisir et plutôt que de la voir financer à nouveau une nouvelle dépense de fonctionnement, il est de votre responsabilité de ne la mettre au service que de l'accroissement de notre capacité d'investissement.

Vous nous dites que les projections établies pour les années futures font ressortir une détérioration de nos ratios qui demeurent acceptables parce que -je cite le rapport- "restant dans les limites de bonne santé". Nous regarderons de près, pour le débat budgétaire du 10 janvier 2007, ces projections dont nous n'avons eu quelques éléments que peu de jours avant cette séance ; dommage qu'elles n'aient été présentées ni en comité budgétaire ni en commission des finances ! Mais la bonne santé, s'agissant de notre collectivité, est-elle de n'avoir pas de température ou d'avoir une capacité musculaire à même de soutenir un effort important exigé par les besoins de notre agglomération ? L'objectif de notre communauté est-il d'atteindre simplement des ratios prudentiels ou plutôt de disposer d'une capacité d'investissement à même de répondre aux besoins d'agglomération tout en respectant ces ratios ? Ce n'est pas tout à fait la même chose !

Il me semble qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir que notre Communauté doit faire mieux dans beaucoup de domaines de proximité. Il me semble qu'il faudrait être aveugle pour ne pas voir les attentes non satisfaites des maires sur des opérations de voirie, de centralité ou d'urbanisme. Il me semble qu'il faudrait être aveugle pour ne pas mesurer la gravité des retards pris par notre agglomération dans le domaine des grandes infrastructures. Chacun pressent l'ampleur des besoins de développement économique et d'habitat, dans une vision de l'aire urbaine plus marquée, dynamique.

En conclusion, il nous semble que la déclinaison budgétaire annuelle d'un plan de mandat qui touche à sa fin est une chose mais que l'anticipation des besoins de notre agglomération est une toute autre affaire dont on ne voit pas les marques dans vos orientations pour 2007. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste, vous avez la parole.

M. DESCHAMPS : Chers collègues, mesdames, messieurs, le rapport qui nous est présenté montre bien, dans son introduction, le côté un peu surréaliste de ce type de débat fait pour qu'un débat s'instaure sur des orientations budgétaires à définir. Notre débat intervient -la loi étant ce qu'elle est- forcément trop tard pour influencer sur l'élaboration de ces orientations et donc l'élaboration du budget. C'est amener, à partir de là, à constituer -si vous me passez l'expression- un "tour d'échauffement" avant le débat budgétaire. La loi, ce morceau de loi en tout cas est mal fait pour nos grandes collectivités, il faut le reconnaître et peut-être se mettre un jour en situation de rendre au débat d'orientations budgétaires la réalité de sa fonction.

A raison, le document proposé veut inscrire notre réflexion commune dans l'environnement international et dans l'environnement national qui pèse forcément, fortement parfois, sur nos capacités à faire, sur nos désirs de faire. La loi de finances 2007 s'inscrit ainsi dans une perspective de croissance économique de 2 à 2,5 % en 2007, au même niveau, disent les prévisionnistes, que ce qu'elle serait normalement en 2006.

Quelle sera, sur ce taux prévu de croissance, la conséquence de la panne de croissance précisément constatée au troisième trimestre 2006 ? Nous ne sommes pas heureux de constater cette impéritie du gouvernement actuel. Les indicateurs sont en berne, mes chers collègues : moins 0,9 % en septembre 2006 au niveau de la production industrielle, moins 3,1 % au niveau de la production de l'industrie automobile, moins 2,2 % dans le secteur des biens intermédiaires, moins 5,2 % pour l'industrie textile, moins 1,6 % dans les industries agricoles et alimentaires, par exemple.

Cela n'empêche pas la Banque centrale européenne, son président monsieur Trichet, de vouloir programmer une nouvelle hausse des taux directeurs en décembre prochain. L'argent plus cher, faut-il le rappeler ici, c'est l'investissement plus cher, c'est moins de logements par exemple, moins d'investissements industriels, moins d'emplois, plus de chômage. Tout cela, c'est plus de souffrance dans un monde qui n'est pas juste. C'est pourquoi je disais à l'instant que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous constatons cette évolution.

Nous avons été amenés à constater une croissance au niveau 0 au troisième trimestre de l'année 2006. Enfin, les conjoncturistes estiment que le PIB aura, en 2006, progressé d'à peine plus de 2 %. Je souhaite rappeler ici que la croissance en France n'est créatrice d'emplois nouveaux qu'à partir de 2,5 au minimum en pourcentage d'augmentation du PBI.

Le rapport sur le débat d'orientations budgétaires constate avec raison la fragilité des prévisions économiques. Nous en avons l'illustration aujourd'hui, à la grande surprise de monsieur Breton et de l'ensemble de ses collaborateurs. Cela est constaté avec raison dans la mesure où les conséquences sur les différents facteurs qui favorisent ou non le développement du Grand Lyon sont bien réelles et elles impactent de façon forte notre capacité à faire les relations économiques, les flux économiques financiers qui peuvent exister entre le Grand Lyon et les collectivités locales qui le composent : plus ou moins de développement, c'est plus ou moins de recettes fiscales, plus ou moins d'emplois, plus ou moins de créations économiques, etc. A cet égard, le groupe Socialiste est moins optimiste que le rapport proposé, même si les stratégies de développement mises en œuvre (les technopôles, l'aide à la création d'entreprises, à l'export, etc.) doivent, à terme, porter leurs fruits.

Encore conviendrait-il que certaines mesures gouvernementales ne viennent pas contrarier ou perturber l'activité prévue du Grand Lyon ! Je pense notamment -plusieurs collègues s'en sont fait l'écho ici- à la réforme de la taxe professionnelle. Le rapport semble -mais j'en ai sans doute eu une lecture trop rapide- accueillir avec faveur cette réforme dans la mesure où elle baisserait la fiscalité sur les entreprises. En ce qui nous concerne, nous considérons que cette mesure illustre bien le "tout libéral" qui sévit de l'Élysée à Matignon, en passant par la place Beauvau. Nous pensons que, de surcroît, ces mesures ultralibérales sont encore confirmées, d'après ce que l'on pouvait entendre aujourd'hui, par les gazettes radiophoniques quant au programme d'actions de l'UMP pour la mandature présidentielle à venir.

Nous ne pouvons nous satisfaire des conséquences de cette mesure sur la fiscalité des communes en voyant bien que cela peut entraîner, et a entraîné ici ou là, le recours à une fiscalité mixte, plus de taxe d'habitation et de taxe foncière. La charge qui n'est plus supportée par le monde de l'entreprise le serait alors, dans cette hypothèse, par les contribuables et tous ici nous savons bien que les bases de la fiscalité locale sont obsolètes -comme le dit le rapport- mais aussi et surtout injustes. Je crois d'ailleurs avoir entendu notre collègue, monsieur Christian Barthélémy, faire la même remarque il y a quelques minutes. Il est donc bien que cette hypothèse de fiscalité mixte ne soit pas l'hypothèse choisie par le Grand Lyon. Il ne faut pas que cela le soit un jour car l'ordre économique juste auquel nous aspirons ne serait pas au rendez-vous de nos actions. Ces évolutions du produit fiscal auront forcément pour conséquence de freiner l'accroissement des compétences du Grand Lyon ; bonne ou mauvaise nouvelle ? Chacun appréciera.

Sur le plan des grands agrégats financiers du Grand Lyon, il faut je crois, contrairement à ce qu'indiquait l'intervenant de l'UMP à l'instant, se féliciter de la persistance d'un autofinancement

brut élevé ; c'est là la garantie d'un effort nécessaire et utile en investissement. De même, le recours au mécanisme des AP-CP permet-il une gestion rigoureuse et la garantie d'une rationalité budgétaire forte. L'endettement du Grand Lyon est lui aussi des plus limité lorsque nous constatons les ratios de désendettement qui sont ceux d'aujourd'hui et qui sont ceux qui peuvent être envisagés, au travers des perspectives actuelles, y compris jusqu'à la fin du prochain mandat. Enfin, la structure financière de notre collectivité est équilibrée, dans un rapport qui nous semble vertueux entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Un point d'inquiétude néanmoins concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elle tend à devenir, sur les feuilles que l'automne adresse aux contribuables, le troisième impôt local en ordre d'importance. Peut-être faut-il -le rapport y fait appel- que le taux de couverture de la dépense de gestion des déchets approche les 100 % ? Encore faudrait-il alors -et c'est le point de vue des socialistes- qu'une répartition inégalitaire, donc juste, de cette taxe permette de ne pas pénaliser plus encore ceux des habitants les plus défavorisés de nos communes. Sur ce point-là, nous serons vigilants et exigeants.

Une autre inquiétude enfin -mais monsieur le vice-président Darne y a fait allusion- concerne l'évolution des taux d'intérêt qui viennent menacer les efforts d'une gestion vertueuse et rigoureuse de la dette.

Pour conclure, les éléments qui nous sont présentés sont les témoins d'une gestion maîtrisée et d'une démarche volontariste. Souhaitons, monsieur le président, mes chers collègues, que cette situation, ces perspectives qui sont celles du Grand Lyon ne soient pas perturbées par les mesures ultralibérales que nous connaissons aujourd'hui, qui sont annoncées pour demain ; celles-ci ne peuvent pas fonder l'ordre économique juste auquel nous aspirons.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, je vais tenter d'apporter un certain nombre d'éléments de réponses, pas à toutes les questions et pas à tous puisque ce serait trop long mais je vais vous dire, en introduction, que, lorsqu'on écoute les interventions, on ne manque pas de moments de plaisir ou de déplaisir. Alors je voudrais dire que le plus grand plaisir a été l'intervention de Patrick Bertrand, que je veux saluer, puisqu'elle a été chaleureuse et la plus brève, que j'ai peur de faire de la peine à Willy Plazzi parce que nous ne saurons pas taxer les actifs financiers comme le groupe Communiste le souhaiterait, la loi ne nous le permet pas et puis cela aurait sans doute un certain nombre de conséquences. J'ai envie de dire aussi à Michel Reppelin que, si l'endettement était une sirène, je pense que finalement j'y céderai parce que c'est si attirant mais, évidemment, l'endettement n'est pas une sirène. Et j'ai envie de dire à notre collègue monsieur Chapas, quand je l'entends dire que l'on ne voit pas les marques de la prise en compte des problèmes d'aujourd'hui dans le budget, comme je n'imagine pas un quart de seconde qu'il puisse être de mauvaise foi et ne pas voir ce qui est visible, qu'il faut vraiment changer de lunettes.

Plus au fond, je ferai quelques commentaires sur les données et les caractéristiques générales.

Je partage l'avis de tous les groupes politiques qui se sont exprimés en ce sens et de toutes les associations d'élus sur la réforme de la taxe professionnelle. Quelles que soient les couleurs politiques, les membres des associations d'élus condamnent la réforme de la taxe professionnelle telle qu'elle est. Elle aurait, pour notre Communauté urbaine, la conséquence de faire perdre la moitié des recettes si nous augmençons

d'un point la TP. Il y a eu, par la commission qui a travaillé sur cette réforme, des propositions bien plus satisfaisantes, mais politiquement plus difficiles à mettre en œuvre, qui étaient de substituer à la base actuelle la valeur ajoutée ; cela demandait un peu de temps et de courage mais il y avait là encore une quasi-unanimité des membres de la commission Fouquet -j'y étais, donc je peux l'affirmer- ; le gouvernement n'a pas voulu le faire parce qu'évidemment, cela entraîne des transferts d'impôts et cela fait payer davantage les commerces et les services que l'industrie et cela, évidemment, demande un peu de temps pour le faire.

Je voudrais aussi faire un certain nombre de commentaires sur ce qui a été dit par notre collègue Barthélémy et par Etienne Tête sur l'endettement. L'endettement de la France n'est évidemment pas une question qui concerne les collectivités locales parce que, par définition, leur budget est équilibré et ce sont les budgets de l'Etat ou d'autres administrations qui ont entraîné les déséquilibres publics que l'on connaît ; sur l'ensemble, sur l'endettement, là encore, il suffit de regarder les chiffres pour constater que les collectivités locales ne sont pas la cause de cela, bien au contraire.

J'apprécie en général les analyses nationales de notre collègue Barthélémy et il me semble que nous devrions d'ailleurs peut-être approfondir les points d'analyse sur ce sujet mais il a repris je trouve un peu trop le commentaire dominant, qui est : finalement, il faut davantage maîtriser la dépense publique, en l'appliquant aux collectivités locales. Comme c'est un discours récurrent, en particulier d'une partie de sénateurs qui viennent de rendre un rapport sur ce domaine, je trouve qu'il est injuste. Alors je voudrais, en quelques phrases, tout de même dire pourquoi c'est injuste.

Premièrement, c'est injuste parce que le poids des prélèvements des collectivités locales dans le PIB n'a pas bougé depuis 1997. Je tire cela d'un livre -pour ceux qui ont envie de faire des commentaires et des interventions dans notre séance ici- qui s'appelle "le rapport de l'observatoire des finances locales", qui est publié chaque année. Vous avez les finances des collectivités locales en 2006 qui est bourré de chiffres en 224 pages et qui permet donc d'avoir des références qui conviennent. Il est donc dit ici de façon très claire que les prélèvements des administrations publiques locales étaient de 5,6 % en 1997 et qu'elles sont toujours, en 2005, de 5,6 % alors que pourtant, dans le même temps -alors, évidemment, les administrations de sécurité sociale ont augmenté de façon significative ; vous savez bien qu'en matière sociale, l'évolution n'a pas été la même-, il y a eu les transferts de compétences... -je fais appel à vous si vous le souhaitez, un jour, pour que l'on fasse un débat approfondi et plus long pour discuter de ces choses-là-.

Les compensations sont faites au moment du transfert, sur le moment T0. Ceux qui ont transféré ont vu -et encore, ce n'est pas une question de pouvoir politique !-. Il suffit de regarder les lycées, pour prendre quelque chose d'ancien : on constate qu'au moment T0, les transferts sont faits, sont censés être équilibrés mais que les besoins sont tels que les collectivités mettent en œuvre des politiques.

Sur l'intercommunalité par exemple, certains disent que l'intercommunalité doit entraîner une diminution du budget des communes et une augmentation en parallèle de l'intercommunalité. Cela paraît de bon sens, sauf que l'intercommunalité permet de mettre en œuvre des centres de traitement pour les déchets, des politiques de transports en commun, des voiries, des équipements d'agglomération qui n'existaient pas antérieurement. L'agglomération permet d'apporter des services qui n'existaient pas. Cela entraîne un coût supérieur, c'est évident ; il n'y a pas

d'économie symétrique de la commune pour le transférer dans l'agglomération en matière d'assainissement, en matière d'eau, de déchets, de transports. Il s'agit d'immenses politiques qui étaient "sous-mises en œuvre" et il convient d'agir. Chacun peut le constater dans son environnement et peut faire le point pour la Communauté urbaine comme ailleurs.

Il faut absolument prendre en compte les éléments comme ceux-ci sinon on se trompe. Et il y a une grande responsabilité des collectivités, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas un certain nombre d'intercommunalités et de circonstances qu'il faut pourchasser. Le coefficient d'intégration fiscale doit permettre de réduire les moyens à ceux-ci car, dans tout dispositif, il peut y avoir des abus, des politiques condamnables. Evidemment, tout ce qui est évaluation et contrôle doit être valorisé et mis en place pour ne pas entraîner une condamnation des politiques.

Deuxième série de commentaires que je voudrais faire : sur l'action de la Communauté urbaine, que se passe-t-il ?

Il faut apporter un certain nombre de précisions sur les 1 600 M€ énoncés comme l'investissement à venir. C'est pris comme si nous avions déjà décidé pour le prochain mandat que, de 2007 à 2012, nous allions faire 1 600 M€ d'investissement. Les choses sont inscrites, il n'y a plus besoin d'élection ni de décision. Non ! C'est simplement le constat que, dans le mandat dernier, nous étions partis de 1 150 M€ en budget principal ; avec les budgets annexes puis les adaptations que l'on a faites il y a un ou deux ans, nous avons arrêté le budget d'investissement à 1 450 M€ pour les six ans qui viennent de se passer.

Pour éviter une rupture dans les années qui viennent, pour une continuité d'action, il faut que nous votions en disant : "Voilà ce que sera environ le montant des investissements et voilà comment nous allons le financer entre l'emprunt et l'autofinancement." C'est la loi. Et on votera pour cela au début du mois de janvier. Ce n'est pas une prédécision politique. Si nous étions à 1 450 M€, toutes choses étant égales par ailleurs puisque l'on ne va pas révolutionner les finances dans l'année qui vient -je souhaite que l'on puisse le faire mais ce ne sera probablement pas le cas-, si l'on augmentait nos capacités de 10 % environ, on serait autour de 1 600 M€. Chaque année, on pourra évidemment modifier cela, l'augmenter, le diminuer en fonction de la conjoncture.

Vous avez un ordre de grandeur et, avec cet ordre de grandeur, il n'y a pas de risque financier, il n'y a pas de dérapage, il n'y a pas d'inquiétude. On n'est pas du tout dans des gestions à court terme, comme cela a été dit par notre collègue Chapas -moi, je ne suis jamais le nez dans le guidon-, on regarde à dix ans d'ici. En même temps, on regarde dans l'immédiat et on dit que, pour ne pas avoir de rupture, comme dans le mandat actuel, pour qu'il puisse y avoir une continuité des investissements, que les entreprises ne soient pas deux ans à attendre des choses, il faut que nous votions. Et nous sommes sur des budgets autour de 1 600 M€. Si l'on pense que l'on peut s'endetter davantage et qu'il faut aller jusqu'à 1 800 M€, on ira jusqu'à 1 800 M€ ; si, au contraire, d'autres pensent qu'il faut être à 1 200 M€, on ira à 1 200 M€, ce n'est pas un problème. Mais, pour le moment, le cadrage est d'un montant à peu près raisonnable : 1 600 M€.

Voilà d'où cela vient, voilà la logique. N'en cherchez pas davantage ! On n'a pas écrit un plan de mandat avant la lettre mais on donne un ordre de grandeur du raisonnable.

Est-ce du court terme ou du long terme ? Je voudrais répondre à monsieur Chapas sur ces éléments de gestion, au-delà de ma plaisanterie introductive. Franchement, je ne crois pas que l'on attende, que l'on dise on va prendre des mesures d'économie demain et que l'on ne fait rien. Chaque année, au contraire, j'ai le sentiment que l'on adapte, je l'ai dit dans mon discours

introdutif aujourd'hui : c'est analyser une situation économique nationale, c'est analyser des contraintes locales et c'est faire un budget qui rentre dans notre cadrage.

Vous ne pouvez pas dire que l'on gère mal quand on passe un autofinancement qui croît comme il a crû dans notre agglomération. Ce n'est pas du court terme, c'est sur cinq ans. Quand, sur cinq ans, on maîtrise les dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses d'investissement, ce n'est pas du court terme, c'est du long terme, c'est de la structure !

Quand vous me dites : "Mais attention ! il y a des risques !" et que vous me parlez de l'avion, j'ai envie de vous dire que vous êtes comme un spectateur au bord d'une route qui regarde une voiture et qui dit : "Vous avez passé le premier virage, c'est un coup de chance mais attention ! il y a un virage après, vous allez le rater !". Moi, je vous dis : "Ecoutez ! je suis un pilote assez tranquille : on ne fait pas d'excès de vitesse particulier, on ne roule pas non plus en "pépère", on roule au rythme et les virages on les passe les uns après les autres dans un contexte de sérénité, de raison, de sagesse et de dynamisme ; et on tient le choc."

Pourquoi voulez-vous dire le contraire de ce qui s'est passé ou peindre une inquiétude ? L'inquiétude, elle est légitime sur l'avenir, sur la taxe professionnelle ou sur les recettes ou sur les intérêts mais on fera face. Imaginez que cela aille mal, on diminuera tout de 5 %. Vous savez, je n'ai aucun état d'âme à augmenter l'année où on peut. Si on peut faire un peu plus dans nos politiques, on augmentera de 10 %. Et imaginez que l'on ait cinq années un gouvernement qui conduirait catastrophiquement ; on resserrera les boulons, voilà. Que voulez-vous faire d'autre ? Comment faites-vous, dans une entreprise, comment faites-vous dans un foyer si vous perdez un emploi ? Comment faites-vous ailleurs ? Vous faites face à la situation et on fera toujours face à la situation. Enfin, en tout cas, personnellement, c'est ma façon de voir les affaires. Donc n'ayez pas d'inquiétude sur cela ! Je dis simplement que, pour le moment, on tient la route et on fait les choses comme elles doivent être faites et, de plus, on prend toutes les décisions, année par année, qui permettent de faire face.

Quelles sont ces décisions ? Des décisions de maîtrise de la gestion, quand on fait des centres de responsabilité, quand on fait de la gestion par projet, quand on fait, pour les achats, une charte de l'achat public, quand on essaie, dans tous les domaines, de trouver ce qui correspond aux besoins d'aujourd'hui dans un sens de l'économie et de la maîtrise sans perdre le sens. Vous savez, quand on travaille sur logement aujourd'hui, le grand souci, un des soucis -pour moi c'est un et pas cinquante- c'est de dire comment faire pour financer du logement qui permette d'être économe en énergie et permette du développement durable en finançant le surcoût que cela représente pour le court terme alors que l'on construit pour l'avenir ; donc comment faire pour que nos volontés de développement durable se traduisent de façon intelligente dans les actions que l'on met en œuvre. Ce sont des contraintes réelles et difficiles mais on essaie de le faire. Ensuite, on peut donner les chiffres, on peut regarder, on peut dire on le fait un peu bien. Moi, je ne prétends pas que l'on fait tout bien sur ce point. Vous savez, il y a des choses que l'on rate, des choses que l'on peut améliorer dans la gestion.

Monsieur Chapas, je vous fais cette proposition, comme je la fais à monsieur Barthélémy, de discuter au fond des dépenses publiques nationales. Je vous fais la proposition que l'on regarde tous les budgets que vous voulez, de n'importe quelle commune de l'agglomération, de n'importe quel département de la région Rhône-Alpes, de n'importe quelle région de France, de n'importe quelle communauté urbaine, que l'on fasse des

comparaisons sur cinq ans et que l'on essaie de dire qui a eu la gestion la plus équilibrée. Honnêtement, on discutera des affaires et vous me direz les points forts et les points faibles.

Moi, si je vous fais cette proposition, je pense que nous nous en sortons bien ; je ne dis pas "sans faute", je dis "bien". Si nous trouvons mieux ailleurs, n'importe où, dans la commune de Sainte Foy comme dans la communauté urbaine d'Aquitaine, on essaiera d'en tirer les conséquences et je vous promets de m'inspirer de cela pour essayer d'être moins mauvais. Mais, pour le moment -j'ai peut-être un zeste de prétention-, je trouve que l'on ne fait pas si mal. Vous savez, c'est simple : les chiffres sont publiés, on en dispose, on voit les choses, on en dispose au fond. Voilà la proposition que je fais sur ce sujet-là.

Donc, en conclusion, je veux remercier les uns et les autres et tout particulièrement ceux qui ont salué le travail qui est fait par les services. Je crois qu'en effet, sur cette gestion budgétaire, au cours des années passées, tout d'abord le dialogue avec les groupes politiques et avec les partenaires a permis un bon travail entre la sphère administrative de nos services et la sphère politique, que cela permet de faire un travail ouvert et disponible, qui bien sûr laisse le droit à la critique, cela va de soi, mais je remercie tous ceux qui saluent cet effort et ces résultats.

M. LE PRÉSIDENT : Merci à monsieur Darne qui s'est exprimé à la fois avec beaucoup d'énergie et en même temps avec une philosophie qu'il a peut-être pu avoir au cours de la visite des temples bouddhistes zen, qui lui a donné une certaine sérénité devant le caractère hypertrophique d'un certain nombre de comparaisons.

Je crois que l'on peut faire, comme vient de le proposer Jacky Darne, une comparaison entre les différentes communautés urbaines de France -d'ailleurs, des organismes comme Dexia le font assez régulièrement- et on s'apercevra que ce n'est pas la communauté urbaine de Lyon qui se trouve la plus mal placée dans le domaine de la gestion. Récemment, le président de la Chambre régionale des comptes faisait son rapport annuel et il vantait, devant l'ensemble des participants, la gestion qui pouvait être la nôtre et en particulier la culture du management qui pouvait exister dans cette collectivité locale. Comme j'ai sous les yeux la *Gazette des communes* et que, justement, un des articles est consacré à la qualité du management de la communauté urbaine de Lyon, je dis que ce n'est pas forcément nous qui sommes les plus mal placés. En tout cas, en ce qui nous concerne, nous n'avons jamais eu de rapport de la Chambre régionale des comptes dénonçant une gabegie financière de la communauté urbaine de Lyon. Donc, s'il y avait à distribuer les bons et les mauvais points, ce ne serait pas forcément de notre côté que les mauvais points seraient à distribuer.

Voilà mes chers collègues, nous allons passer au dossier suivant.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2006-3747 - finances et institutions - Lyon 7° - Acquisition de la caserne Sergent Blandan - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3747. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande d'intervention du groupe Les Verts ; vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA : C'est moi qui vais m'exprimer, monsieur le président, sur la caserne Sergent Blandan. Je crois que Clemenceau disait que la défaite était orpheline et que la victoire avait une multipaternité ; c'est le cas évidemment de ce dossier. Si Homère le disait déjà, Clemenceau a bien fait de le répéter !

J'ai vu que, quand certains prenaient connaissance d'un dossier, ils croyaient qu'ils en étaient l'auteur. C'était précisé que ce processus d'acquisition de la caserne Sergent Blandan avait commencé lorsque Alain Richard, en l'an 2000, a proposé à la Communauté urbaine d'acquiescer le bien puisque l'Armée n'en avait plus besoin. Monsieur Raymond Barre avait répondu d'accord pour prendre contact avec la MRAI et négocier les modalités d'acquisition de ce terrain. Manque de chance, en l'an 2000, le ministre dit : "Oui mais il y a la Police nationale qui n'a pas de lieu ; on va construire quelque chose -c'était le fort Montluc- mais on vous promet qu'en 2004, ce sera terminé". Ce n'est aujourd'hui pas terminé.

Ceci dit, entre 2001 et 2006, nous ne sommes pas restés inactifs. Au PLU, comme au POS d'ailleurs, la caserne était classée en zone UL, c'est-à-dire en zone de loisirs pour un parc. Au PLU, nous avons renforcé la protection puisque l'on a précisé où étaient les espaces boisés classés et les bâtiments à préserver. Ensuite, il y a eu une discussion avec la MRAI et je dois dire qu'elle n'a jamais porté sur le prix (100 M€ au départ, 100 M€ à l'arrivée) mais plutôt sur les modalités de libération du terrain et les modalités de paiement de l'acquisition.

Je voulais simplement ajouter au rapport qu'aujourd'hui, on va acquiescer l'espace -je ne reviens pas sur les modalités d'acquisition- ; en 2008, nous serons pleinement propriétaires. Petit inconvénient, c'est que sur cet espace de 17 hectares, simplement un tiers est utilisable immédiatement puisque l'armée, pour éviter les occupations sauvages, pour rentabiliser l'espace, a signé une série de conventions d'occupation provisoire ; alors il faut savoir que vous avez donc la Police nationale qui évacue en 2007 mais vous avez aussi la Police de sécurité des transports qui a 150 personnes à relocaliser. Vous avez les bâtiments de l'université avec occupation temporaire jusqu'en 2010, le rectorat 2010, le PUL novembre 2006 mais qui souhaite évidemment y rester un peu plus longtemps, le CROUS juillet 2007 mais qui reste également un peu plus longtemps. Bref, ce qu'il faut dire c'est qu'en 2008, nous aurons la pleine propriété et nous ne pourrions aménager qu'un tiers de l'espace.

Comme on n'est pas resté les deux pieds dans le même sabot -il y a l'Agence d'urbanisme d'un côté, une structure d'analyse d'expertise qui a travaillé entre-temps-, on sait à peu près quels sont les invariants qui permettent d'ouvrir le parc sur les différents quartiers et les différents arrondissements qui sont à proximité, on sait à peu près comment utiliser ce tiers d'espace. L'important est d'intégrer l'utilisation de cet espace disponible dans un projet d'ensemble.

Donc il a été proposé par la direction des espaces publics qu'on livre aux associations -qui se sont beaucoup battues évidemment pour la protection de cet espace-, aux élus et aux maires d'arrondissement concernés -pas moins de trois dont un principalement évidemment, monsieur Flaconnèche- la réflexion à laquelle on a abouti puis on ouvrira la discussion, la concertation, comme on l'a fait sur les berges, comme on l'a fait sur Benoît Crépu ou sur le parc de la Croix-Rousse.

Je dirai que le seul contretemps et la seule émotion que l'on ait eus finalement c'était en 2005 lorsqu'une certaine ministre

de l'Armée, madame Alliot-Marie, a proposé de transformer cet espace en un centre éducatif fermé -me semble-t-il-, ce qui aurait compromis l'utilisation en parc de loisirs.

Voilà ce que je voulais préciser parce j'ai lu dans la presse un certain nombre de choses qui ne me paraissaient pas tout à fait conformes à la réalité.

Je voulais remercier monsieur Flaconnèche d'avoir réagi très rapidement lorsque l'alerte est apparue en 2005 et remercier les services de la Communauté urbaine parce que je dois avoir signé un certain nombre de lettres et ils ont fait un nombre de réunions incalculable avec la MRAI. Cela s'est toujours bien passé et je dois dire qu'il n'y avait pas que la question de la caserne Sergent Blandan, il y avait aussi le fort de Vancia, il y avait d'autres thèmes qui étaient abordés. Donc le processus s'est poursuivi normalement au rythme que le ministère des Armées a fixé et a imposé à la Communauté urbaine.

Voilà tout ce que je voulais dire mais je tenais à le dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme DECIEUX : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Vous trouvez que les propos de monsieur Buna étaient excellents et donc vous vous y ralliez, merci beaucoup ! Ensuite, le groupe Union pour un Mouvement populaire.

M. HUGUET : Monsieur le président, mes chers collègues, voilà enfin, au bout de dix ans, une étape importante que nous nous apprêtons à franchir : l'acquisition de la caserne Sergent Blandan, ensemble de 17 hectares situé sur le septième arrondissement, à la limite des troisième et huitième arrondissements.

Monsieur Buna, avec beaucoup d'humour, a dit que la victoire a de nombreux enfants et la défaite est orpheline mais je crois qu'il est bon aussi de rappeler, quelles que soit leurs opinions politiques, les élus de tous bords qui se sont manifestés. Vous avez cité le maire du septième arrondissement, monsieur Flaconnèche, mais je souhaiterais citer Marie-Chantal Desabazaille qui était maire du septième arrondissement et qui a aussi œuvré pour que ce dossier puisse aboutir et que notamment soit inscrite cette réserve au POS de 2001, Jean-Michel Dubernard qui est intervenu à plusieurs reprises, qui a déjà, à un moment donné, débloqué la réserve parlementaire pour apporter une aide de 300 000 € pour les travaux d'urgence sur le château Lamothe et qui est intervenu aussi -vous l'avez rappelé aussi- auprès du ministre de la Défense pour que le projet non pas de centre fermé mais de centre Défense de deuxième chance -les centres fermés sont du domaine de la justice- soit implanté en un autre lieu.

Vous l'avez aussi évoqué, je souhaiterais également remercier les habitants qui, à travers deux associations, l'association de défense du parc Sergent Blandan et l'association de sauvegarde du château Lamothe, ont su être vigilants quand, par exemple -et c'est ce que vous avez cité-, notamment le ministre de la Justice, en 2002, avait dans l'idée de transformer ce terrain aussi en centre de rétention pénitentiaire. J'avais apporté quelques hypothèses pour l'avenir, j'ai surtout retenu -et ce qui répond à notre attente- que seront consultés les élus des différents arrondissements concernés et les habitants ainsi que les associations qui s'occupent de ce site.

M. le vice-président BUNA : Merci de préciser le nom de tous ceux qui y ont contribué ; vous avez remarqué qu'il y en a qu'un seul qui se vante d'y avoir contribué et que personne n'a cité.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Flaconnèche, je pense.

M. FLACONNÈCHE : Oui, merci, monsieur le président. Mes chers collègues, effectivement, avec ce dossier, est franchie une étape décisive dans la réalisation d'un grand parc urbain végétalisé et de loisirs au cœur de notre agglomération et à la place de l'ancienne caserne Sergent Blandan. Monsieur Buna nous a donné un certain nombre d'indications sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Je tiens tout de même à préciser, pour montrer qu'il s'agit d'un dossier qui a une gestation un peu longue, que dès 1997 a été connu le projet des armées d'abandonner le site et que c'est donc à ce moment-là qu'a été créée une association qui a mobilisé les riverains, celle qu'a citée monsieur Huguet c'est-à-dire l'association de défense du parc Sergent Blandan. Les riverains avaient en mémoire le souvenir du dernier site abandonné par l'Armée, celui de Garibaldi qui était devenu la Part-Dieu et donc ces gens-là s'engageaient pour éviter que l'on ne bétonne ce site de 17 hectares.

Et disons qu'il y avait une certaine légitimité de leur part à aller dans cette direction parce qu'il s'agissait d'un territoire sur lequel on avait beaucoup construit depuis une ou deux décennies du fait de la disparition d'un certain nombre d'activités économiques et qu'il y avait une forte densification. Il y avait eu également la création d'un certain nombre d'infrastructures routières, notamment pour alimenter la Part-Dieu au quotidien.

De ce fait, cette légitimité s'est traduite par une forte mobilisation, à la fois dans un premier temps par rapport à notre dernier POS et dans un deuxième temps par rapport à notre premier PLU puisque, dans les deux cas, des centaines de gens sont venus servir le cahier des doléances pour manifester leur souhait de voir ces 17 hectares classés en zone UL, ce qui pratiquement enlevait toute perspective de permis de construire. Au-delà des 100 ou 200 personnes qui ont pu servir directement ce cahier des doléances, il y avait des milliers de personnes, 4500 personnes pour le PLU, qui ont signé un document présenté par l'association que je citais tout à l'heure.

C'est en 1999 qu'un ministre de la Défense, Alain Richard à l'époque, s'adressait à un maire de Lyon qui était Raymond Barre pour lui indiquer qu'au-delà de 2002, le site ne serait plus utilisé par les armées et que sa reconversion lui semblait devoir concourir en priorité à la satisfaction d'intérêts généraux.

Il faut savoir aussi -et j'abonde tout à fait dans le sens de monsieur Huguet- que ce dossier a toujours fait l'unanimité et qu'effectivement, il n'y a pas eu de la part de nos prédécesseurs des difficultés à cet égard ; il y a toujours eu l'unanimité. C'est précisément parce qu'il y avait cette unanimité que nous avons été très surpris -et moi-même le premier- par des propos qui ont été rapportés dans un courrier adressé à la presse et aux termes duquel tel ou tel s'attribuait la paternité de tout ce travail alors que ce travail avait été largement fait par les responsables locaux successifs et que ce travail, dans une période plus récente, a été largement fait par Gilles Buna et Gérard Collomb qui a reçu les représentants associatifs pour les rassurer. C'est pour cela qu'en répondant à ces propos qui me paraissaient un peu étonnants, j'ai pu parler de la stratégie du coucou. J'espère que ce n'était qu'une erreur très passagère et que cela n'augure pas de ce que pourraient être dorénavant les campagnes électorales sur Lyon.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, monsieur Flaconnèche. Vous avez peut-être lu dans la presse récemment que les tests en paternité grâce aux recherches ADN étaient de plus en plus développés. Je me demande s'il ne va pas falloir en faire quelques-unes au niveau du développement de la ville

de Lyon et de l'agglomération lyonnaise. Lorsque je regarde le début de bilan de tel ou tel maire d'arrondissement, je reconnais étrangement l'ensemble des réalisations que nous avons menées. On nous dit : "Nous étions tous d'accord depuis dix ans" ; d'accord, nous étions d'accord mais c'est nous qui finançons 15 M€ et, comme il s'agit de 17 hectares, lors de sa prochaine intervention budgétaire, monsieur Chapas nous dira : "Vos budgets de fonctionnement augmentent" parce qu'effectivement, il faut entretenir 17 hectares et 17 hectares ne s'entretiennent pas de manière extrêmement facile. Or, là, il s'agit d'un certain nombre de choix que nous faisons. Nous les assumons totalement, à la fois sur le plan fiscal, sur le plan du fonctionnement. Mais on aimerait bien quelque part qu'il y ait un peu de pudeur dans les propos. Tant pis si les programmes sont réalisés, il doit bien y avoir d'autres idées à inventer pour construire un nouvel avenir ou un nouvel horizon.

Je mets aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2006-3749 - finances et institutions - Décision modificative - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mansot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3749. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

M. MANSOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une minute pour le groupe Union pour la Communauté. Pour dire qu'il vote contre ? Je résume ? C'est une décision modificative.

Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffrangeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Union pour la Communauté,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Monsieur MANSOT.

N° 2006-3694 - déplacements et urbanisme - Tramway ligne T 4 - Convention de participation aux surcoûts qualitatifs et acquisitions foncières avec le Sytral - Convention de participation pour les fourreaux urbains - Convention pour le déplacement des mobiliers urbains - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération n° 786 - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2006-3722 - déplacements et urbanisme - Tramway T 4 - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Opérations connexes - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3694. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de parole du groupe Aglo.

M. BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, l'opération tramway ligne T 4 est intéressante bien que complexe. La ligne T 4 est une ligne structurante et a tout son intérêt pour la desserte de Vénissieux à partir de la Part-Dieu, bien qu'il existe déjà des lignes de transport collectif et que Vénissieux ne pourra donc pas prétendre qu'elle est mal desservie par la Communauté.

Néanmoins, le coût global de l'opération, 185 300 000 €, est certainement justifié et c'est un coût que nous connaissons de longue date. Ce qui est plus surprenant, c'est que ces deux dossiers qui nous sont soumis aujourd'hui portent sur des coûts très importants qui peuvent déséquilibrer notre perception finale de l'opération. A savoir, concernant le projet de délibération numéro 2006-3694 (convention de participation au surcoût, etc.), 30 522 000 €, concernant le projet numéro 2006-3722 (demande d'individualisation de la TP), 9 889 000 €, ce qui représente tout de même au total plus de 40 M€, soit un pourcentage de 22 % du coût global estimé.

Vous comprenez qu'un geste financier de ce type peut interroger sur la méthodologie employée pour établir ce projet. Il nous semble que les services communautaires et le Sytral pourraient d'emblée proposer des valeurs plus proches de la réalité car la méthode portée par ces dossiers peut prêter à des interprétations peu favorables au sérieux des élus et des administrateurs. Voilà, monsieur le président et mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. La méthodologie qui lie notre collectivité avec le Syndicat de transports au bénéfice du développement et de l'aménagement des sites alentours au passage d'une ligne forte sous-tend des effets difficiles à apprécier voire à qualifier.

Le nombre de possibilités d'inscriptions budgétaires est important pour décliner et porter des projets de reconstitution urbaine et de voirie qui, au constat de ce rapport, dépassent largement la seule trace du passage d'un tramway. Les termes de ce rapport n'offrent pas la meilleure découverte des projets au bénéfice des différents usages de l'espace public pour les possibilités bénéfiques des pratiques. La représentation est seulement écrite alors que l'impact de l'image est probant à la compréhension et à l'appréciation collective.

Au-delà de ces apparentes légèretés, notre collectivité prend en charge financière les déplacements de réseaux. Ce point pourra être contesté et paraît être contesté par quelques jurisprudences qui affectent lesdites charges au budget des prestataires concernés. Il serait intéressant de replacer la cohérence de cette disposition dans l'ensemble des accords partenariaux aux fins de la meilleure clarté des contributions et devoirs de chacun.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Synergies.

M. le vice-président ABADIE : Monsieur le président et chers collègues, deux délibérations nous sont donc proposées ce soir au sujet des travaux connexes de la ligne de tramway T 4,

l'une décrivant huit aménagements urbains en bordure de tracé, l'autre récapitulant l'ensemble des travaux et donc des surcoûts qualitatifs induits par cette infrastructure.

En préambule à notre propos, il ne s'agit surtout pas de revenir sur le bien-fondé de la création de la ligne T 4 : premièrement, c'est de la compétence du Sytral et nos deux représentants au conseil d'administration ont accepté ce dossier ; deuxièmement, ce projet de tramway est en complète conformité avec le programme communautaire de maillage de l'agglomération via des lignes fortes de transports en commun.

Deuxième point, il ne s'agit pas non plus de revenir sur l'évidence, à savoir l'obligation pour la Communauté urbaine d'accompagner par des travaux de finition urbaine la réalisation d'infrastructures lourdes comme peut l'être celle de T 4. On sait bien que l'insertion d'un tel équipement dans un tissu urbain dense nécessite quelques ajustements sur les bordures, les carrefours, les revêtements de voirie ou encore les réseaux ; ce fut le cas pour les trois lignes de métro, ce fut le cas pour les deux premières lignes de tramway et ce fut encore le cas pour le prolongement jusqu'à la pointe du Confluent.

La seule question qui nous préoccupe aujourd'hui est celle du positionnement du curseur entre ce que l'on nomme ajustement urbain inhérent à la réalisation d'une ligne de tramway et ce qui est en fait un programme de travaux strictement urbanistique. Car, dans ce dernier cas, utiliser le paravent des travaux connexes à T 4 pour programmer ces aménagements relève d'un tour de passe-passe destiné à s'écarter de la PPI et donc de sa répartition politique, tel que notre groupe l'observe depuis le début de mandat. Mais il faut rentrer un peu dans les détails.

La première délibération consiste à programmer huit opérations connexes pour un montant global de 9,8 M€ ; autant les réaménagements de rues ou de carrefours directement liés à cette opération sont légitimes, autant le réaménagement du parvis de l'hôtel de ville de Vénissieux, tel qu'indiqué dans la délibération et en commission, ou la réfection des abords du centre commercial de la Rotonde peuvent poser problème.

La deuxième délibération est encore plus problématique : elle détermine une liste de surcoûts d'ordre qualitatif pour un montant de 27 M€. Cela commence par une liste globalisée de grands postes de travaux publics pour près de 20 M€ ; il s'agit de prendre en charge la rénovation des chaussées, des bordures, des trottoirs, du déplacement des fosses de plantation et du mobilier urbain. Pourquoi pas ! Ces dépenses peuvent effectivement paraître légitimes dans tel cas, même si le coût de plus de 2 M€ au kilomètre nous semble très élevé. Mais le rapport prévoit, de surcroît, près de 3,2 M€ de maîtrise d'œuvre et d'aléas, mélange allègrement les sommes hors taxes et TTC et enfin cafouille complètement sur la répartition des travaux sur patrimoine communautaire et sur patrimoine Sytral. Qui paie quoi ? On n'en sait rien.

Mais cette délibération ne s'arrête pas là car elle prévoit des surcoûts aux surcoûts qualitatifs pour un montant de près de 7 M€. Nous retrouvons dans cette somme la pose de fourreaux urbains, les acquisitions foncières réalisées par le Sytral pour 2,9 M€ et remboursées par le Grand Lyon -selon quelle répartition domaniale ? Mystère !-, les études et les travaux préparatoires pour 1,5 M€ et enfin, cerise sur le gâteau, la réfection totale de la place Mendès-France dans le huitième arrondissement -paraît-il nécessaire en raison du déplacement de la fontaine-, et ceci pour un coût de 3,2 M€ dont 2,2 M€ à la charge du Grand Lyon.

En conclusion, sans remettre en cause le principe légitime de travaux strictement connexes aux lignes de tramway, ces deux délibérations nous apparaissent comme indéfendables en l'état

actuel, indéfendables en raison de leur imprécision financière et technique, en raison d'une absence totale de clé de répartition entre collectivités, en raison d'un doute sur la nature de ces travaux et surtout eu égard au coût total de ces deux rapports, à savoir près de 40 M€.

Pour toutes ces raisons, monsieur le président, et comme nous l'avons fait à propos des délibérations relatives au parking Saint Georges, nous voterons contre ces deux rapports. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VULLIEN : Monsieur le président, je suis chargée par monsieur Bernard Rivalta, président du Sytral, qui malheureusement a dû s'absenter, de donner quelques éléments, non pas qu'il veuille me plonger dans la schizophrénie puisque c'est mon groupe qui vient de s'exprimer mais pour rappeler que les demandes de requalification sur la qualité -puisque c'est bien de cela dont il s'agit- ont été faites suite à de la concertation. Donc, comme dans tous les quartiers qui ont été traversés par T 1 ou T 2, il y a de la requalification.

C'est vrai que la délibération est peut-être maladroite avec cette histoire de TTC d'un côté et de hors taxes de l'autre, peut-être qu'il n'y a pas suffisamment d'explications mais celles-ci peuvent être données, tout est clair ! Quand on dit que l'on ne connaît pas la domanialité, etc., il y a toujours eu des partages qui sont remis ensuite dans l'escarcelle -si je puis dire- ; par exemple, sur la voirie du tramway, c'est au Sytral, les abords, c'est à la Communauté urbaine ; je crois que là, il n'y a pas de mystère. Quand on additionne, c'est vrai que cela fait un certain nombre de millions.

Mais la qualité est tout de même au rendez-vous et je crois que l'on verra d'ailleurs prochainement, en ce qui concerne la ligne Lea, la T 3, la nécessité d'avoir des transports publics dans un environnement de qualité. Et, pour ma part, je trouve qu'il est très frappant de voir que, dans tous les endroits où il y a le tramway, l'habitat a suivi -et l'habitat de qualité-, dans des quartiers qui n'étaient pas forcément très qualitatifs auparavant. Donc cela a été un booster pour permettre d'avoir des quartiers revivifiés.

Personnellement, je vais voter cette délibération. Je pense que là, mes collègues sont un peu sévères et le Sytral est à leur disposition pour donner tous les éléments nécessaires.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne, vous avez la parole.

M. THIVILLIER : Une explication de vote : les élus communistes de Vénissieux insistent pour que notre assemblée considère combien ces investissements sont indispensables, d'autant qu'ils prennent en considération, en partie, les souhaits des habitants et de la ville sur l'amélioration de l'espace public, tout au long de cette ligne verte T 4 -qui est d'intérêt d'agglomération, faut-il le rappeler- attendue avec impatience par les riverains, les habitants, les usagers, ceux de Lyon 8°, ceux de Vénissieux, ceux de Feyzin, ceux de Saint Fons, de tout le sud-est lyonnais.

Cependant, nous saisissons l'opportunité de ce rapport pour dire combien les questions de sécurité publique doivent traverser dorénavant toutes nos préoccupations. Il est insupportable que des abribus ou des stations soient dégradées, des vitrages détruits, que des lignes de bus ou la ligne T 2 soient caillassées et les chauffeurs parfois menacés jusque dans leur intégrité physique, obligés de stopper leur service à des kilomètres des terminus. L'amélioration de l'espace environnemental doit prendre

compte cette situation et nous devons dégager désormais les moyens d'une politique de tranquillité des transports urbains qui devront s'inscrire dans toutes les décisions que nous aurons à prendre. Nous avons déjà fait un début à travers cette proposition de rapport.

Avec le groupe Communiste et intervention citoyenne, nous voterons ce rapport mais souhaitons avec force qu'après un bilan des incivilités et maintenant des insécurités croissantes, la question majeure de la sécurité des transports urbains mais aussi de la continuité préservée du service public soit une priorité dans les orientations politiques de l'agglomération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix... Oui !

M. JEANNOT : Ce n'était pas prévu mais, avant de prendre une décision, ne pourrait-on pas avoir d'autres précisions et reporter ce rapport en ajoutant les précisions demandées pour pouvoir voter plus sereinement ?

M. LE PRÉSIDENT : Simplement, ce que je veux dire -et madame Vullien l'a dit- c'est que partout, lorsque nous faisons effectivement soit des lignes fortes, soit du tramway, nous en profitons pour réaménager qualitativement l'ensemble de l'espace public et ce qui a été fait pour cette ligne-là n'est pas fort différent de ce qui est fait ailleurs.

Vous savez, monsieur le maire, vous avez l'occasion d'avoir fait un peu de concertation sur la ligne qui arrivait à Caluire et Cuire et vous savez qu'un certain nombre d'aménagements de places sont discutés avec les habitants et donc on va assez loin dans la prise en charge d'un certain nombre de leurs revendications. Soit effectivement on veut considérer -et Bernard Rivalta me le disait tout à l'heure- que le tramway est simplement un moyen de transport mais ce moyen de transport, s'il n'est pas dans un environnement de qualité, sera refusé par nos concitoyens. Par exemple, on va prendre l'avenue Berthelot : je dois dire qu'entre l'avenue Berthelot d'il y a dix ans et l'avenue Berthelot d'aujourd'hui, le tramway a changé qualitativement et c'est peut-être pour cela qu'autour de l'avenue Berthelot, un certain nombre de programmes immobiliers qui ne s'étaient pas développés pendant une dizaine d'années se développent aujourd'hui de manière extrêmement accélérée. Je crois que c'est le prix à payer pour avoir des transports de qualité.

Je mets donc ces dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Chapas, Mme Nachury (Union pour un mouvement populaire) - Mme Vullien (Synergies-Avenir) - MM. Barral, Crimier, Da Passano, Vesco (UDF et apparentés) - Union pour la Communauté - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir,

- abstentions : groupe Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Assi, Imbert (Union pour un mouvement populaire) - Mme Bertrix, MM. Vincent, Sauzay (UDF et apparentés).

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3736 - déplacements et urbanisme - Approbation d'un avenant au marché de mise à disposition et exploitation d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos, passé avec la société J.C. Decaux - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3737 - déplacements et urbanisme - Marché de mobilier urbain et mise à disposition de vélos par la société J. C. Decaux - Approbation des conditions générales d'accès et d'utilisation du service Vélo'V - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3695 - déplacements et urbanisme - Marché de mise à disposition et exploitation d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos passé avec la société J.C. Decaux - Remise de pénalités - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Vesco a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3736, 2006-3737 et 2006-3695. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit ici d'un avenant au contrat de mobilier urbain passé avec notre prestataire J.C. Decaux et qui permet au Grand Lyon d'obtenir plus et mieux de notre prestataire qui est ici et que je salue dans le public. L'objet étant, dix-huit mois après le lancement du système Vélo'V, d'utiliser le recul de l'expérience pour affiner le contrat, le recadrer afin surtout d'obtenir une amélioration du niveau de la qualité de service pour les usagers et les habitants du territoire Vélo'V.

Alors, il y a essentiellement six points que l'on obtient en échange d'un intéressement au volume d'activité de ce système ; les six points sont les suivants :

1° - il y a d'abord l'ouverture du système aux cartes bleues étrangères ; c'est important pour l'attractivité touristique du territoire Vélo'V ;

2° - il y a eu une augmentation du nombre de bornettes pour un nombre de vélos identiques, c'est ce qu'on appelle le taux de foisonnement, c'est-à-dire qu'idéalement, chaque vélo doit avoir deux bornettes. Nous sommes dans le cadre du contrat à un ratio de 1,5 ; nous monterons à 1,8 pour les deux tranches optionnelles mais deux bornettes par vélo, cela pose des questions d'occupation du domaine public ;

3° - donc nous compensons par un lissage du dispositif au moyen de mobiliers appelés Dispo Vélo'V qui permettent d'avoir dans le quartier les quatre stations les plus proches, avec le plan du quartier et leur taux d'occupation en temps réel, avec du jalonnement numérique. Quarante mobiliers de ce type devront être disposés ;

4° - une meilleure régulation spatiale également, c'est-à-dire un accroissement des tranches horaires de service. On démarre à 5 heures du matin et on finit à 22 heures pour les huit mois de belle saison et on passe de 7 heures à 19 heures pour les quatre mois d'hiver, ce qui permet, notamment sur des plateaux comme la Croix-Rousse, d'obtenir au moyen de spécification technique, un vrai service minimum et si possible des horaires de livraison qui sont opposables à la population ;

5° - six stations en dehors du territoire Vélo'V, Lyon et Villeurbanne, seront également dotées de ce dispositif en cohérence avec la continuité territoriale et la contiguïté du réseau sur des territoires immédiatement périphériques. En accord avec les maires qui seront concernés, évidemment, le prestataire et les services du Grand Lyon ;

6° - enfin, la mise en place de critères de qualité beaucoup plus serrés, c'est-à-dire à la fois plus ambitieux, plus réalistes, qui nous permettent, au vu de l'expérience réalisée, de mieux cerner ce que nous attendons du prestataire.

Afin de ne pas modifier l'équilibre économique du contrat, ce qui est très important, en échange de ces efforts obtenus du prestataire, on a prévu de restituer une partie du chiffre d'affaires sous forme d'intéressement à l'activité du système, c'est-à-dire en fait au taux de rotation des vélos, puisque je vous rappelle que l'on avait prévu au départ entre un et deux de taux de rotation. C'est là que l'on s'était dit que si chaque vélo sortait au moins une à deux fois par jour, "c'était le Pérou" ; en fait, en moyenne annuelle, c'est sept fois. Si on enlève l'hiver, c'est dix fois et avec des pointes de quinze sorties par jour par vélo, c'est-à-dire un turn over de 1 500 %, notamment le 12 octobre où l'on a atteint notre pointe de 30 000 trajets soit 60 000 mouvements sur les stations.

En échange de ces améliorations, on lève les pénalités qui sont nulles et non avenues parce qu'elles ne correspondent plus du tout à la nature de l'activité du système. Elles ne correspondaient plus au rythme de sa montée en puissance puisque, à la demande du Grand Lyon, elle a été plus longue que prévue ; on a perdu un peu de temps pour en gagner beaucoup ensuite et les critères ont été atteints avec du retard, sauf que les services ont fait leur travail, les courriers sont partis et maintenant il y a 107 000 € de pénalités qu'on lève en cohérence avec ce nouveau dispositif.

Monsieur le président, au nom de mon collègue Claude Pillonel, je me permets d'évoquer deux articles qui concernent le déploiement des nouveaux abribus : 200 pour la première année et 160 pour la deuxième alors que l'on avait prévu 70 la première année et 290 la deuxième, c'est-à-dire 130 abribus en plus la première année ; on en mettra 130 de moins la deuxième année pour lisser cet effet. Enfin, le prestataire s'engage à mener les réseaux d'éclairage des nouveaux abris dans la limite de 550 mobiliers.

Voilà, monsieur le président. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe GAEC.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, à la lecture de la proposition d'annulation des pénalités prévues, je me suis interrogé sur la structure de cet avenant au contrat conclu avec la société J.C. Decaux. Je me suis déjà fait l'écho de l'appréciation très positive pour le groupe GAEC du système Vélo'V : il a contribué à redonner sa place à la bicyclette dans notre agglomération.

Si l'on admet que la négociation de l'extension du dispositif avec 2 000 vélos supplémentaires et une amélioration du taux de foisonnement des bornettes nous amène à revoir le système d'évaluation de la qualité de service et de rémunération, je souhaite que la procédure d'appréciation des critères de qualité soit précisée et en partie confiée à un tiers indépendant de la société J.C. Decaux pour préserver son caractère contradictoire.

A l'exception de cette remarque dont le but est d'éviter que l'on revienne à l'avenir sur les critères et la procédure d'évaluation de la qualité, l'économie générale de l'avenant proposé a notre approbation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Notre intervention sera bien sûr globale à l'ensemble des rapports que cette soirée accorde aux différentes approches du contrat attaché au vélo. Critiquer la vertu ou la forme d'une compensation de pénalité pour quelques améliorations de prestations serait facile pour autant porteuse d'images et de symboles. L'application des pénalités aurait mérité d'être dissociée de la négociation d'une extension de qualité.

Pour le confort des usagers du centre de l'agglomération, un complément est accordé à l'information de la disponibilité de vélos en proximité de station. Ce complément décline un nouveau mobilier sur le domaine public mais Bicefal ouvre une nouvelle offre publicitaire. Certes, le déplacement n'est pas transformé en être sandwich de la réclame ; néanmoins, la part de la publicité grandit parfois plus que chacun ne le pense. Par le fait de l'animation, le nombre de panneaux reprend et développe le concept très attractif. Mais la bulle financière de l'apport de la manne publicitaire n'est pas extensible. Ne serait-il pas intéressant de croiser les gains du prestataire de Vélo'V avec le soutien que notre collectivité semble trouver nécessaire à certains supports de presse dits de papier ? Ne serait-il pas convenable que notre collectivité mais aussi celle des deux villes centre jugent de la difficulté des communes alentours à réécrire leur charte de publicité urbaine au bénéfice de nouvelles technologies et la réduction de la pollution visuelle des paysages ?

Il est bon de rappeler que le petit grignotage de l'extension territoriale du projet est bien loin des demandes et des nécessités pour le développement des modes doux, dont ceux des deux-roues non motorisés. Devons nous rappeler, à chaque occasion, la nécessité de résoudre les difficultés des points de liaison entre les périphéries et une convergence ? Parfois, il convient de traiter les passages dans des lieux encombrés ou en désespérance d'aménagements nécessaires, même si la présence des véhicules individuels ne se verra pas réduite. Parfois, il semble utile d'ouvrir une association de modes de déplacements doux entre deux-roues et transports en commun. Tout cela ne doit pas altérer notre nécessaire attention au déplacement des piétons.

Il est bon de rappeler également à cet effet que l'entregent médiatique peut dévoyer la réalité des choses. Combien d'incidents lient piétons et vélos en comparaison des rapports entre piétons, vélos et véhicules légers et deux-roues motorisés entre autres. La valeur dite "brouillonne" des piétons et des vélos ne contribue-t-elle pas à retenir l'attention des conducteurs de véhicules motorisés ? Quel confort requiert le déplacement des personnes âgées, nouvel eldorado électoral ?

Il semble probant de concevoir d'étendre le concept de zone 30 en tout centre comme reconquête de l'espace public pour chacun et pour la qualité du cadre de vie mais avec un effort important au bénéfice de l'image de ceux-ci en équilibre au sein de l'agglomération. L'attention que notre collectivité porte aux déplacements doux reste néanmoins une satisfaction.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste.

M. le vice-président DAVID : Merci, monsieur le président. Voici deux ans maintenant que le marché a été conclu avec la société concessionnaire, donc tous les éléments sont réunis pour qu'un bilan effectif soit effectué et quelques perspectives puissent être tracées.

A l'actif, il y a beaucoup de choses. Pour aller vite, disons que c'est un beau succès et notez que le pays et même le monde nous envient ce succès. Vélo'V a assuré une belle couverture presse au Grand Lyon et a participé de façon concrète au rayonnement et à l'image de l'ensemble de l'agglomération. Les intentions de départ étaient d'encourager les habitants à utiliser un mode de déplacements doux, convertir des automobilistes entre autres, à faire évoluer les mentalités à propos du vélo. Et la réussite est au rendez-vous à tous les points de vue.

Pour le passif, on peut dire que le système a pu être victime de son succès car, entre autres, une utilisation très supérieure

aux prévisions a entraîné la détérioration de matériel, à quoi il a fallu ajouter, malheureusement, un important vandalisme. Ce dernier point est un véritable problème qui va bien au-delà du dossier Vélo'V et qui renvoie à des questions de société. On peut préciser ici que les réparations des vélos sont à la charge de la société et non du contribuable -la société concessionnaire, j'entends-. Il n'empêche que personne ne peut se réjouir de cette situation et qu'il faudra bien un jour trouver des solutions. Perte de repères, destruction de personnalité sont des éléments très inquiétants pour l'avenir.

Disons quelques mots des perspectives. Nous avons pu constater la réactivité de la société concessionnaire qui a corrigé les dysfonctionnements au fur et à mesure que ceux-ci se révélaient. Par exemple, l'informatique a évolué en permanence, les selles des vélos qui se remplissaient d'eau ont été remplacées, les sonnettes fragiles ont été modifiées. Certaines évolutions demandaient néanmoins une modification du contrat qui permet, à la lueur de l'expérience, d'avoir un service plus performant, à la fois en qualité et en quantité.

L'équilibre économique du contrat n'est pas revu et les pénalités font l'objet d'une remise. Ce dernier point a entraîné des commentaires et il est bon de reconnaître les choses avec un partenaire qui a loyalement joué sa partition. Il ne serait pas de bonne politique de s'en tenir à une lecture étroite du contrat. Les critères définis à l'origine pour juger de la qualité de la prestation n'étaient pas adaptées, reconnaissons-le ! Modifions-le, remettons les pendules à zéro, d'autant que cette remise gracieuse a trouvé des compensations intéressantes avec le foisonnement des bornettes, le maillage des stations ou le système d'information dynamique.

Pour garantir la qualité des prestations, il a finalement été décidé d'intéresser le prestataire aux recettes car -et c'est une des bonnes surprises du dossier- recettes il y a, et importantes. En plus de la redevance d'occupation du domaine public, les recettes des utilisateurs procurent 650 000 € en 2005 ; et les tarifs n'avaient pourtant pas été prévus pour cela mais plutôt pour encourager *primo* l'utilisation de la gratuité avec la première demi-heure, *deusio* la rotation avec le paiement à partir de la deuxième demi-heure. C'est finalement le succès qui a fait de cette opération une source de recettes réelles.

Un mot sur le système d'information dynamique car il permet d'aborder la question de la présence de la publicité en contrepartie du service. C'est d'une réelle amélioration de service qu'il s'agit, un panneau permettant à l'utilisateur de visualiser les stations du quartier sur un plan très clair et de connaître instantanément le nombre de vélos disponibles s'il souhaite en prendre, le nombre de bornettes disponibles s'il souhaite le replacer.

La contrepartie figure au dos du dispositif puisque la société concessionnaire a prévu là un nouveau panneau publicitaire. Le groupe Socialiste s'est prononcé clairement sur ce point dès l'origine du dossier : d'accord pour de l'affichage publicitaire, à condition qu'il représente un service réel -et c'est bien le cas aujourd'hui- et reste dans des proportions contrôlables ; vous allez me dire : "Que signifie contrôlable ?", qui est une notion bien floue pour juger de la quantité de panneaux qui peuvent être acceptés dans une ville, en effet.

Mais il est vrai que c'est là toute notre mission de politique de ne pas suivre les afficheurs partout où ils le veulent, d'être à l'écoute de nos concitoyens et de détecter, en amont, le moment où il y a trop-plein de publicités, le moment où l'information devient pollution visuelle. Nous resterons attentifs à cette question et ne manquerons pas de rappeler à l'ordre l'afficheur, si besoin est, comme nous savons aussi dire notre satisfaction devant le travail qu'il a réalisé. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais mettre ces trois rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2006-3698 - déplacements et urbanisme - Parc de stationnement Perrache sud - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du 30 janvier 2004 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3698. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une minute d'intervention pour le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Union pour la Communauté.

M. BROLIQUIER : Je vais dire ce qu'auraient eu envie de dire les Verts, je crois. Effectivement, sur le parc de stationnement de Perrache sud, vous nous faites voter, monsieur le président, un amendement ce soir pour excuser un retard de chantier pour des problèmes techniques de plus de deux ans. Le rapport aurait d'ailleurs pu dire la vérité, c'est-à-dire que l'entreprise avait trouvé la roche à un mètre plus haut que prévu plutôt que de se perdre dans de pseudo-justifications.

Je constate que c'est encore une fois le contribuable qui va faire les frais de ce retard puisqu'on nous demande aujourd'hui de voter un surcoût de 428 000 €. Mais le contribuable va faire les frais de ce retard pas seulement sur le plan financier, en termes de jouissance de l'espace de stationnement aussi, et on sait combien ce problème est crucial à Perrache aujourd'hui ! Mais il s'agit d'une gestion aléatoire du dossier. Nous voterons ce surcoût, même si nous le regrettons.

Je voulais profiter de ce rapport et du suivant, le numéro 2006-3699, pour vous rappeler que nous vous alertons sur les difficultés croissantes de stationnement et de circulation à Perrache depuis des années. Nous nous réjouissons de l'attractivité de la Confluence, elle est même inespérée par rapport aux prévisions mais, bientôt, le mouvement risque de s'arrêter net à cause de ces problèmes de stationnement et de circulation.

En matière de stationnement, nos appels lancés avec insistance depuis deux ans semblent avoir été entendus. Il nous revient en effet, çà et là, des informations informelles sur les nouveaux projets de parkings. Nous nous en réjouissons mais nous souhaiterions avoir des informations plus précises sur les études en cours. Nous espérons que nous les aurons dans les semaines à venir.

En revanche, pour la circulation, aucune proposition n'est avancée. On sait déjà que les aménagements évoqués dans le dossier qui suit sont plus qu'insuffisants pour absorber les flux croissants de visiteurs, actifs et habitants. Les flux dans la Confluence, à l'horizon 2009, donc à court terme, sont estimés à 8 millions de trajets par an, soit plus de mille fois la population actuelle ; et c'est sans compter tout le trafic généré par l'activité économique comme les livraisons ou les services.

Nous allons actuellement vers des difficultés et il est indispensable que vous preniez la mesure de ces difficultés dès maintenant afin de les anticiper. Je voulais que tout cela soit dit officiellement au moment où nous parlons d'aménagements de voiries, de jalonnement et de stationnement public sur le quartier de Perrache et sur le quartier de la Confluence. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Broliquier, d'abord de nous congratuler sur le succès de Lyon Confluence. Je vous rappelle que ce n'était pas exactement la teneur de nos débats d'il y a quatre ans et donc je me félicite que vous vous félicitez.

En ce qui concerne les problèmes de voirie, nous les prenons en compte puisque, comme vous l'avez vu et l'avez indiqué vous-même, le rapport suivant tient justement compte de ces problèmes de voirie et nous faisons les aménagements nécessaires pour le stationnement. Comme vous siégez au CA Lyon Confluence, vous aurez l'occasion effectivement d'être tenu informé des parcs de stationnement que nous prévoyons.

Donc je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3699 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - Lyon Confluence - Travaux d'aménagement de voirie et de jalonnement - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3699. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Donc je pense que vous avez fait votre communication pour le rapport suivant, monsieur Broliquier.

M. BROLIQUIER : J'ai prévu un temps pour pouvoir répondre parce que je savais que l'on n'avait jamais le temps de répondre lorsque c'est vous qui avez la conclusion, ce qui est bien normal.

M. LE PRÉSIDENT : En général, c'est comme cela.

M. BROLIQUIER : Deux choses sur l'intervention que vous venez de faire :

1° - c'est en tant que maire d'arrondissement que je souhaiterais être tenu informé de l'évolution de Lyon Confluences et non pas en tant que membre de la SEM Lyon Confluence. Il y a une légitimité démocratique qui ne me semble pas respectée, d'ailleurs depuis le début du projet, et si aujourd'hui nous nous réjouissons, avec vous, de l'attractivité de Lyon Confluence, nous n'avions pas dit que ce n'était pas la bonne solution, qu'il n'y aurait pas d'attractivité à Lyon Confluence ;

2° - nous avons seulement dit que nous n'aurions pas choisi la même méthode. L'attractivité avec un centre commercial au départ, ce n'est pas la méthode que nous aurions choisie si nous avions été au pouvoir. Mais aujourd'hui il y a une attractivité certaine et forte, et même très forte, de Lyon Confluence ; tant mieux, pourvu que cela dure ! D'après ce que me disent les investisseurs internationaux que j'ai l'occasion de rencontrer, elle ne durera pas s'il n'y a pas des mesures rapides qui sont prises pour la circulation et le stationnement.

Voilà, je n'en dis pas plus. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Faites-nous confiance, les propos d'aujourd'hui seront démentis dans deux ou trois ans et donc vous aurez à nouveau l'occasion de me féliciter dans trois ans.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3700 - déplacements et urbanisme - Règles de financement du logement social et du logement d'insertion - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3700. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit des règles de financement du logement social et du logement d'insertion et il y a une note pour le rapporteur dont je vous donne tout de suite les éléments :

Au chapitre *L'enveloppe globale pour la Communauté urbaine*, à la fin du 2° paragraphe, il convient lire : "*Afin de contribuer à l'équilibre général du budget... sur une période plus longue, un avenant aux conventions signées en 2003 sera soumis à la délibération du conseil de Communauté au début de l'année 2007.*" au lieu de : "*Afin de contribuer à l'équilibre général du budget... sur une période plus longue, un avenant aux conventions signées en 2003 sera soumis à la délibération du conseil de Communauté d'ici la fin de l'année.*"

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Merci, monsieur le président. Cette délibération me donne l'occasion de relever les avancées substantielles de

notre action en matière de logement. Après l'adoption du PLH et le transfert de compétences de l'Etat, notre collectivité est dotée de capacités et de responsabilités accrues.

Notre volonté d'agir pour combler rapidement le déficit de logements sociaux nous impose d'accepter le coût de cette politique. On sait que construire un logement, cela a augmenté de 75 % entre 2001 et 2005, soit bien plus que la valeur de l'inflation. Cette dynamique des coûts nous expose à voir le budget nécessaire progresser encore. Nous devons nous y tenir, nous tenir à cet objectif de production.

Au-delà du soutien à la construction de nouveaux logements permettant des peuplements équilibrés et une urbanisation raisonnée, nous devons également agir auprès des offices sur deux points :

- rechercher une qualité architecturale et environnementale des bâtiments pour réduire la valeur des charges demandées aux locataires et réduire leur empreinte énergétique ;

- développer une politique d'entretien et de rénovation pertinente pour maintenir la qualité et l'attractivité de ces logements. Une des faiblesses relevées dans la conduite de la politique de la ville a été, en effet, le déficit d'entretien.

Le rééquilibrage des compétences entre les communes et le Grand Lyon renforce les responsabilités de notre intercommunalité.

Nous pouvons, moyennant quoi, tirer quelques satisfactions des progrès de notre action en faveur du logement et nous les présenterons aux associations et à nos différents partenaires le 25 novembre, lors des prochaines Assises du logement social qui se tiendront dans notre agglomération. C'est en effet avec eux tous que nous devons faire avancer ce droit fondamental qu'est l'accès à un logement décent.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Monsieur le président, les termes du rapport mais surtout les explications et les commentaires faits en commission ouvrent de nouvelles applications et perspectives au bénéfice du logement pour chacun.

La maîtrise des possibilités et les possibles libérations foncières seraient une aubaine pour la notion d'offre pour l'ouverture d'un parcours de logement au bénéfice des habitants au sein des communes, au sein d'un territoire, au sein de l'agglomération. Le tissu des propositions au sein des communes, portant plus de 20 % de logements locatifs aidés, est néanmoins souvent trop restreint, daté, figé. Une maîtrise peut ouvrir des opérations sous couvert de partenariaux accordant une réactivité plus obligeante que le formalisme structurant de nos compétences. Une maîtrise ouvre la capacité de renouveler la qualité de logements existants.

Le rapport approche la démarche de gestion globale selon la lourdeur des contributions appelées aux locataires. Il est urgent d'appréhender et de contraindre le taux des charges. Le coût du loyer est aidé mais celui des charges est à ce jour incontrôlé. Le budget des ménages n'est pas extensible et de moins en moins extensible, voire même en réduction constante.

L'ouvrage sur la participation des collectivités, la contribution à l'innovation des partenaires, dont celle primordiale des contributeurs financiers, est impératif pour développer des constructions économes, donc porteuses de charges contraintes. La comparaison avec l'image des véhicules dits "propres" dont seules les bourses bien pleines peuvent bénéficier est probante.

Les termes des rapports appelant des compléments de réflexion préalables sont trop timides. Il nous plaît de vérifier que nos convictions sont considérées par notre vice-président aux finances comme élément de son ouvrage au sein de notre collectivité. Notre contribution pourrait être de refondre les règles globales de réalisation du logement dont celui du logement locatif aidé aux conventions de partenariat rendant obligatoire la notion d'habitat passif et le recours aux énergies renouvelables, au-delà des conditions d'entretien récurrentes, en fonction des multiples économies faites dans le temps.

Le poids, l'audience et les expériences de notre collectivité devraient permettre de forcer, de réécrire le destin aux côtés des initiatives régionales et de nombreuses attentions associatives. La référence à l'originalité des démarches du dernier prix Nobel de la Paix pourrait être un socle pour un nouvel avenir plus humain sinon humaniste.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

Mme BERTRIX : Monsieur le président, mes chers collègues, la production de logements sociaux constitue l'orientation principale de la politique communautaire de l'habitat. Créer, par réhabilitation ou construction, des logements sociaux est un des objectifs prioritaires de la politique communautaire. Si nous regardons les chiffres de la demande, ceux des besoins et la réalisation de la production, avec les années, l'écart se creuse ; la demande de logement depuis les années 80 est de plus en plus croissante : 43 000 demandeurs en 2002, 44 000 en 2004 ; le nombre de constructions de logements sociaux en 2006 sera d'environ 2 580 logements soit environ 5 % de la demande par an. Malgré la contribution de l'Etat en forte augmentation, de la Région, le gros effort de la Communauté urbaine, ceci n'est pas suffisant.

Nous sommes d'accord sur les modalités de financement de la Communauté urbaine. Nous sommes d'accord compte tenu du contexte économique qui définit la construction de logements sociaux dont les dispositions feront l'objet d'un examen partagé par le Grand Lyon, les communes, l'Etat et l'ensemble des acteurs concernés.

Mais je voudrais revenir un instant sur le contexte : 450 000 demandes de logements, 2 500 logements mis à disposition des demandeurs en 2006, très peu de mobilité. On est loin de résoudre ce problème crucial : deux divorces sur quatre mariages, longévité de la personne, appauvrissement des revenus des retraités. Cela veut dire qu'aujourd'hui celui qui fait une demande de logement aura peut être une attribution dans vingt ans. Il y aura de plus en plus de demandes de logements et on est loin de résoudre ce problème crucial.

Monsieur le président, si nous voulons une société plus solidaire et peut-être plus juste, si nous voulons diminuer les inégalités et surtout l'exclusion, c'est par le logement social que nous y parviendrons. Est-ce que nous nous donnons tous les moyens et faisons-nous toujours les bons choix dans nos orientations pour réussir cet objectif : "un toit pour tous" ?

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe UMP. Le temps de parole est retiré. Je donne donc la parole au groupe Socialiste.

Mme PERRIN-GILBERT : Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, au-delà de cette délibération au contenu assez technique, nous confirmons ce soir la politique volontariste de notre assemblée en matière de production de logement social. Cette politique volontariste, il est vrai, est indispensable au regard de la demande : le rapport 2006 de la fondation Abbé Pierre estime à 3 200 000 le nombre de personnes non ou mal logées en France et à 5 600 000 le nombre de personnes en réelle fragilité à court ou à moyen terme. Sur notre agglomération sont

effectivement inscrits 45 000 demandeurs de logement social avec un indicateur de pression de trois demandeurs pour une offre.

Dans ce contexte d'une augmentation très rapide des loyers et du prix du foncier, d'une évolution du pouvoir d'achat qui n'est pas favorable aux ménages, le logement, nous le savons tous, est un sujet de préoccupation quotidien de nos concitoyens. Dans ce même contexte, l'accessibilité de certaines communes ou arrondissements de notre agglomération est de plus en plus restreinte, voire réservée à certaines catégories socioprofessionnelles.

Aussi, afin de concrétiser dans les actes notre volonté de mixité sociale au sein de l'agglomération, un des leviers -ce n'est pas le seul- que nous pouvons utiliser est celui du logement social. A cette fin -et c'est le sens du rapport que nous votons ce soir-, nous devons actualiser le système communautaire de financement du logement social et du logement d'insertion.

Concernant les aides octroyées par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise à disposition par bail emphytéotique de biens acquis par préemption, je veux souligner l'effort consenti par la Communauté urbaine. Ce budget dédié est passé de 8 M€ en 2004 à 27 M€ en 2006. En même temps, ce budget ne pourra pas continuer à progresser à ce rythme pour des raisons évidentes d'équilibre budgétaire. Il faut donc bien utiliser cette possibilité de la négociation avec les promoteurs privés, le cas échéant, et comme un soutien aux bailleurs publics sociaux dans des zones de l'agglomération bien identifiées et sur lesquelles nous devons encore nous accorder, me semble-t-il.

En matière de production de logements, le chiffre de 6 150 logements locatifs sociaux est annoncé, hors périmètre ANRU, pour la période 2006-2008. Je souligne à cet égard que la contribution de la Région sera, en 2006, d'un montant deux fois supérieur à celui des années précédentes.

En matière d'équilibre de la production, je tenais également à attirer votre attention sur la répartition entre PLUS, PLAI et PLS. On sait aujourd'hui que 70 % des ménages demandeurs de logement social dans notre agglomération ont des revenus inférieurs au plafond du PLUS, c'est-à-dire qu'ils ne pourront trouver réponse dans l'offre PLS et nous devons tenir compte de ces difficultés économiques rencontrées par nos concitoyens.

En matière de difficultés économiques, on sait combien les charges pèsent et pèseront sur le budget des ménages. Aussi, nous nous réjouissons que la délibération propose la prise en compte d'objectifs environnementaux et la modulation des aides communautaires au logement selon que l'opération est conforme ou pas au référentiel habitat durable du Grand Lyon, et ceci conformément à la démarche engagée dans le cadre de l'Agenda 21.

Enfin, la délibération fait état d'un travail commun avec les organismes HLM. D'une part, le groupe Socialiste souhaite que nous donnions aux offices communaux les moyens d'être les outils privilégiés de notre politique communautaire d'habitat. D'autre part, nous voulons souligner que ce travail commun et ce dialogue avec l'ensemble des bailleurs est nécessaire pour que nous construisions ensemble des dispositifs adaptés, les plus souples possibles. Aussi, afin que nous atteignons ensemble nos objectifs tant quantitatifs que qualitatifs et pour suivre précisément, en tant que maire d'arrondissement, le montage d'opérations, je pense que nous pouvons encore gagner en souplesse et en réactivité, ceci même si les dispositifs maniés sont complexes et évidemment réglementés.

Le groupe Socialiste votera favorablement à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3701 - déplacements et urbanisme - Bron - Lyon 8° - Mermoz-Pinel - Suppression du viaduc A 43 - Demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Opération n° 0806 - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3701. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention du groupe Socialiste. Intervention retirée ?

Donc je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3710 - déplacements et urbanisme - Décines Charpieu - Meyzieu - Villeurbanne - Vaulx en Velin - Jonage - Anneau Bleu - Mise en valeur du canal de Jonage et du Grand Large - Aménagement des berges - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3710. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention du groupe UMP.

M. GONON : Une nouvelle fois, cette assemblée est appelée à se prononcer sur un dossier d'importance pour l'agglomération et l'amélioration du cadre de vie des habitants. A travers les différentes rencontres que nous avons avec nos administrés -je dirai que c'est bien là une concertation officielle-, nous pouvons voir combien tous sont attachés à la valorisation de ce site remarquable de l'agglomération.

C'est pourquoi -et au risque de nous répéter car nous sommes déjà intervenus sur cette question-, je voudrais vous rappeler notre attente forte de redéploiement des bases nautiques, voile et aviron, afin de parvenir, d'une part, à l'ouverture des berges à tous et, d'autre part, d'offrir des installations à la hauteur des activités pratiquées. S'agissant de l'aviron, nous comptons dans nos clubs locaux des sportifs de haut niveau et le plan d'eau du canal de Jonage et du Grand Large est un lieu de pratique privilégié de ce sport. De plus, je rappelle que la fréquentation de ce plan d'eau par les habitants de l'agglomération est de plus en plus significative.

Nous avons, monsieur le président, une forte attente de l'intercommunalité et plus spécialement de la communauté urbaine de Lyon pour le portage financier de ce dossier de remise à niveau des équipements, qu'ils soient sur les communes de Décines ou de Meyzieu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2006-3714 - déplacements et urbanisme - Cailloux sur Fontaines - Projet de construction de l'autoroute A 432, section Les Echets-La Boisse, entre l'autoroute A 46 nord et les autoroutes A 42 et A 432 - Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3714. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention du groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci. Il paraît se confirmer qu'un espace boisé et même classé et donc d'une qualité reconnue par les collectivités n'a que peu de valeur face à l'obligance facile aux déplacements motorisés individuels. La chose, dans l'ambiance générale, n'est guère surprenante. Les zones agricoles sont déclarées compatibles avec un projet autoroutier, au contraire de la présence d'espaces classés boisés et d'espaces végétalisés à mettre en valeur.

Mon propos n'est pas de critiquer un nouveau projet de développement autoroutier, quoique l'investissement important du sujet ne vaille que pour un gain de quelque cinq minutes. Le sujet serait aisé mais sans doute inaudible car, selon le proverbe : "Quoi de plus sourd qu'une personne ou qu'une assemblée ne voulant pas entendre ?"

Le petit bout d'autoroute mis en préparation d'autres confirme le poids, l'efficacité des orientations des schémas généraux

dont trop d'autorité attendrit usuellement les perspectives. Le territoire nord de l'agglomération porte déjà une charge conséquente du transit routier à laquelle s'ajoute donc un bout d'autoroute de plus, un élargissement d'un autre et la création d'un nouvel échangeur. Certes, géographiquement, le sujet se pose au sein du département de l'Ain, donc aux limites de l'agglomération.

En compensation, quel équilibre financier est-il accordé aux transports en commun, au développement de ce site, tant en maillage intelligent qu'en nombre de dessertes pour chacun, qu'en qualité ? En compensation, quel budget, quelle pugnacité sont déclinés pour le développement du fret ferré ou simplement pour la charge de combiné entre route et fer ? En compensation, où sont situés la replantation, le reboisement, l'extension de nouvelles aires de boisement ? Le rapport ne le précise pas. Il est à craindre que le sujet ne fût étudié ou ne le soit pas un jour.

Ce point est à compléter de l'intérêt, de l'utilité des enquêtes publiques face à leur exploitation nécessaire par simple formalisme techniciste trop éloigné des formes recherchées de concertation, de mobilisation des habitants d'une commune ou de celles alentours, voire des communautés urbaines.

Ne serait-il pas intéressant, à l'ouverture des Agenda 21, des vœux et des appels à la concertation et à la citoyenneté collective, que nous notions et validions de telles démarches selon le nombre d'observations portées au registre ? Une information argumentée et plaisante donc attractive de chacun serait nécessaire préalablement. Les avis des habitants pourraient être portés par des associations ou complétés par celles-ci. Cette démarche nécessite de fait un ouvrage préalable, complémentaire à l'habitude parfois un peu trop éthérée du fondement et dévoyée de l'enquête publique. Ne serait-il pas convenable également que chacun, dont nous autres, soit instruit de l'avis des communes et des habitants du département de l'Ain ?

Notre groupe présente un vote opposé à cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

M. VINCENT : Monsieur le président, je profite de ce dossier pour préciser que ce projet d'A 432 nous paraît indispensable pour permettre la jonction avec l'A 46 mais j'insiste aussi pour dire que le projet d'A 89 ne nous convient pas puisqu'il va jusqu'à La Tour de Salvagny et que l'on aurait mieux fait de faire, au contraire, par l'autoroute A 436-A 46, une liaison plus directe avec l'A 89. Donc je souhaite encore, monsieur le président, que vous interveniez auprès du ministre pour lui faire part de notre préoccupation.

M. LE PRÉSIDENT : Vous savez que j'interviens souvent auprès du ministre mais, je ne sais pas pourquoi, il y a comme de la friture sur la ligne ; peut-être qu'un jour cela viendra avec le prochain ministre.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Les Verts,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BOUJU.

N° 2006-3730 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - Carrefour Pasteur - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3730. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport complète notre délibération de juillet 2005 qui lançait la requalification du carrefour Pasteur. Il concerne un espace annexe au carrefour : les bretelles d'accès depuis le pont de La Mulatière.

Nous regrettons, monsieur le président, que la convention que notre assemblée va vous autoriser à signer avec l'Etat se focalise sur la fluidité automobile et ne prenne pas en compte la nécessité d'une liaison cyclable qui permettrait aux cyclistes de traverser la Saône. Pour les cyclistes, plus nombreux qu'il n'y paraît, qui circulent entre Oullins et Lyon et qui disposeront d'ailleurs bientôt, pour ce faire, de belles infrastructures sur les bas-ports du Rhône et de la Saône ainsi que sur le cours Charlemagne, les ponts les plus proches sont respectivement à trois et six kilomètres et il n'y a aucune autre alternative. Bien sûr, quelques difficultés techniques et réglementaires existent sur ce dossier mais elles ne sont pas insurmontables, pour peu que l'on veuille bien s'y attaquer, sans générer ni de surcoût ni de gêne pour qui que ce soit.

Notre collectivité, qui récupère ici la maîtrise d'ouvrage de travaux qui sont bel et bien une amorce de traitement du pont de La Mulatière, avait, me semble-t-il, l'obligation de se mettre en cohérence avec l'article L 228-2 du code de l'environnement qui l'oblige à réaliser des aménagements cyclables lors de travaux de voirie urbains et il est dommage que ces dispositions, qui sont issues de la loi sur l'air de 1996, ne soient ici pas respectées.

Enfin, rappelons que le plan modes doux du Grand Lyon comprend la résorption des points noirs pour les cyclistes comme sur le pont Poincaré. Nous appelons de nos vœux un projet global de sécurisation des modes doux sur le secteur du pont de La Mulatière ; c'est indispensable puisque le bitume s'arrête à peu près à cinquante mètres du pont.

Nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je comprends votre intervention. Simplement, les aménagements sont faits pour amener les automobilistes sur l'autoroute et je ne voudrais pas emmener les vélos en même temps ; donc on va essayer de procéder par ordre.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3734 - déplacements et urbanisme - Ecully -
Aménagement d'une zone 30 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Friehe a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3734. Madame Friehe, vous avez la parole.

Mme FRIEH, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de l'aménagement d'une zone 30 dans la commune d'Ecully. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une minute pour le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, il n'est pas dans les habitudes de notre groupe d'intervenir dans ce genre de dossier mais, somme toute, il mériterait un traitement et, en premier lieu, que s'engage à Ecully une véritable concertation des habitants et des associations. Retiré en 2006, il est de nouveau présenté sans changement notable pour aggraver puisqu'il ne prend pas en considération aucune des contre-propositions.

Les bases d'accord existent sur la mise en place de la zone 30. Nous sommes donc tous, et nous en particulier, attachés à la sécurisation des utilisateurs de la voirie, des piétons, des cyclistes mais aussi pour le bon fonctionnement et le maintien de la fluidité dans le centre-ville qui est indispensable. Plusieurs propositions peuvent être exploitées ; des courriers en ce sens ont été adressés aux élus, des demandes de rencontres ont été faites et restent à ce jour lettres mortes. L'engagement d'un budget de 820 000 € pour des premiers travaux de cette opération mériterait donc de tenir compte de ces points de vue plutôt qu'un passage en force, comme s'il n'y avait rien à passer, rien à discuter : circulez, il n'y a rien à voir !

Dans ces conditions et sans changement d'attitude, notre groupe ne pourra soutenir cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Plazzi. Le groupe UDF.

Mme BERTRIX : Monsieur le président, ce n'est pas du tout ce que pense le maire d'Ecully -et j'interviens en son nom ce soir-, bien au contraire : ce n'est pas "circulez, il n'y a rien à voir", je crois que c'est "ralentissez et circulez moins rapidement". D'après les éléments que nous avons, encore très récemment sur ce parcours, il y a eu plusieurs accidents et des accidents très graves dont un l'an dernier avec une moto renversée : une fracture et ouverture de la jambe ; en juin 2006, une adolescente renversée : fracture ouverte de la jambe plus cicatrice ; la semaine dernière encore, un scooter a été renversé par un chauffard et là c'était à nouveau très grave. Donc, face à ces irresponsables, le maire d'Ecully remercie le Grand Lyon de l'action qu'il mène et est très sensible qu'il ait répondu à sa demande.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi, je vois que vous vous lancez à l'assaut d'Ecully et c'est faire preuve de beaucoup de vertu.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Communiste et intervention citoyenne,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme FRIEH.

N° 2006-3735 - déplacements et urbanisme - Lyon 1^{er} - Lyon 4^e -
Rénovation lourde du tunnel sous la Croix-Rousse - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3735. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande du groupe GAEC.

M. BENARBIA : L'ouverture de la concertation relative à la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse est une étape à laquelle je souhaite voir la population lyonnaise et Grand lyonnaise participer de manière active. Cette rénovation est nécessaire pour remettre aux normes la sécurité cet ouvrage mais également pour l'intégrer aux objectifs du PDU et traiter de manière plus efficace les pollutions produites sur l'air et l'eau. Les aménagements à définir devront être conformes à ces objectifs.

Je veux rappeler également l'attachement du groupe GAEC à la gestion publique des tunnels, sous l'autorité éclairée de notre collègue Claude Pillonel. Le service de la voirie conduit avec engagement un travail remarquable. Je le remercie en cette occasion. Je souhaite donc que cette consultation suscite tout l'intérêt qu'elle mérite. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, l'arrivée de ce dossier est intéressante pour faire un petit effort de pédagogie et un petit regard sur le passé.

Le périphérique nord de Lyon est né d'un débat qui a commencé comme cela puisqu'il s'agissait d'abord de faire un doublement du tunnel de la Croix-Rousse dans les années 1986-1987-1988 et, chemin faisant, il allait être trop près, il allait faire ceci, on n'avait pas d'argent pour le financer alors il fallait mettre un péage ! Oui mais pour que l'on mette un péage, il fallait qu'il soit captif et pour qu'il le soit, il fallait qu'il soit plus loin et on s'est retrouvé avec TEO que l'on a été dans l'incapacité de financer par le péage puisque, à l'arrivée, à 70 %, c'est le contribuable qu'il l'a payé et on a payé plus que ce que l'on aurait payé si on avait fait le projet d'origine.

L'histoire est toujours intéressante car là, dans ce dossier, on recommence un petit peu à réfléchir et sans savoir vraiment où on veut aller. Alors, votre rapport commence bien : respecter le PDU, fonction d'ouvrage rénové, ne pas favoriser d'augmentation de trafic, promouvoir l'utilisation des modes doux. La première phrase est excellente.

Puis, lorsqu'on tourne un petit peu plus les documents, on commence à voir un premier scénario, que l'on va faire un aménagement sur place avec des escaliers de secours sur le côté, de 75 à 90 M€. Oui mais cela va être difficile parce qu'il va falloir bloquer la circulation. Alors, après, on essaie l'autre scénario, on monte jusqu'à 120 M€. On commence à mettre uniquement la petite galerie de sécurité à côté et on précise bien pour les modes doux, etc., comme si on allait faire deux kilomètres en vélo dans un petit tunnel ! Mais bon, voilà !

Et on continue, alors ça gonfle, ça gonfle, ça gonfle : on arrive à 140 M€ et on commence par mettre un nouvel équipement à côté duquel on mettra du transport collectif mais on aura toujours nos

belles deux voies de chaque côté pour les véhicules dits légers de tous les jours. On arrive enfin -et on continue à enfler- à ce qu'il faudrait relier avec le pont Schuman ; et hop ! 20 M€ de plus pour arriver jusqu'au pont Schuman !

Le plus inquiétant c'est lorsqu'on arrive à l'analyse parce que l'on commence à mettre le petit doigt et ensuite on passe le bras. C'est-à-dire qu'on nous explique très schématiquement le premier scénario tout de suite en posant le principe que l'absence d'un pont est un frein au réaménagement du secteur, c'est-à-dire que l'on a déjà tranché par avance : c'est un scénario lourd, un scénario qui, d'une certaine façon, puisqu'on n'aura pas le courage politique de dire qu'on arrête la circulation, il faudra un scénario sans arrêt de circulation et on est parti dans un dossier extrêmement cher de doublement finalement du tunnel de la Croix-Rousse.

Si on le dit, on espère se tromper parce que parfois il faut être un peu oiseau de mauvais augure pour que les gens prennent un malin plaisir à nous démentir ! Vous savez que sur cela, monsieur le président, le groupe des Verts sera totalement satisfait si l'histoire dit que nous avons raconté des bêtises et qu'on ne va pas en arriver là et on sera tout à fait content.

Je crois qu'aujourd'hui, pour ce dossier, il faut avoir du courage politique de dire que l'on doit se donner des moyens forts pour les transports collectifs. Cela signifie que probablement la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse ne permettra pas un deux fois deux voies pour les automobilistes et lorsqu'on aura fait ce choix, on pourra faire des économies, faire une rénovation et se mettre en sécurité ; il y aura moins de voitures qui passeront sous le tunnel de la Croix-Rousse mais on aura fait des alternatives sur les transports collectifs. Nous avons des objectifs (Kyoto, le plan climat), voilà des pistes pour demain et ne pas se lancer dans un engrenage à 180 M€.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Union pour le Communauté.

Mme BARGOIN : Merci. Monsieur le président, vous nous appelez à délibérer ce soir sur les documents d'étude pour la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse. A notre sens, ce dossier ne peut être déconnecté de la problématique du pont Schuman. Vous vous étiez engagé, lors de la campagne électorale, à ce que ce pont soit livré au cours de cette mandature...

M. LE PRÉSIDENT : Pas du tout !

Mme BARGOIN : ...finalement, vous ne nous proposez rien de bien concret dans le prochain mandat. Or, le pont Schuman ne peut avoir pour seul but de faire basculer la circulation d'un seul côté de la Saône à l'autre, à moins de ne raisonner qu'à l'échelle du neuvième arrondissement. Je suppose que ce n'est évidemment pas l'objectif de notre assemblée et que nous souhaitons au contraire mettre en place des infrastructures dont Lyon a besoin pour l'avenir.

Dans cet esprit, le pont Schuman doit évidemment être mis en connexion avec un tunnel permettant de traverser la colline de la Croix-Rousse et, dans cette perspective, un seul des projets présentés ce soir fait sens : le tunnel bitube unidirectionnel relié au pont Schuman. Cette solution aurait de plus le mérite de pouvoir créer une ligne forte de transport en commun sous la Croix-Rousse sans venir limiter le débit du tunnel déjà surchargé. Certes, cette solution est plus coûteuse aujourd'hui mais c'est la seule garantie qui soit porteuse d'une réelle cohérence en termes d'aménagement communautaire.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais dire quelques mots pour expliquer la philosophie. Il se trouve qu'aujourd'hui, s'il arrive un accident grave sous le tunnel de la Croix-Rousse, le maire de Lyon, président du Grand Lyon, a quelque chance de finir ses jours en prison, peut-être pas d'y finir ses jours mais au moins d'y passer un certain temps. Donc il convient de se mettre en conformité... Oui, je sais que cela peut être un souhait ! C'est donc pour cela que je vais essayer de ne pas le réaliser.

A partir de là, il convient d'avoir, à côté du tunnel de la Croix-Rousse, une voirie parallèle de manière à ce qu'en cas de difficulté, on puisse passer -comme cela se fait dans tous les tunnels- dans un secteur protégé. Donc c'est cela le dossier. Nous sommes obligés, pour la concertation, de pouvoir imaginer plusieurs hypothèses et plusieurs variantes. Dans ces variantes, il y en a une qui effectivement prévoit que, tant qu'à creuser un tube parallèle, on ne le creuse pas que pour les cas d'accidents -j'espère que cela n'arrivera pas le plus souvent- mais que l'on puisse éventuellement faire passer des bus en site propre, ce qui pourrait nous être utile.

Troisième solution -on verra effectivement ce que donnera la concertation ; pour ma part, ce n'est pas la solution que je retiens-, voilà de quoi il s'agit aujourd'hui : évidemment, comme nous travaillons sur le tunnel de la Croix-Rousse, nous avons décidé, non pas à la demande du neuvième arrondissement mais du quatrième arrondissement, de pouvoir travailler sur l'ensemble du secteur pont Schuman, le réaménagement des quais de Saône puis le tunnel de la Croix-Rousse. Donc nous allons étudier sereinement ce dossier.

Si vous me demandiez, monsieur Tête, d'opter pour la première solution qui consiste à fermer pendant deux ans totalement le tunnel de la Croix-Rousse, je peux vous dire, à titre personnel, que nous ne serions pas sur la même liste électorale parce que je doute que cela fasse un tabac que de pouvoir fermer pendant deux ans totalement la correspondance entre les quartiers de l'ouest lyonnais et le reste de l'agglomération ; ou alors il faut que Vaise reprenne son indépendance et constitue une ville autonome. Mais nous aurons le temps de rediscuter de tout cela.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3738 - développement économique - Démarche Lyon Ville de l'entrepreneuriat - Soutien à l'union régionale des sociétés coopératives de production (SCOP) pour son programme d'actions 2006-2007 - Convention de partenariat - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Linossier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3738. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur en remplacement de M. LINOSSIER absent momentanément : C'est moi qui rapporte, monsieur le président. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Merci. Juste quelques mots pour saluer ce rapport qui concrétise le soutien de notre collectivité à la démarche coopérative et rappeler par ailleurs que, dès octobre 2002, la ville de Lyon avait voté une convention territoriale pour le développement de l'économie sociale et solidaire, sous l'impulsion de sa délégation à l'économie sociale et solidaire, permettant la création de 9 SCOP.

Je voudrais aussi souligner que ce champ reste encore peu exploité dans le cadre de notre démarche Lyon Ville de l'entrepreneuriat alors même que de plus en plus de projets relèvent de l'économie sociale et solidaire, soit par le statut juridique choisi, soit par le domaine d'activités privilégié et qu'il est en outre nécessaire aujourd'hui d'avoir une approche par filière pour proposer une offre de service adaptée aux besoins des porteurs de projets.

La diversité des secteurs investis par cette économie (formation, textile, informatique, bâtiment, transports), le champ des besoins auxquels elle répond et son utilité sociale démontrent bien que l'on ne peut pas se satisfaire aujourd'hui d'un modèle unique de développement et qu'il s'agit là d'une alternative économiquement rentable et créatrice d'emplois dans un monde où l'économie marchande montre ses limites.

Cette autre façon d'entreprendre, de produire ou de consommer a d'ailleurs profondément partie liée à notre territoire pour des raisons historiques puisque c'est à Lyon que la coopération a vu le jour dès 1835 avec Dérian et les fondements du principe du commerce véridique et social, après 1848, avec le développement des coopératives lyonnaises.

L'union régionale Rhône-Alpes des SCOP est un des acteurs principaux de cette autre façon d'entreprendre. Elle participe pleinement à l'innovation économique de notre territoire, à son dynamisme, permet l'intégration d'activités économiques en fournissant aux créateurs et aux salariés repreneurs d'entreprises un cadre salarial et logistique, en leur offrant un statut, un cadre de mutualisation des moyens et un suivi de l'activité en toute autonomie, sans les risques liés à l'isolement.

Il est donc important aujourd'hui de soutenir cet acteur qui propose des actions innovantes et s'implique pleinement dans un développement durable et collectif d'activité économique, d'en renforcer l'ancrage territorial et de développer un partenariat particulièrement pertinent dans la lutte pour l'emploi et le renouvellement du tissu économique local.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vous ferai passer la lettre de monsieur Sibille, responsable, au niveau national, de l'économie sociale et solidaire, qui nous félicitait pour le Forum pour une mondialisation responsable et nous disant que les coopératives et donc le monde des SCOP souhaitaient que nous puissions renouveler et nous engager pleinement dans la prochaine édition. Donc vous verrez que vous avez bien fait de voter comme vous l'avez fait lors de la dernière séance de la Communauté urbaine.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LINOSSIER.

N° 2006-3746 - développement économique - Centre de congrès de la Cité internationale - Choix du délégataire - Approbation du contrat de délégation - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3746. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, la longue négociation menée pour choisir le délégataire du centre des congrès de la Cité internationale vous est présentée dans cette délibération.

Je ne reviendrai pas sur les options techniques que nous avons prises et qui vous ont été fournies dans un dossier d'une épaisseur insolite, ce que la loi exige. Par contre, je voudrais insister sur les points importants qui nous ont dicté ce choix et que nous avons présentés au président qui, en dernier ressort, est celui qui décide de la solution ultime.

Tout d'abord, la présence d'un unique dossier : la commission consultative a longuement réfléchi sur ce monopole de l'offre. Nous pouvions prolonger le contrat actuel d'une année ; néanmoins, nous avons décidé d'entamer des négociations rigoureuses avec GL Events, étant convaincus que le marché était très pauvre en entreprises de cette dimension et que nous serions confrontés aux mêmes conditions en 2007 avec, de surcroît, des négociations plus délicates si cette conjoncture venait à se répéter. Je tiens à remercier très sincèrement mes collègues de cette commission consultative qui nous ont conseillés et soutenus, Michel Boccas et moi-même, tout au long de cette période.

Le marché de la gestion et de l'exploitation des centres de congrès est très fugace. Les clients n'achètent qu'une fois, changeant de destination à chaque réunion et voyageant à travers le monde. Cette fidélisation inexistante ne peut être contrecarrée que par des sociétés ayant un réseau international réparti sur l'ensemble du globe et celles-ci ne se comptent que sur les doigts des mains. Notre délégataire proposé en fait partie.

Le produit à une consommation "feu de paille", tout au plus de deux à quatre jours, sur vingt à trente semaines par an, surtout les jeudis et vendredis et, pour l'instant, rarement le week-end, jamais en juillet et août. Il faut donc diversifier les produits et ne pas viser seulement les associations et les entreprises. Notre délégataire proposé possède des idées novatrices sur cette diversification. Le portefeuille clients est géré deux à quatre années auparavant. Cela demande un réseau de prospection très efficace, un carnet d'adresses très fourni, un argumentaire professionnel exigeant et surtout une image de marque reconnue hors de nos frontières. Ceci explique les contrats d'affermage de longue durée, souvent plus de vingt ans. Nous avons proposé à notre délégataire dix ans avec une possibilité de sortie anticipée à six ans si une évaluation au cours de la cinquième année ne répond pas aux critères retenus.

Les propositions finales de redevances du délégataire, deux fois plus élevées que celles écrites dans les documents de la première journée de négociations, nous ont paru satisfaisantes pour notre collectivité. Il faut d'ailleurs compter sur les retombées induites que ces manifestations vont entraîner sur les commerces du Grand Lyon et l'hôtellerie, bien que nous sachions que ce point est notre maillon faible encore pour quelques années. Une salle contenant en moyenne plus de deux mille congressistes consommera, par définition, deux à trois fois plus que ce que les anciennes capacités nous autorisaient à

espérer. Les conséquences s'en feront ressentir sur l'ensemble de l'agglomération. C'est pour cette raison que nous devons travailler étroitement avec la ville de Lyon, premier pourvoyeur et l'office du tourisme car un congressiste et toujours un espoir de touriste futur.

Monsieur le président, mes chers collègues, nous pensons que le savoir-faire et le savoir-être du délégataire proposé nous permet de signer ce contrat de délégation sans arrière-pensée et en confiance. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai un certain nombre d'interventions. Le groupe Aglo d'abord.

M. BERTRAND : Monsieur le président et mes chers collègues, nous arrivons à la fin d'un long processus pour décider du futur exploitant de notre centre des congrès, dont la salle 3000 pour laquelle nous avons décidé l'investissement en début de ce mandat pour environ 150 M€.

Je n'étonnerai sans doute personne en vous disant que le groupe Aglo et moi-même allons voter pour la délégation de service public en faveur du groupe GL Events, et cela pour plusieurs raisons :

1° - le précédent contrat se termine le 31 décembre 2006 et monter une autre solution est matériellement impossible. Nous sommes donc, le 13 novembre, devant une sorte de fait accompli ;

2° - le groupe GL Events, dont le siège international se situe actuellement aux portes de notre Communauté, possède certainement les compétences et la capacité de gérer avec profit notre centre des congrès ;

3° - il est actuellement le délégataire et connaît donc bien les lieux. De plus, il a été responsable de la commercialisation de l'outil actuel depuis le début ;

4° - enfin, je dirai -et je pense que je ne suis pas le seul-, à titre personnel, que j'apprécie beaucoup son président.

Toutefois, je considère que nous sommes arrivés à un très mauvais accord pour notre collectivité et donc pour nos contribuables.

Prenons quelques chiffres tirés du compte d'exploitation prévisionnel établi par le concessionnaire et qui sont repris en annexe 7 du projet de contrat qui nous est soumis. Sur les 350 pages que nous avons reçues, ce sont les deux pages les plus importantes. Au total, sur les dix ans du contrat, nous allons toucher, si tout se passe bien, 18,2 M€ moins 3,5 M€ de subventions, soit en net 14,7 M€. Si nous n'avions pas investi dans la salle 3000, la collectivité propriétaire, ville de Lyon ou Grand Lyon, aurait dû de toute façon toucher au moins dix fois 1,04 M€, soit 10,4 M€, moyenne des redevances du contrat actuel. Il en résulte que, pour les investissements décidés en début de mandat, ils nous seront revalorisés à nous à hauteur de 4,5 M€ en dix ans, soit 3 % en dix ans, soit 0,3 % par an.

Quant à notre partenaire, il va réaliser un bénéfice net, après impôt net, de 6,4 M€. Il va tirer 5,4 M€ de frais de siège et bien sûr amortir ses investissements, 6,3 M€, soit un bénéfice net de 18,1 M€ pour un investissement total de 3 M€, soit une rentabilité de 603 % en dix ans ou environ 60 % par an, et ce chiffre ne comprend pas les bénéfices qu'il va tirer des activités annexes, captives ; certains parlent du doublement du bénéfice par ce biais.

Croyez bien que je ne suis pas horrifié par le taux de bénéfice qui apparaît ainsi. Au contraire, je suis très heureux que certaines entreprises de notre agglomération puissent gagner de l'argent et, dans ma position d'élu, je regrette beaucoup lorsque cela se fait au détriment du contribuable. Je crois que la comparaison simple, 0,3 % d'un côté, 60 % de l'autre, démontre que nous n'avons pas notre part d'un juste partage d'un partenariat public-privé. Je ne fais aucun reproche aux négociateurs face à un seul candidat et, dans une optique figée, décidée de longue date, ils ne pouvaient faire guère mieux.

Lorsque la commission de délégation de service public a averti l'exécutif du Grand Lyon que la proposition de GL Events n'était pas crédible en l'état, en mai 2006, il était encore possible de faire autrement. Non, la solution plus équitable était ailleurs. Quelques mois avant ma démission de vice-président chargé de la gestion externe, je vous avais proposé, monsieur le président, une autre tactique qui aurait permis de rééquilibrer les risques et les profits mais non seulement je n'ai pas été entendu mais ma note est arrivée mystérieusement chez le candidat qui aujourd'hui a le marché. Je regrette donc d'avoir eu raison trop tôt. Nous voilà partis pour six ans au moins et il est indispensable que nous envisagions d'ores et déjà une révision de cette convention avant le terme du délai pour mieux tenir compte de l'intérêt de nos contribuables.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons ensuite le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, déjà, des observations viennent d'être faites. Quand on lit le rapport de la commission du 23 mai 2006, on entend que l'offre du candidat GL Events manque réellement d'ambition par rapport aux objectifs fixés par le président de la Communauté urbaine pour cet équipement de prestige. Toute la présentation que nous en a fait le vice-président responsable c'est de dire que cela a été extrêmement très difficile de faire un bon contrat ; on parlait d'un très mauvais contrat.

J'ai voulu tout de même voir, par comparaison, si, quand le débat d'origine s'est lancé de cette salle 3000, on nous avait annoncé que ce serait aussi difficile et que cela ne se passerait pas. Si je reprends la séance de septembre 2000, l'intervention de monsieur Bideau, dont je ne dirai pas toutes les phrases, mais aussi l'intervention de monsieur Dubernard qui dit qu'il lui permettra d'atteindre une autre dimension indispensable à la ville, on observe que la seule personne qui a émis quelques réserves sur la faisabilité était notre collègue monsieur Jacquot qui faisait quelques références pertinentes et une inquiétude ; mais, sur cela, réponse de monsieur Raymond Barre : "Ma deuxième remarque c'est que, dans ces opérations, il ne faut pas être étriqué..." ; c'est sûr que lorsque l'on n'est pas soi-même le payeur mais que c'est le contribuable, on peut toujours faire ces déclarations ! Quant à celle de monsieur Soulier qui dit : "Ce sera un effet bénéfique pour les contribuables de Lyon". Voilà dans quelles conditions se prennent les décisions. Aujourd'hui, on s'aperçoit que le bilan n'est pas cela puisque l'on reconnaît que c'était tellement difficile de discuter que l'on a un contrat assez moyen.

Que regarde-t-on sur l'évolution du palais des congrès ? En termes de mètres carrés, entre ceux qu'on louait et ce qu'on a loué actuellement, on passe de 1 à 4. En termes d'investissement public, on avait 27 M€, on a ajouté 155 M€, le total passe de 1

à 6. La redevance que l'on va toucher, elle passe de 1 à 1,4, ce n'est pas du tout la même proportion. Le nombre de mètres carrés, lorsqu'on regarde le chiffre d'affaires prévisionnel -et je ne reprendrai pas les observations de mon collègue, cela nous fera gagner du temps-, passe en mètres carrés loués à peine de 1 à 2 et en chiffre d'affaires à peine de 1 à 2. Comment peut-on mettre quatre fois plus de mètres carrés et un investissement six fois plus cher et avoir un chiffre d'affaires de 1 à 2. Je crois que là on aurait mieux fait d'être un peu plus prévoyant lorsqu'on a pris l'ensemble de ces décisions et vous avez bien sûr les tableaux.

Maintenant, je ne vais pas faire une analyse juridique du contrat, je pense qu'il pose de réelles difficultés juridiques, j'en ferai simplement une -pour ne pas vous ennuyer, monsieur le président- : ce sont les dispositions financières qui se résument à un article 21 "tarif de location d'espace" qui renvoie à une annexe qui indique : "Les tarifs de prestations complémentaires seront dans un compte-rendu technique" ; mais on n'en apprend pas plus et, quand on se base sur la grille tarifaire, on s'aperçoit de deux choses essentielles :

- premièrement, les prestations annexes, on ne sait même pas comment on les utilise ; seront-elles obligatoires ou pas ? En tout cas, les prestations d'hôtesse -il n'y a qu'une phrase-, d'agents de surveillance, de sécurité, de nettoyage ainsi que les prestations techniques font l'objet d'un devis particulier. La société GL Events fera ce qu'elle veut, et probablement hors comptabilité de la délégation de service public, mais elle imposera ce qu'elle voudra ;

- quant au calcul du prix, il est assez compliqué puisqu'il n'y a pas le mode d'emploi, on ne dit pas dans quel cas on prendra au mètre carré, dans quel cas on prendra le nombre de personnes. Il est clairement dit que le nombre de personnes est purement déclaratif. Un amphithéâtre de 3 000 places, on donne un exemple de 700 personnes ; ce nombre de personnes présentes sera librement déterminé par la négociation entre la société GL Events et le preneur sur lequel la collectivité n'aura aucun contrôle. Deux ans plus tard, on essaiera de savoir combien il y avait réellement de personnes, bien entendu il n'y a pas de traces. Cela rappelle les anciennes méthodes qui permettaient, dans tous les spectacles, de ne jamais avoir une garantie de recettes. Il s'agit d'une ancienne méthode que l'on avait abandonnée qui apparaît dans ce contrat. Je pense que, sur ce point-là, nous sommes en deça de nos obligations légales en matière de délégation de service public.

Bien sûr, beaucoup d'autres observations techniques pourront être faites mais je ne souhaite pas prolonger. Je suis à votre disposition quand vous le voulez car elles sont relativement nombreuses.

Donc notre groupe votera contre ce dossier, les vice-présidents s'abstiendront.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons ensuite le groupe UDF.

Mme BERTRIX : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. ROUX DE BÉZIEUX : Monsieur le président, mes chers collègues, bien entendu -et d'autres en ont parlé soit dans la presse, soit dans cette enceinte-, nous regrettons également le manque de candidats, donc de débats et d'ouverture mais nous n'y reviendrons pas. On sait qu'il y a des causes, il appartiendra de les rechercher.

Je voudrais simplement attirer votre attention sur un point qui me semble majeur c'est la coresponsabilité que nous avons sur le devenir positif de cette délégation de service public, donc sur le développement de Lyon, ville de congrès. J'ai bien dit coresponsabilité car, si le délégataire a une responsabilité majeure, celle de prospecter, celle de commercialiser le site, je vous rappelle que, sur le coût d'un congrès, la dépense congrès à la location et à l'aménagement du site pèse pour à peu près 15 %, le solde de ce partage sur les transports pour 30 %, l'hébergement pour 30 % et enfin, dernier poste, la restauration et les dépenses annexes.

Nous avons donc -j'allais dire vous, exécutif, nous élus- avec nos partenaires, la ville de Lyon, l'office du tourisme, la Chambre de commerce et d'industrie, la Région, des abaques sur lesquels nous pouvons d'ores et déjà agir. Vous les connaissez, monsieur le président, Jean-Michel Daclin aussi, le réel travail -j'ai bien dit "réel"- en partenariat des structures, du tourisme et des congrès, l'installation de compagnies low coast. Vous savez que nous avons perdu très récemment un gros congrès de physique des particules qui était prévu en 2010, nous l'avons perdu au profit de Paris car nous n'avions pas, disent les organisateurs, de compagnies low coast. C'est 2 500 congressistes sur quatre jours, c'est important. Donc nous avons aujourd'hui des endroits sur lesquels nous pouvons agir mais l'effort ne doit pas se consacrer sur ces deux seuls dossiers, il y en a d'autres, vous le savez. C'est complexe, n'en déplaise à monsieur Tête, mais le marché des congrès est un marché compliqué car c'est un marché hautement concurrentiel.

Donc j'espère que votre bilan des deux prochaines années sera positif dans ce domaine, sinon effectivement, malheureusement, je ne donne pas cher de notre capacité à nous développer en matière de tourisme d'affaires.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. LELIÈVRE : Monsieur le président, chers collègues, le projet et la réalisation du centre des congrès de la Cité internationale ont été portés par deux mandats successifs. Doter Lyon d'un centre de congrès à la hauteur de ses ambitions s'inscrivait, depuis les années 90, dans les perspectives d'attirer sur l'agglomération des manifestations permettant de créer une synergie économique entre l'hôtellerie, les transports, le tourisme, le développement économique en général et d'accroître notre renommée sur le plan européen. Le choix du gestionnaire de cet équipement n'est donc pas un acte anodin. Nous remercions donc le service des gestions externes qui nous a transmis l'ensemble de la procédure de mise en concurrence et le projet de contrat.

Nous avons tous constaté que, depuis quelques années, le marché de prestations des organisations d'événements a fortement évolué et offre quatre ou cinq candidats possibles au plus. A l'évidence, ce type de dossier démontre la difficulté, compte tenu du contexte et de la complexité du projet, d'obtenir une solution satisfaisante dans la prise de risques. On voit bien que la procédure de délégation de service public a ses limites car la mise en concurrence obligatoire, en choisissant cette procédure, aboutit à se retrouver avec un seul candidat au niveau européen. La possibilité de recourir au partenariat public-privé aurait été sans doute plus adaptée à la prise de risques et à l'offre plus élargie de partenaires potentiels.

Face à ce dilemme, restait à examiner la négociation. L'offre initiale paraissait à notre avis à la limite de la non-recevabilité. Cela aurait pu être l'occasion de changer de stratégie et de procédure mais vous nous proposez ce soir le résultat de ces

négociations. Elles sont le choix d'un contrat de dix ans sur la base, pour le délégataire, d'une redevance fixe et d'une redevance variable à 2 % du chiffre d'affaires, plafonnée à 20 % du résultat, soit environ 1,8 M€ par an à la collectivité. Pour le délégant, une subvention de 458 000 € TTC pour contrainte de service public, soit une redevance nette de 1,4 M€ par an pour le Grand Lyon et environ 14 M€ en fin de contrat.

Souhaitons simplement que les paramètres extérieurs au contrat et à la réussite de ce dossier soient dynamisés par la Communauté urbaine, à savoir le développement du parc hôtelier pour accueillir des événements d'importance et une bonne desserte de la Cité internationale en transports afin que, dans six ans, date possible d'anticipation de fin de contrat, la réussite de cette délégation soit l'œuvre des deux partenaires. Le prochain contrat devrait être réexaminé avec tous les moyens d'une offre de prestations élargie.

Pour avoir porté le projet du palais des congrès de la Cité internationale, le groupe UMP votera pour cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président DACLIN : Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots sur cette délégation qui, à l'évidence, est absolument stratégique pour l'avenir et la bonne santé d'un secteur économique qui est un des secteurs les plus importants de l'agglomération. Je vous rappelle, en quelques chiffres, que l'activité touristique c'est 20 000 emplois, c'est 1 000 M€ de chiffre d'affaires, en ce qui concerne strictement le tourisme d'affaires. Nous avons eu, en 2006, 6 250 000 journées participants, sachant qu'un participant à un congrès dépense entre 100 et 250 € dans l'agglomération par jour. On imagine à peu près ce que cela représente pour l'activité économique de l'agglomération.

Alors on est en train de discuter beaucoup sur le fait de savoir s'il faut une délégation de service public ou pas et s'il faut GL Events ou pas. Sur la délégation de service public, j'attends quelqu'un -et je n'ai entendu personne- qui me démontre qu'un autre système permet d'être plus rentable. Aujourd'hui, il faut savoir que, jusqu'à un passé récent, le palais des congrès de Lyon était un des seuls français à fournir un revenu à la collectivité territoriale qui en était propriétaire et ce point est absolument central et essentiel et on a, puisque cela s'oppose généralement à la gestion directe, en Europe un seul cas de ville qui ait une gestion directe profitable, c'est Birmingham. Birmingham que l'on connaît bien ; j'ai discuté assez longuement de ce palais des congrès et, en fait, cela tient à la situation un peu particulière de Birmingham puisqu'elle est la plus grosse ville de congrès en Angleterre, bien plus que Londres.

J'ai beaucoup écouté tout cela. Je sais que l'on est arrivé à une situation où l'on se retrouve avec un seul intervenant sur lequel je pense qu'en dehors des allusions, il y a eu effectivement peut-être une rumeur dans la profession, sur lequel il y aurait telle ou telle chose, de façon on s'est retrouvé avec un seul intervenant. Je connais cet intervenant puisque je travaille avec eux depuis 2001 et c'est vrai que, connaissant aussi, par ma vie professionnelle antérieure, assez bien le fonctionnement de ces sociétés de services, j'estime à peu près là où ils font de l'argent et là où ils n'en font pas et, par ailleurs, je peux attester que ce sont des gens qui ont toujours défendu l'agglomération lyonnaise de façon non ambiguë. On a la chance d'avoir un groupe qui est dans l'agglomération, qui a une relation affective avec notre agglomération et cela m'apparaît absolument essentiel et j'ai toujours travaillé en étroite collaboration et de façon très positive avec ce groupe et je suis, quant à moi, très satisfait qu'il continue.

Je crois qu'il faut aussi, dans ces calculs économiques, voir les retours globaux que l'on a. J'évoquais les montants des dépenses faites par les participants à des congrès ou à des salons dans le monde, il faut savoir que le vrai retour sur investissement se fait à ce niveau-là. On est à un tel niveau et à un tel degré que, d'ailleurs, certains pays et villes asiatiques sont prêts à offrir le palais des congrès pour récupérer des congressistes. Nous n'en sommes pas là, nous ne le ferons pas et je pense que nous avons tous les moyens de ne pas le faire.

Quant à moi, j'observe que déjà le développement ou l'arrivée de ce nouvel intervenant a fait progresser très fortement le nombre de congrès. Celui qui est géré par le Bureau des congrès, que je connais réellement, a augmenté de 88 % entre 2005 et 2007, c'est-à-dire qu'entre le nombre de journées congressistes vendues en 2005 et celles qui vont l'être en 2007, on est à + 88 %. Ces chiffres sont assez étonnants, ils sont d'ailleurs tout à fait mécaniques. Et, surtout, on est avec une population qui dépense plus que celle qui le faisait précédemment puisqu'on est plutôt dans un format international.

Alors Eric Roux de Bézieux a dit quelque chose avec laquelle je suis entièrement d'accord : le problème que l'on a aujourd'hui c'est bien de coordonner les différents intervenants. C'est vrai que l'on a eu une série de réunions à la suite des premiers congrès qui se sont déroulés depuis le mois de juin et on est en train de mettre en phase les problématiques de taxis, les problématiques de transports en commun, les problématiques d'hôtellerie puisque vous savez qu'avec le in management, vous avez des prix qui montent et beaucoup de demandes. J'ai obtenu de l'hôtellerie lyonnaise qu'elle soit raisonnable. Donc on arrive aujourd'hui à se battre assez bien et l'ensemble des acteurs est bien mobilisé et se rend bien compte aujourd'hui qu'il ne faut surtout pas rater les années qui vont venir, les mois et les années qui vont venir ; elles sont déterminantes pour la satisfaction des organisateurs de congrès.

On a aussi une ambition très forte sur le Bureau des congrès qui est une compétence de l'agglomération lyonnaise. C'est vrai que le Bureau des congrès, on lui demande beaucoup, encore plus qu'avant et c'est vrai qu'il n'a pas toujours les moyens de le faire ; mais cela est un autre problème que l'on évoquera, sur lequel je me battrai ultérieurement.

Néanmoins, aujourd'hui, je suis très optimiste sur la façon dont les choses se déroulent. Je crois qu'on arrive à prendre pied sur ce marché. La salle 3000, l'amphithéâtre est une locomotive absolument formidable en terme d'impact professionnel et c'est vrai qu'aujourd'hui, toutes les visites aboutissent, la plupart du temps à des contrats. On a, entre autres, pour 2008, le Congrès des agences de voyage américaines qui va se dérouler à Lyon et cela pendant une semaine pour voir Lyon et voir, en particulier, le Bureau des congrès. On a les maisons de la France qui travaillent auprès de l'ensemble des organisateurs, des tours opérateurs mondiaux et qui organisent généralement ses congrès à Paris et qui veut les organiser à Lyon compte tenu de l'amphithéâtre et de la nouvelle configuration du palais des congrès. On est aujourd'hui dans ce type de logique qui nous permet de changer de division et je pense que les choses vont vraiment dans le bon sens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Laurent, vous avez quelques mots... Pardon, monsieur Fournel.

M. FOURNEL : J'ai une explication de vote de notre groupe. Nous ne voulons pas voter contre ce dossier pour deux raisons : parce nous avons confiance dans les services et les négociateurs et parce que nous nous retrouvons face à une seule candidature.

Par contre, nous ne voulons pas approuver ce rapport pour ne pas approuver les pratiques de GL Events, en particulier sur toutes les prestations secondaires. Je crois qu'ils n'ont pas fait la preuve, y compris lorsque c'était la ville de Lyon qui était le client du palais des congrès, qu'ils étaient à la hauteur de leurs tâches.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laurent.

M. le vice-président LAURENT : Je ne veux pas rentrer dans les questions techniques mais il y a en tout de même des choses que je voudrais relever et qui ne sont pas très exactes.

Personnellement, je laisse liberté à monsieur Bertrand de dire que c'est porté par le contribuable. Je ne vois pas ce qu'il y a de nouveau porté par le contribuable ; c'est un peu gratuit comme affirmation, je trouve.

Deuxième chose, vous voyez les recettes, il y a deux choses : la recette, c'est vrai qu'elle augmente elle passe de 900 000 € à 1,6 M€ mais nous avons fait prendre à la charge de GL Events en particulier, 500 000 € ; ou bien on rajoute cela aux recettes et c'est nous qui payons les coûts ou c'est eux qui prennent les coûts, il faut aller jusqu'au bout du compte de résultat.

La troisième chose dont je voudrais parler, qui n'est tout de même pas très exacte, c'est l'histoire du chiffre d'affaires. Pour moi, c'est l'inverse, monsieur Tête, il me fait peur ce chiffre d'affaires ; ce n'est pas de un à quatre, c'est de 1 M€ à 2,4 M€ voire 2,9 M€ qu'il va augmenter en dix ans le chiffre d'affaires, si vous regardez les chiffres.

Enfin, je crois réellement que lorsque vous avez une seule ville, Lyon, qui enverrait des missi dominici dans le monde pour essayer de partir d'un portefeuille nul au départ, dans le cas où l'on reprendrait GL Events, on n'a pas de portefeuille. Voyez le nombre de personnels qui vont parcourir le monde, maintenant ce n'est pas une salle de 1000, c'est une salle de 2000 ou de 3000 personnes qu'il faut remplir. Je suis convaincu que cela coûterait hors de prix sans avoir de maillage, en dix ans, ni de fidélité, ni de portefeuille de produits, c'est-à-dire en disant à quelqu'un : "Vous venez d'abord ici à Lyon, ensuite vous irez à Barcelone, vous irez chez nos amis au sud de l'Amérique du sud". Le Grand Lyon ne peut pas faire cela, je le pense réellement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots pour conclure ce débat.

1° - Qu'est-ce qui est intéressant pour la ville de Lyon ? Je crois que Jean-Michel Daclin l'a assez bien indiqué, c'est de voir se développer le tourisme d'affaires. C'est pour nous une source tout à fait importante de revenus, d'emplois et de rayonnement de l'agglomération.

D'ailleurs, je constate que depuis que la salle 3000 est terminée, les opérateurs d'hôtellerie qui étaient frileux pour venir dans l'agglomération lyonnaise sont en train de devenir beaucoup moins frileux et veulent tous trouver un emplacement sur notre agglomération. Donc c'est cela véritablement notre problème. Le fait de savoir après combien nous allons obtenir de GL Events, excusez-moi, c'est presque secondaire par rapport au chiffre d'affaires généré dans l'agglomération lyonnaise par une telle activité.

Après, une fois que l'on a dit cela, on pourrait effectivement avoir trois possibilités : la régie, la SEM et la délégation de service public.

- la régie - on l'a expliqué tout à l'heure - : je dois dire que toutes les villes qui ont des palais des congrès en régie directe sont incapables de gérer leur palais des congrès. Si c'est pour

organiser le congrès des chasseurs locaux, cela s'organise assez bien mais si on veut avoir quelques prétentions internationales, là, excusez-moi, ce n'est pas notre métier et nous devons faire les choses pour lesquelles nous sommes capables d'agir et pas celles sur lesquelles nous sûrs de nous planter ;

- la société d'économie mixte : nous sommes confrontés au même problème, il nous faut trouver un partenaire. Qui viendrait dans une société d'économie mixte ? Peut-être GL Events et on retomberait certainement sur les mêmes.

Le problème -comme on l'a expliqué tout à l'heure- c'est que les opérateurs capables d'organiser un certain nombre de congrès sont extrêmement limités. Il se trouve, dans l'agglomération lyonnaise, que nous en avons un extrêmement performant. Est-ce que, parce qu'il est de l'agglomération lyonnaise, nous devrions dire : "Non, vous ne travaillez pas dans notre ville" ?

Tout à l'heure, j'écoutais avec intérêt ce que disait notre ami sur le développement d'emploi durable à Barcelone. Il faut savoir que le maire de Barcelone, quand il a voulu faire gérer son parc des expositions, a choisi GL Events et ce n'était pas des motifs locaux, il ne connaissait pas au départ personnellement le président de GL Events, il le connaissait effectivement de réputation.

Si vous regardez les contrats qui ont été signés entre Barcelone et GL Events d'un côté et le Grand Lyon et GL Events de l'autre, vous vous apercevrez que les contrats signés par GL Events à Barcelone ont été nettement plus généreux, en sachant que les périodes sont au moins d'une durée de vingt ans. Ce qui les intéresse à Barcelone, ce n'est pas de savoir si effectivement ils vont recueillir 3 francs 6 sous de la gestion de leur palais de congrès mais de savoir s'ils vont avoir des millions de touristes qui vont venir à Barcelone pour ces congrès. C'est cela qu'il faut avoir en tête. Après tout, ceux pour qui effectivement l'agglomération lyonnaise ne compte pas mais pour qui effectivement la demi-virgule dans le contrat est extrêmement importante, je comprends que ceux-là puissent être marris.

Nous ne faisons pas de la théorie, nous essayons de développer cette agglomération à la fois pour le devenir économique de notre agglomération et pour l'emploi. Il y a encore quatre ou cinq ans, le taux de remplissage de nos chambres d'hôtellerie était quasiment nul, un des plus bas de France ; aujourd'hui, c'est un des plus élevés, c'est parce que nous faisons ce type de politique ; ce type de politique, je le dis, oui ! je le revendique, je l'assume et j'espère effectivement qu'il portera ses fruits et les contradicteurs, dans quelques années, verront effectivement que Lyon est devenue une ville de tourisme d'affaires qui peut rivaliser, dans un monde concurrentiel extrêmement dur. Parce que c'est vrai que ce monde-là est un monde très dur et que mis à part les grandes villes allemandes, les autres grandes villes internationales qui peuvent se développer sur ce genre de secteur sont assez limitées, je crois. Nous avons cette chance-là et c'est pour cela que je vous invite à la saisir ce soir.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Les Verts (sauf M. Buna, Mme Vessiller),
- abstentions : groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne - M. Buna, Mme Vessiller (Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

N° 2006-3758 -proximité,ressources humainesetenvironnement -
Versement d'une participation financière à l'élaboration du plan de déplacements interentreprises - Zone industrielle de Périca - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2006-3759 -proximité,ressources humainesetenvironnement -
Saint Priest - Participation financière à l'élaboration du plan de déplacements interentreprises du parc technologique de Saint Priest et de la zone commerciale de Champ du Pont - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3758 et 2006-3759. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur : Les deux rapports concernés sont le versement d'une participation financière à l'élaboration d'un plan de déplacements interentreprises. Il s'agit de la zone industrielle de Périca et de la participation financière au plan de déplacements interentreprises du parc technologique de Saint Priest et de la zone commerciale du Champ du Pont. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous avons deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, ces deux délibérations montrent que le travail de l'Espace des temps avec les entreprises, les salariés et les territoires continue.

Ce travail s'inscrit dans la suite du projet européen Equal sur quatre territoires de Rhône-Alpes, et donc dans la suite de nos actions sur Gerland dans le septième arrondissement qui avait vu entre autres la création de la première crèche interentreprises de Rhône-Alpes et de l'association de services aux salariés "Interactifs Gerland".

L'intérêt d'un bureau des temps au niveau d'une grande agglomération comme la nôtre est de pouvoir démultiplier les actions engagées et réussies sur des territoires variés. Sur Saint Priest, une crèche interentreprises a pu ainsi ouvrir rapidement en septembre dernier, très largement copiée dans son montage financier et organisationnel sur celle de Gerland.

La réflexion sur le temps concerne le développement durable et tout particulièrement sa dimension mobilité afin de participer à la réduction des pollutions mais aussi dans le but d'améliorer la vie quotidienne des salariés, la compétitivité des entreprises et l'attractivité des territoires.

Tous les acteurs concernés se retrouvent dans des comités de pilotage réunissant les partenaires sociaux (syndicats de salariés comme chefs d'entreprises), le Sytral, les élus du territoire, les services du Grand Lyon (avec les développeurs économiques et l'Espace des temps) dans un vrai dialogue social territorialisé dont on parle souvent sans toujours le pratiquer. Nous nous y essayons, de façon très pragmatique et dans un esprit positif de part et d'autre, ce qui participe aussi du développement durable dans ses dimensions sociale et démocratique.

Dans ces deux délibérations, nous vous proposons de participer financièrement à l'étude de deux plans de déplacements interentreprises sur les deux territoires de Périca (sur le plateau nord du Grand Lyon) et Saint Priest Champ du Pont. S'ils se réalisent, ce seront les deux premiers plans interentreprises du

Grand Lyon -et il n'y en a que cinq ou six en France- et cela peut concerner des milliers de salariés si de nombreuses entreprises acceptent de s'engager dans la démarche.

Soulignons qu'un plan de déplacements interentreprises permet à de petites entreprises de mettre en œuvre ce type de projet complexe, alors qu'elles n'auraient pu le faire seules. Dans un plan de déplacements interentreprises, la mobilisation des fonds des partenaires est par exemple facilitée : ainsi, l'Ademe ne contribue financièrement à la mise en place de plan de déplacements entreprises que s'il y a plus de 250 salariés concernés. Dans les deux plans de déplacements interentreprises proposés ici, l'Espace des temps du Grand Lyon mais aussi donc l'Ademe, la Région ainsi que les entreprises regroupées dans les associations Périca ou Facimalp contribuent financièrement au lancement des diagnostics.

Cette démarche innovante est d'une urgente actualité dans le cadre du réchauffement climatique et de la promotion du développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Nous nous félicitons de cette action sur les zones industrielles de Périca et de Saint Priest et nous remercions les services et les collègues qui animent cette démarche, en particulier Thérèse Rabatel, l'Espace des temps et les développeurs économiques.

Les plans de déplacements entreprise et interentreprises sont des actions importantes en matière d'écocitoyenneté, à la fois par les salariés et par les entreprises. Rappelons que nous en sommes aujourd'hui à 60 000 abonnés PDE dans l'agglomération, soit plus de 10 % des actifs ; 14 % d'entre eux venaient avant en voiture.

Nous souhaiterions donc que toutes les zones d'activités de l'agglomération s'engagent dans l'élaboration d'un plan de déplacements entreprise ou interentreprises. Les salariés d'une entreprise ou d'une administration sont d'autant plus enclins à laisser leur voiture personnelle au profit des transports en commun que leur lieu de travail est bien desservi par les transports en commun. Pour la zone de Périca, on ne peut que regretter que la ligne C 2 et la ligne de bus en site propre ne soient prévues qu'en 2010, après qu'elle ait été reportée de 2007 à 2009 puis de 2009 à 2010. D'ici là, il nous faudra aussi étudier et mettre en place des lignes de rocade entre secteurs périphériques. Sans attendre ces différents aménagements, il est évident que le lancement des PDE interentreprises dans des zones industrielles de périphérie est tout à fait intéressant.

Nous voterons pour ces délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix ces deux rapports :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. PERRET.

N° 2006-3763 -proximité,ressources humaines et environnement -
Politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3763. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, cohérents avec les options prises dans notre plan de mandat, nous parvenons aujourd'hui à la dernière étape qui doit gérer un plan d'orientation à long terme pour nos espaces agricoles et naturels.

Plusieurs de nos trente-trois communes intéressées par ce sujet ont déjà pris comme décision, lors du dernier POS et du premier PLU, de replacer près de 2 000 hectares en zones agricoles et naturelles dans leur commune. Forts des 50 % de notre territoire en trame verte, nous sommes la communauté urbaine de France la mieux fournie en ce domaine.

Notre collectivité possède déjà des outils précurseurs pour notre future stratégie : des syndicats efficaces, des projets nature aux rôles pédagogiques éprouvés, des contrats d'agglomération qui sortent des limbes, un fleuron régional avec le parc de Miribel-Jonage et l'annonce de la venue du futur Anneau bleu mais aussi des collaborations efficaces avec des instances européennes et nationales, telles la charte Métropole nature avec, je vous rappelle, les pays d'Espagne et d'Italie, Terres en ville ou Natura 2000.

C'est pour ne pas dilapider ce trésor que cette délibération proposée aujourd'hui est d'importance. Permettez-moi d'en présenter les principaux piliers :

1° - tout d'abord accepter et faire passer l'idée auprès de nos concitoyens qu'une zone agricole n'est pas potentiellement une future zone à urbaniser ;

2° - que la politique des espaces agricoles et naturels n'est pas décidée à part mais fait partie intégrante de la politique d'urbanisation du Grand Lyon ;

3° - que la politique foncière, fer de lance de notre dispositif, doit être réalisée dans le cadre d'un aménagement d'ensemble, en particulier au sein du Séal et de l'interScot, et en étroite collaboration avec le Conseil général dont ce sont les compétences depuis les nouvelles lois du printemps dernier ;

4° - que doit être pris en compte, avec l'aide de l'Etat, le devenir des bâtiments agricole souvent cause d'échecs d'installations de futurs jeunes exploitants agricoles ;

5° - que les problèmes d'érosion, qui touchent plusieurs de nos communes, soient solutionnés par une coopération intense entre la direction de l'eau, le service de la voirie et le monde agricole ;

6° - qu'enfin, cette stratégie se fasse en étroite collaboration entre le Grand Lyon, le Conseil général, la Région mais aussi la DDA et la Chambre d'agriculture.

Notre seule chance de réussir pour atteindre les objectifs de ce plan d'orientation est d'établir une politique unique entre toutes les collectivités territoriales et les organisations professionnelles agricoles concernées par les problèmes de l'agriculture périurbaine. Cet embryon d'unité existe déjà au sein du Comité agricole

qui assemble tous les partenaires que je viens de citer, d'une façon informelle mais très efficace, et qui se réunit deux fois par an au Grand Lyon Cette chambre de synthèse, ce creuset de l'action devrait nous permettre, monsieur le président, mes chers collègues, de construire pour demain une cité où il fera bon vivre pour nos enfants et nos petits-enfants.

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention du groupe Aglo.

M. BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, la politique communautaire instaurée en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs a un double impact, économique et environnemental :

- économique puisque notre politique de soutien permettra, dans un premier temps, d'intervenir localement afin de préserver le foncier agricole et de pérenniser des bâtiments d'exploitation qui disparaissent, faute d'aide apportée du plus haut niveau des instances. Dans un second temps, ce soutien volontariste favorisera en conséquence le maintien sur site, voire l'installation de nouveaux exploitants qui pourront proposer directement, aux portes de la ville, leurs produits aux populations urbaines et périurbaines, renforçant ainsi le lien entre les villes et les champs ;

- environnemental puisque la collaboration future avec le Département, par le biais d'une participation à l'établissement public foncier local, donnera les outils à la Communauté d'agir directement sur la préservation des espaces verts et agricoles périurbains, en cohésion avec le Scot.

Toutefois, les objectifs envisagés ne pourront se réaliser totalement sans le concours d'aides financières de l'Europe, de l'Etat, des collectivités territoriales impliquées mais également une remise en cause du budget concerné qui manifestement aujourd'hui ressemble plus à un budget initiateur que structurant. Nous avons de multiples exemples où des budgets bien plus importants ont été trouvés pour des événements ponctuels.

Cela peut paraître à certains futile et axé sur la préservation d'un cadre urbain vert mais aujourd'hui, quand on voit chaque semaine disparaître des entreprises de production industrielle (verre, acier, textile et bien d'autres), ce qui supprime des emplois, nous pouvons nous demander si, dans le futur, l'agriculture ne restera pas une des dernières formes de production française car elle n'est pas délocalisable.

Alors peut-être pourrions-nous nous féliciter d'y avoir cru, d'avoir été les premiers et les pionniers locaux dans ce domaine. A défaut d'avoir des bras -et pour cause-, au moins l'agriculture ne manquera pas de voix et j'espère que nous serons unanimes ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, nous avons eu l'occasion d'évoquer tout à l'heure, à l'occasion de la présentation du PADD du Scot, la nécessité d'avoir une vision politique de l'avenir des espaces naturels et agricoles de notre agglomération, dans la mesure où ils constituent un enjeu important pour la qualité de vie, l'environnement, la santé et même l'approvisionnement de nos concitoyens. Le PADD nous a rappelé ainsi que le territoire de notre agglomération est limité, qu'il constitue une ressource altérable et non renouvelable et qu'il convient d'envisager un développement économe de ces espaces en se fixant un objectif quantifié pour leur préservation à l'horizon 2030.

La politique communautaire qui nous est présentée ce soir s'inscrit dans ce contexte. Il s'agit de définir nos orientations propres, dans un dossier où les partenaires sont multiples, les incertitudes concernant l'avenir nombreuses et nos compétences limitées.

Cela passe donc, dans un premier temps, par la poursuite et la consolidation des actions que nous menons déjà sur les différents projets nature ; nous y sommes bien sûr favorables.

Les deux autres volets de la politique qui nous est proposée sont plus novateurs et surtout se traduisent par une montée en puissance financière plus importante de notre part : il s'agit tout d'abord de mener une action forte sur la préservation du foncier non bâti, en accompagnement du schéma départemental à venir. C'est une action indispensable pour atteindre les objectifs de préservation que veut se fixer notre Scot. La question à se poser -et d'autres l'ont posée avant moi- est de savoir si les moyens que nous y affectons sont à la hauteur de la tâche.

Le dernier volet de notre politique consiste à soutenir l'agriculture périurbaine. Maintenir une agriculture de proximité, favoriser des circuits de commercialisation courts sont bien sûr des réels enjeux de développement durable et là encore nous soutiendrons les choix qui nous sont présentés.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Cette délibération est importante pour définir les objectifs de notre politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et pour en fixer le cadre et le financement.

Nous souscrivons bien entendu à l'objectif d'assurer la pérennité de ces espaces, non seulement pour la qualité de vie dans notre métropole nature mais aussi pour développer massivement les productions locales, commercialisées localement soit sur les marchés de l'agglomération, soit lors de marchés à la ferme comme le font certains producteurs avec succès.

En effet, les circuits courts sont un enjeu économique de l'activité locale et environnementale. Les produits qui ne voyagent pas trop loin gardent meilleure qualité nutritionnelle et gustative et, de plus, ne génèrent pas toutes les pollutions liées aux transports sur de grandes distances. Rappelons que, dans les haricots verts du Kenya, il y a plus de pétrole que de haricots verts, qu'un kilogramme de tomates transporté sur mille kilomètres c'est cinq kilogrammes de gaz à effet de serre ou encore, autre exemple, celui de la perche du Nil vendue dans les supermarchés de notre agglomération ; le film *Le cauchemar de Darwin* nous a bien montré que la perche du Nil est une catastrophe écologique pour le lac Victoria et humanitaire pour les populations riveraines.

Autre objectif important de notre politique agricole : l'environnement. Avec les agriculteurs, ce sont de nouvelles pratiques agricoles qu'il nous faut impulser. Nous partageons les objectifs exprimés, bien sûr, de lutte contre l'érosion, de protection de la ressource en eau, de la biodiversité mais nous souhaiterions que le rapport vise clairement le développement de l'agriculture biologique et sans OGM. A l'heure où le débat est ouvert sur l'autorisation des OGM dans les cultures de plein champ, rappelons les risques de pollution génétique que cela pourrait générer. Le principe de précaution doit s'appliquer et notre ambition de notre métropole nature là encore devrait nous conduire à écrire que nous refusons les OGM.

Enfin, la préservation de l'accès au foncier, objectif également vital pour la préservation de l'agriculture, doit nous conduire à pérenniser la zone maraîchère de Caluire et Cuire -nous l'avons évoquée tout à l'heure-, cette zone de cent hectares au cœur de l'agglomération où nous pourrions développer avec les agriculteurs en place des pratiques de maraîchage exemplaires en termes d'environnement, de pédagogie et de sensibilisation de nos concitoyens.

Tout en souhaitant que ce rapport puisse être enrichi de nos propositions, nous le voterons bien évidemment.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF.

M. VINCENT : La lecture de ce rapport et du projet de délibération montre que la réflexion menée a bien évolué et a intégré la nécessité de poser des règles claires mais souples. Cette politique communautaire s'inscrit dans une logique de développement durable et a intégré la nécessaire continuité de l'action au-delà des mandats électoraux.

La diversité des situations rencontrées, liée à la diversité des territoires qui constituent notre agglomération, impose la souplesse des interventions et l'encouragement des initiatives. Le pragmatisme l'a emporté sur un dogmatisme sclérosant et nous devons nous en féliciter.

Dans le prolongement de ce travail et pour asseoir la pérennité des noyaux durs d'exploitation, les grandes collectivités qui soutiennent les agriculteurs dans les créations de bâtiments agricoles doivent faire évoluer leurs dispositifs en faveur des collectivités qui souhaitent anticiper et maîtriser l'évolution de leurs espaces naturels et agricoles.

Une intervention directe sur le foncier et les bâtiments liés à l'activité agricole est devenue un des outils indispensable à l'action. Il est nécessaire de bien définir ce qu'est un outil de production agricole et notamment d'être très rigoureux sur le caractère réellement indispensable de la maison d'habitation : si elle fait partie de l'outil de production, elle ne doit plus en être dissociée car c'est une source de mitage, de tensions locales et de contournement de la réglementation. Il faut également veiller à ce que des productions qualifiées d'agricoles mais utilisant réellement peu d'espace ne deviennent pas une source de mitage et soient cantonnées dans des lieux d'accueil spécifiques.

Enfin, le développement des activités de loisirs ou de tourisme doit être contrôlé afin de ne pas nuire à la qualité des espaces naturels et à la pérennité des activités agricoles qui contribuent très fortement à la gestion de cette qualité. C'est un des rôles des comités de pilotage territoire.

Je conclurai en remerciant le pôle environnement et le vice-président Patrick Laurent qui ont su trouver un juste équilibre pour rester avant tout efficace pour la préservation des espaces naturels et agricoles de notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

N° 2006-3769 - proximité, ressources humaines et environnement - Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence portant sur l'incinération des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) dans le centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud, avec la CCVL - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3769. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme le vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, et l'intervention pour le groupe Les Verts est retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. On économise quelques arbres dans nos comptes-rendus, c'est très écologique.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2006-3693 - Tronçon ouest du périphérique - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission mixte - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2006-3693 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2006-3696 - Mions - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé sur diverses parcelles de la Commune - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud -

N° 2006-3697 - Subvention à l'association Esthétique et cités - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération -

N° 2006-3712 - Vaulx en Velin - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Opération d'aménagement - Objectifs, modalités et ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3713 - Lyon 8° - Quartier Mermoz nord - Aménagement - Bilan de la concertation - Etudes opérationnelles - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3715 - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - ZAC du Triangle - Etude de maîtrise d'oeuvre avant-projet - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3716 - Lyon 3° - ZAC Gare de la Part-Dieu - Avenant n° 1 au protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3719 - Bron - Chassieu - Corbas - Ecully - Lyon 9° - Meyzieu - Neuville sur Saône - Saint Genis Laval - Aires d'accueil des gens du voyage - Individualisation d'autorisation de programme pour les études - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2006-3720 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Aires d'accueil des gens du voyage - Dossier de consultation des entrepreneurs - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2006-3729 - Meyzieu - Rue du 8 mai 1945 - Elargissement - Projet connexe à LEA - Ouverture de la concertation préalable - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2006-3731 - Lyon 3° - Tunnel Brotteaux-Servient - Adaptation de l'ouvrage - Individualisation d'autorisation de programme - Opération à créer - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3732 - Lyon 4° - Aménagement du carrefour Hénon-Canuts - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3733 - Givors - Grigny - Travaux de réfection de tranchées sur les chaussées, trottoirs et promenades autres qu'asphaltés dans les communes de Givors et Grigny pour l'année 2007 avec possibilité de reconduction expresse en 2008 - Autorisation de signer un marché pour des travaux de réfection de tranchées - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur Flaconnèche comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3696, 2006-3697, 2006-3712, 2006-3713, 2006-3715, 2006-3716, 2006-3719, 2006-3720, 2006-3729 et 2006-3731 à 2006-3733. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

Le dossier numéro 2006-3720 fait l'objet d'une note au rapporteur : au chapitre *L'enveloppe globale pour la Communauté urbaine*, à la fin du 2° paragraphe, il convient lire : "*Afin de contribuer à l'équilibre général du budget... sur une période plus longue, un avenant aux conventions signées en 2003 sera soumis à la délibération du conseil de Communauté au début de l'année 2007.*" au lieu de : "*Afin de contribuer à l'équilibre général du budget... sur une période plus longue, un avenant aux conventions signées en 2003 sera soumis à la délibération du conseil de Communauté d'ici la fin de l'année.*"

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2006-3702 - Ecully - Square Luizet-place de l'abbé Balley - Aménagement - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2006-3704 - Saint Didier au Mont d'Or - Restructuration du centre-bourg - Places Boursier et Michel - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Commune - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Friehe a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3702 et 2006-3704. Madame Friehe, vous avez la parole.

Mme FRIEH, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Le rapport numéro 2006-3704 me tient à cœur car il concerne l'aménagement du centre de ma commune que j'attends depuis douze ans.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Il fallait que je vienne !

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme FRIEH.

N° 2006-3703 - Pierre Bénite - Allée d'Aversa - Requalification - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3705 - Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des espaces extérieurs Axiade Rhône-Alpes - Troisième tranche des travaux - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3707 - Vénissieux-Monmousseau-Démocratie-Oschatz - Aménagement des espaces extérieurs - Nouvelle répartition des coûts - Convention d'autorisation de travaux - Fonds de concours Alliade - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3708 - Vénissieux - Quartier Max Barel tranche 2 - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour les travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3709 - Chassieu - Place Franklin Roosevelt - Rue de la République - Aménagement des espaces publics du centre - Approbation du projet - Autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2006-3721 - Pierre Bénite - Haute Roche 2 - Restructuration urbaine - Etudes de maîtrise d'oeuvre et rémunération du mandataire - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2006-3727 - Villeurbanne - Carré de Soie - Enfouissement des lignes haute tension - Signature d'une convention avec le Réseau de transport électrique (RTE) - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3703, 2006-3705, 2006-3707 à 2006-3709, 2006-3721 et 2006-3727. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2006-3706 - La Tour de Salvagny - Place du marché - Aménagement - Conventions avec la Commune et le Sigerly - Participations financières - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2006-3711 - La Mulatière - Place Leclerc - Aménagement - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2006-3723 - Dardilly - Place du complexe sportif Moulin Carron et chemin de Parsonge - Opération n° 1264 - Marchés de travaux - Individualisation complémentaire de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2006-3724 - Dardilly - Avenue de Verdun, route d'Ecully, chemin de Pierre Blanche, place Bayère - Aménagement - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Abadie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3706, 2006-3711, 2006-3723 et 2006-3724. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le vice-président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président ABADIE.

N° 2006-3717 - Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Projet d'aménagement du Bottet - Ouverture de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2006-3718 - Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Quartier des Semailles - Aménagement des espaces publics - Ouverture de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3717 et 2006-3718. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2006-3725 - Fontaines Saint Martin - Espaces publics du centre - Travaux d'aménagement - Avenant n° 1 à la convention entre la Commune, le département du Rhône et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2006-3726 - Neuville sur Saône - Montanay - Fleurieu sur Saône - Voie d'évitement sud-est de Neuville sur Saône - Ouverture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3725 et 2006-3726. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOUJU.

N° 2006-3728 - Feyzin - Rue Docteur Jean Long - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Serres a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3728. Monsieur Serres, vous avez la parole.

M. SERRES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. SERRES.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2006-3739 - Association Economie et humanisme - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

N° 2006-3745 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à Cités unies France pour la reconstruction du Liban - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Allais comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3739 et 2006-3745. Monsieur Allais, vous avez la parole.

M. ALLAIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. ALLAIS.

N° 2006-3740 - Développement des industries de dermo-cosmétologie - Subvention au centre européen de dermocosmétologie - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2006-3741 - Institut commercial de Nancy (ICN) - Développement des industries créatives - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2006-3742 - Convention de partenariat avec le pôle universitaire de Lyon (PUL) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2006-3743 - Marché des soies 2006 - Autorisation de signer la convention - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3740 à 2006-3743. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LARÉAL.

N° 2006-3744 - Subvention à l'association Solisidac - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sauzay a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3744. Monsieur Sauzay, vous avez la parole.

M. SAUZAY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. SAUZAY.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2006-3748 - Individualisation d'autorisation de programme - Travaux sur le patrimoine privé de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2006-3754 - Révision de divers tarifs de prix ou de redevances - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2006-3755 - Révision de divers tarifs de prix et redevances - Budgets des eaux et assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2006-3756 - Bron - Rillieux la Pape - Parcs-cimetières de la Communauté urbaine - Nouveaux tarifs applicables pour l'année 2007 dans le cadre de la délégation de service public à la société Saur SA - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3748 et 2006-3754 à 2006-3756. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2006-3750 - Convention d'ouverture de crédit de trésorerie pour l'année 2007 avec Natexis banques populaires - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2006-3751 - Emprunt de financement, à court ou à moyen terme, des équipements pour 2006 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2006-3752 - Emprunt à court terme pour l'exercice 2007 - Utilisation en trésorerie - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

N° 2006-3753 - Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2007 - Cadre général - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service réalisation comptable -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bertrand a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3750 à 2006-3753. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

M. BERTRAND, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BERTRAND.

N° 2006-3757 - Réalisation d'une orthophotographie numérique couleur sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3757. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

V - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2006-3760 - Soutien à la réhabilitation de systèmes d'eau et assainissement d'hôpitaux dans le cadre du collectif de solidarité Asie Grand Lyon - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2006-3764 - Projet européen Bioprom - Soutien à l'association Rhônaldéveloppement-environnement - Convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur Perret comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3760 et 2006-3764. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PERRET.

N° 2006-3761 - Partenariat avec le Cemagref, dans le cadre de la recherche et du développement, dans le domaine de l'assainissement - Autorisation de signer une convention - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3762 - Villeurbanne - Prolongement et exécutoire de l'émissaire de la Plaine de l'Est - Demande d'individualisation d'autorisation de programme partielle - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3765 - Renouvellement de la convention passée avec la fédération d'équipes de recherche de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (Othu) - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3766 - Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (Graie) - Participation financière de la Communauté urbaine - Convention-cadre pluriannuelle 2007-2011 - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3768 - Bassin versant de l'Yzeron et affluents - Versement d'un fonds de concours au Sagyrac au titre des études 2005 et 2006 pour la lutte contre les inondations - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2006-3770 - Organisation d'un cycle de conférences - Convention avec l'Ecole normale supérieure de lettres et sciences humaines (ENS) et l'association Economie et humanisme - Participation financière - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2006-3771 - Convention de subvention au projet présenté par l'association Regards de femmes et intitulé "10 mots qui font la France" - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2006-3776 - Lyon 9° - Vaise - Quais du Commerce et Paul Sédaillan - Projet d'aménagement du bas-port de Saône - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Mermoud comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3761, 2006-3762, 2006-3765, 2006-3766, 2006-3768, 2006-3770, 2006-3771 et 2006-3776. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2006-3767 - Contrat d'agglomération 2003-2006 avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour les aides à intervenir au titre des actions menées par la Communauté urbaine en matière de lutte contre les toxiques, d'assainissement, de préservation de ressources et d'alimentation en eau potable - Avenant 2007 - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2006-3767. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2006-3772 - Société Valorly - Traité de concession de l'UIOM Lyon nord - Avenant n° 10 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2006-3772. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

N° 2006-3773 - Créations d'emplois dans le cadre de l'adhésion des communes de Givors et de Grigny à la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport 2006-3773 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2006-3774 - Créations et transformations d'emplois dans le cadre du projet PaRHtage - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2006-3775 - Classement d'un logement de la Communauté urbaine en logement de fonction par utilité de service - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2006-3774 et 2006-3775. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission.

Le dossier numéro 2006-3774 fait l'objet d'une note au rapporteur :

"Le CTP du 27 octobre dernier n'a pu siéger par manque du quorum. Le dossier de réorganisation de la direction logistique et bâtiment n'a donc pas pu y être soumis pour avis.

Il est donc proposé de retirer du présent projet de délibération l'ensemble des créations, transformations et suppressions de postes liées à ce projet. Il s'agit de :

- la création des postes n° 06400459 à 06400471,
- la transformation de l'ensemble des postes, hormis le poste n° 95510664,
- l'ensemble des suppressions de postes".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

M. LE PRÉSIDENT : La séance est levée. Merci.

(La séance est levée à 23 heures 05).
